



Le réseau
de transport
d'électricité

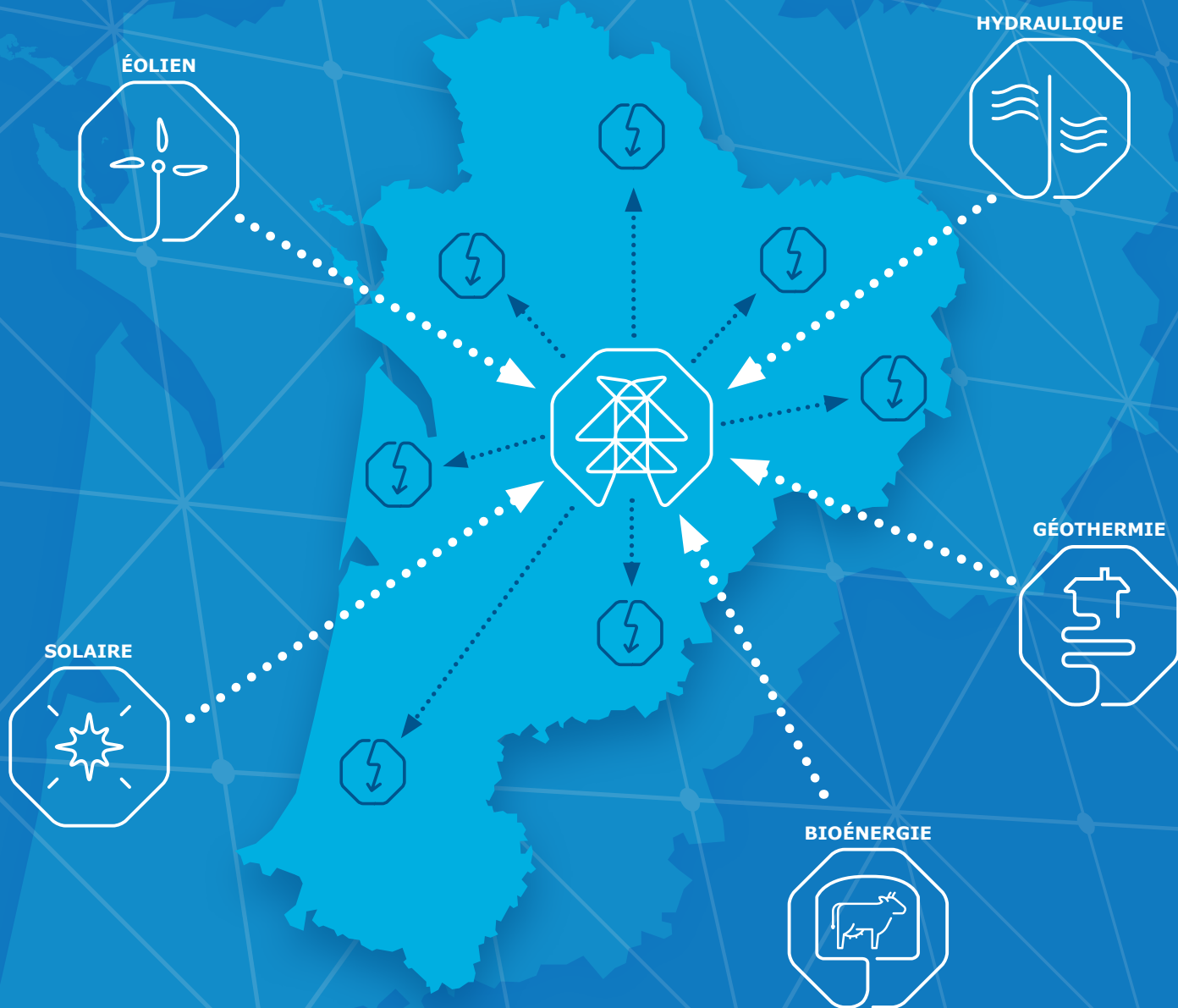


SCHÉMA RÉGIONAL DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (S3REnR) DE NOUVELLE-AQUITAINE



Annexes au bilan de la concertation préalable du public

Mars 2020



SOMMAIRE

Contributions recues sur le site internet ou par courrier et réponses apportées par RTE.....	4
Contribution n°1	5
Contribution n°2	6
Contribution n°3	7
Contribution n°4	8
Contribution n°5	12
Contribution n°6	14
Contribution n°7	15
Contribution n°8	17
Contribution n°9	19
Contribution n°10	20
Contribution n°11	21
Contribution n°12	32
Contribution n°13	33
Contribution n°14	34
Contribution n°15	35
Contribution n°16	39
Contribution n°17	40
Contribution n°18	41
Contribution n°19	43
Contribution n°20	44
Contribution n°21	45
Contribution n°22	47
Contribution n°23	49
Contribution n°24	50
Contribution n°25	52
Contribution n°26	54

Contribution n°27	57
Contribution n°28	59
Contribution n°29	60
Contribution n°30	64
Contribution n°31	70
Contribution n°32	75
Contribution n°33	79
Contribution n°34	81
Contribution n°35	89
Contribution n°36	90
Contribution n°37	92
Contribution n°38	96
Contribution n°39	98
Contribution n°40	99
Contribution n°41	102
Contribution n°42	113
Contribution n°43	115
Contribution n°44	117
Contribution n°45	120
Contribution n°46	122
Contribution n°47	123
Contribution n°48	127
Contribution n°49	131
Contribution n°50	140

Comptes-rendus des réunions publiques 143

Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture du 6 novembre 2019 à Bordeaux.	143
Compte-rendu de l'atelier participatif du 20 novembre 2019 à Limoges	149
Compte-rendu de l'atelier participatif du 26 novembre 2019 à Agen	157
Compte-rendu de l'atelier participatif du 04 décembre 2019 à Poitiers.....	164
Compte-rendu de la réunion publique de clôture du 18 décembre 2019 à Bordeaux .	171



**CONTRIBUTIONS RECUES
SUR LE SITE INTERNET OU
PAR COURRIER ET
REponses APPOrTEES PAR
RTE**

Contribution n°1

Trop cher, pour des énergies intermittentes. Et quand il faudra payer un stockage hypothétique, on nous dira encore que les renouvelables intermittentes sont compétitives ?? Vive le nucléaire qui émet très peu de CO2.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°1:

Bonjour,

RTE a présenté en septembre 2019 son projet d'évolution du réseau électrique à l'horizon 2035, appelé « Schéma décennal de développement du réseau ». Ce projet permet notamment d'adapter le réseau électrique aux orientations fixées par le Gouvernement en matière de transition énergétique.

La synthèse du Schéma décennal présente une analyse rétrospective des dépenses d'investissement dans les infrastructures de réseau. Cette analyse montre que ces dépenses suivent étroitement les évolutions du mix énergétique. En particulier, des investissements structurants dans le réseau de grand transport ont accompagné le développement du parc électronucléaire dans les années 1980 et 1990, puis l'augmentation de la consommation d'électricité. Après un creux au cours des années 2000, les dépenses d'investissement dans le réseau de transport d'électricité, portées par le développement des interconnexions, l'intégration des énergies renouvelables et l'augmentation progressive des dépenses de renouvellement, ont suivi une tendance haussière au cours des dernières années. La part du réseau de transport d'électricité dans les coûts du système électrique devrait rester globalement stable sur la période 2020-2035, voisine de 10 % du coût total du système électrique.

Les investissements pour adapter le réseau au développement des énergies renouvelables sont financés pour partie par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) et pour partie par la quote-part acquittée par les producteurs d'électricité renouvelable dans le cadre des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables. Dans le cas du projet de S3REnR Nouvelle-Aquitaine, 20 % des investissements sont financés par les gestionnaires de réseau au travers du TURPE et 80 % par les producteurs au travers de la quote-part.

Vous pouvez consulter le schéma décennal sur le site internet de RTE : <https://www.rte-france.com/fr/article/evolution-du-reseau-electrique-francais-l-horizon-2035>

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°2

En réponse à la Contribution n°1, il semble utile de rappeler que les extensions et infrastructures liées aux S3R-ENR sont financées par les porteurs de projet d'énergies renouvelables via une quote-part dépendante de la puissance de leur projet et calculée sur le coût des dites infrastructures. Ce débours n'est donc ni à la charge des collectivités locales, ni à celle du contribuable.

Pour qui est-ce donc trop cher ? A noter d'ailleurs que les extensions réalisées permettent d'étendre les réseaux et de prévoir de nouveaux lieux de soutirage pour des consommateurs, particuliers ou industriels.

Par ailleurs, le prix d'achat du MWh électrique sur les concessions du nouveau nucléaire est estimé à près de 120 € / MWh (EPR), là où le tarif moyen du dernier Appel d'Offre CRE de l'éolien terrestre est de 66 € / MWh... Pour ce qui est du photovoltaïque, certains projets sont capables de répondre aux AO avec des tarifs inférieurs à 50 € / MWh.

Les énergies renouvelables seront bientôt compétitives sur le marché de l'énergie sans mécanisme de soutien. C'est l'objectif de la filière et l'exigence de Bruxelles. C'est déjà le cas de l'éolien Offshore qui pourrait devenir la première source de production électrique en Europe à court terme.

La filière nucléaire adopte aujourd'hui une défense basée uniquement sur l'attaque des autres sources d'énergies. Or, la complémentarité du "mix" énergétique et la réduction des consommations sont les enjeux principaux. Attention à ne pas se tromper de combat !

Réponse apportée par RTE à la contribution n°2 :

Bonjour,

Les investissements pour adapter le réseau au développement des énergies renouvelables sont financés pour partie par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) et pour partie par la quote-part acquittée par les producteurs d'électricité renouvelable dans le cadre des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables. Dans le cas du projet de S3REnR Nouvelle-Aquitaine, 20 % des investissements sont financés par les gestionnaires de réseau au travers du TURPE et 80 % par les producteurs au travers de la quote-part.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°3

Il fut un temps pas si lointain où RTE, via le SDDR, présentait de telles cartes dans son schéma décennal.

Le Nucléaire, les centrales à gaz et autres en ont bénéficié.

Les ENR onshore doivent désormais financer les nouveaux SDDR , appelés S3RENR...

Réponse apportée par RTE à la contribution n°3 :

Bonjour,

Pour accompagner le développement des énergies renouvelables, la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite « loi Grenelle II », a confié à RTE, en accord avec les gestionnaires de réseau de distribution, l'élaboration des Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR). En décembre 2018, près de 11,7 GW d'installations d'énergie renouvelable ont déjà été mis en service ou sont en cours de développement en France métropolitaine dans le cadre des S3REnR, grâce aux possibilités d'accueil qui existaient déjà sur les réseaux et aux travaux engagés par les gestionnaires de réseau.

RTE a présenté en septembre 2019 son projet d'évolution du réseau électrique à l'horizon 2035, appelé « Schéma décennal de développement du réseau ». Ce projet permet notamment d'adapter le réseau électrique aux orientations fixées par le Gouvernement en matière de transition énergétique. Vous pouvez consulter le schéma décennal sur le site internet de RTE : <https://www.rte-france.com/fr/article/evolution-du-reseau-electrique-francais-l-horizon-2035>

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°4

Je suis totalement opposé à ces méthodes de concertation qui nous cachent la réalité :

- L'électricité ne se stocke pas, le réseau doit être équilibré en permanence, l'éolien et le photovoltaïque sont des énergies intermittentes.
- le 10 novembre à 18 h, le solaire et l'éolien représentaient 1 577 MW, les besoins étaient de 58 557 MW. La production éolienne et solaire ne couvrait que 2,7 %, ce qui ne représente rien.
- Il est urgent d'arrêter d'investir dans ces installations qui ne fonctionnent que de manière intermittente, de manière totalement aléatoire. Pour assurer la continuité de l'approvisionnement en électricité des centrales pilotables au gaz ou nucléaires doivent prendre le relai. Ce qui représente un double investissement et deux fois plus de frais de fonctionnement.
- Je partage totalement l'opinion de Marc Dugain, romancier et réalisateur, sur les énergies renouvelables, voir la pièce jointe intitulée: pollution écologique.. Article paru dans le journal Les Echos Week End du 8 novembre 2019.

Marcel Puygrenier

4 lieu dit Bachellerie

16 420 Saulgond

Marc Dugain Pollutions écologiques

Marc Dugain / romancier et réalisateur | Le 08/11 à 04:00

<https://weekend.lesechos.fr/business-story/0602193221679-marc-dugain-pollutions-ecologiques2304887.php>



Marc Dugain Pollutions écologiques Illustration Kim Roselier pour Les Echos WeekendWeek-end

Les paysages se rétrécissent. Pour avoir un peu l'oeil cinématographique, j'aime bien ajuster mon cadre quand je suis dans la nature. La difficulté c'est de trouver un cadre sans nuisance, un cadre qui donne le sentiment que ce qui est devant vous était déjà là des centaines d'années plus tôt, et pourrait l'être encore dans des siècles.

Mais il se passe depuis quelque temps un étrange phénomène qui est que les prétendues ambitions écologiques de notre société accélèrent la destruction de la nature et des paysages. L'exemple le plus flagrant, c'est bien sûr l'éolienne,

une horreur gigantesque qui prolifère comme la peste sur nos territoires.

Lors de mon dernier voyage en Irlande, terre de mes ancêtres, j'ai vu des lacs magnifiques encerclés de ces métastases d'un cancer qui se généralise en Europe où cette pseudo-énergie renouvelable dévaste les campagnes, soutenue par des écolos. Cette laideur monstrueuse n'est pas le seul inconvénient de ces moulins à vent, s'y ajoute pour ceux **qui vivent à proximité un bruit permanent, sourd et obsédant**. J'imagine bien que d'ici la fin du siècle les individus privés de campagne se faufferont au milieu de champs d'éolienne pour jouer à cache-cache. Sauf que, d'ici là, leur efficacité économique aura été infirmée au profit d'autre chose, quoi, on n'en sait encore rien, et il ne viendra à personne l'idée coûteuse de démonter ces engins qui prennent le vent comme certains de nos politiques, d'une façon hasardeuse si on en croit le nombre d'éoliennes arrêtées ou qui ne fonctionnent pas.

Mais il peut vous arriver pire que d'habiter sous une éolienne, car la distance laissée entre deux éoliennes autorise la construction d'un méthaniseur permettant de traiter les déchets agricoles organiques afin de produire du biogaz et de l'engrais, ce qui, paraît-il, permet aux agriculteurs de produire de façon durable, sachant que les gaz à effet de serre rejetés par la méthanisation sont transformés pour produire de l'énergie.

Donc si vous habitez à la campagne près d'un méthaniseur, il va falloir vous taper le ballet incessant des tracteurs et de leurs remorques qui viennent vider leurs déchets dans le méthaniseur, d'où un bruit et une pollution qu'il vous faudra accepter de bonne grâce au nom de l'intérêt général, et on est d'accord,

il est normal d'obéir à un général.

Si en plus quand vous avez fait construire votre petite maison, vous avez été la victime

d'une arnaque aux panneaux solaires posés par des entreprises sans scrupule, vous avez de bonnes raisons de l'avoir mauvaise. Mais sachez qu'une des premières causes de sinistres pour les assurances aujourd'hui provient des

maisons qui brûlent à cause d'installations défectueuses.

Plus de maison, donc

plus de panneaux solaires, plus d'éoliennes alentour et plus de ballet de tracteurs autour du méthaniseur, enfin la belle vie, vous avez toutes les raisons de fuir pour retrouver Paris, ville qui comparée à la campagne a des nuisances bien anecdotiques.

Et, d'ailleurs, rien ne vous empêche d'y militer pour l'écologie.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°4 :

Bonjour,

L'électricité ne se stocke pas à grande échelle. Elle doit être toujours disponible, en temps réel, quelles que soient les fluctuations de la demande et les modes de production. Cet équilibre toujours renouvelé entre la demande et la production repose sur le réseau de transport d'électricité. Celui-ci assure le lien entre les multiples installations de production et chacun des lieux de consommation, et lisse ainsi l'intermittence de certaines productions.

Le panorama de l'électricité renouvelable présente trimestriellement les données de production d'électricité renouvelable (hydraulique, éolien, photovoltaïque, bioénergies). Sur la période allant de juillet 2018 à juin 2019, 100 terawattheures ont été produits par ces filières, soit l'équivalent de 21 % de l'électricité consommée en France.

<https://www.rte-france.com/sites/default/files/panorama2019-t2-v9.pdf>

Les orientations sur l'évolution du mix de production de l'électricité en France ne relèvent pas des gestionnaires du réseau électrique. Elles sont définies par l'Etat dans le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Cordialement,

L'équipe de concertation RTE

Notre région, peu ventée n'est pas propice au développement de l'éolien. Le rendement en 2016 de celles-ci en Nouvelle-Aquitaine n'est que de 17,3 %.

- Les riverains des parcs de La Souterraine et de Champagne-Mouton, Vieux-Cérier et Saint-Coûtant sont victimes du bruit des éoliennes nouvellement installées, il leur est pratiquement impossible de faire appliquer les mesures de réduction de celui-ci (bridage), car les préfets font la sourde oreille.
 - Une éolienne : c'est 1 650 tonnes de béton et d'acier avec une énorme turbine dans laquelle 4 hommes peuvent tenir debout. C'est une machine gigantesque de 60 étages plantée en pleine nature. L'extraction du néodyme (terre rare) utilisé pour fabriquer les aimants permanents des éoliennes génère l'empoisonnement des sols en Chine.
 - À l'implantation d'un parc, ce sont des terrains agricoles définitivement stériles. Les avantages liés au DPU sont perdus. Après la signature de la promesse de bail emphytéotique, il est difficile de se dégager, la durée de celui-ci est très longue de 18 à 40, 60 ans et le preneur peut hypothéquer. Le propriétaire du terrain est le responsable ultime du démantèlement qui peut lui coûter très cher.
 - Pour la commune concernée qui espère une manne financière, c'est un miroir aux alouettes (voir « La Charente Libre » du 27 juillet 2015 : « Un parc éolien, ça rapporte combien ? ». La Direction Générale des Impôts nous indique que ces sommes sont versées en compensation de nuisances.
 - C'est une dévalorisation de notre patrimoine immobilier et une dégradation de nos paysages. Le gigantisme, le nombre croissant de ces machines mettent en péril l'activité touristique de notre magnifique région. Elles ne créent pas d'emploi chez nous.
 - L'énergie éolienne ne fait pas baisser le prix de l'électricité, bien au contraire ; le consommateur paie des taxes complémentaires sur ses factures d'électricité, de carburant, de gaz et de fioul domestique pour la financer (augmentation très forte de ces taxes ces derniers temps) Vont-elle évoluer ? Elles garantissent aux exploitants éoliens des taux de profits nettement supérieurs à d'autres investissements et ils sont garantis.
 - Elle peut être dangereuse pour notre santé et celle de nos animaux : infrasons + bruits continus + clignotements permanents + ombres portées = stress, troubles du sommeil et acouphènes, baisse de la qualité du lait et croissance des animaux ralentie. On peut craindre une baisse du revenu agricole et une dévalorisation des exploitations riveraines de ces aérogénérateurs.
 - La réglementation française impose une distance de 500 m des habitations, alors que partout dans le monde les distances minimales exigées sont bien plus importantes (exemples en Allemagne, Canada, Espagne, Etats-Unis,)
 - C'est une énergie intermittente et imprévisible, pour garantir la fourniture d'électricité, il faut construire des unités de production au gaz (production de gaz à effet de serre).
 - Elles peuvent perturber la réception de la télévision et les réseaux de téléphone mobile.
- Elle est l'objet de plusieurs scandales financiers en France. (Mises en examen, prises illégales d'intérêts de certains élus.)

Association Brisevent. Association déclarée sous le régime de la loi du 01/07/1901
N° w163001154 Juillet 2015. Siège administratif : 4 lieu dit Bachellerie – 16420
SAULGOND France.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°5 :

Bonjour,

*Les capacités de raccordement prévues dans le S3REnR sont disponibles pour tout type d'énergie renouvelable, sans distinction de filière (éolien, photovoltaïque, bioénergies...).

Il est rappelé que le S3REnR ne préjuge pas de la décision de réaliser ou non un projet d'énergies renouvelables. Cette décision ne relève pas des gestionnaires du réseau électrique.

A titre d'information, la procédure d'autorisation d'un parc éolien est décrite sur le site internet du Ministère de la Transition écologique et solidaire : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/eolien-terrestre>.

*Concernant le caractère intermittent de la production éolienne ou photovoltaïque, celle-ci est prise en compte dans les études du S3REnR pour optimiser les besoins d'adaptation du réseau. RTE a également développé des outils pour établir des prévisions de production des parcs éoliens et photovoltaïques (voir à ce sujet l'article : <https://www.rte-france.com/fr/article/toujours-un-temps-d-avance>).

Cordialement,

L'équipe de concertation RTE.

Contribution n°6

Bonjour,

Est-ce que le parc éolien de la Boixe (14,4 MW maximum autorisé) dont l'autorisation devrait être approuvée au 1er trimestre 2020, prévu pour être connecté au poste de Mansle, a bien été intégré dans l'augmentation de la capacité prévue dans la révision du S3REnR ?

Cf p 238 du Projet de schéma (octobre 2019).

Merci pour votre retour,

Cordialement,

Réponse apportée par RTE à la contribution n°6 :

Bonjour,

Concernant le poste de Mansle, la capacité réservée prévue dans le projet de S3REnR est de 52,2 MW. Pour cela, des travaux sont nécessaires :

- renforcement de deux transformateurs 20 MVA en 36 MVA
- création d'un transformateur 90/20 kV de 36 MVA et demi-rame HTA

Ces capacités sont donc compatibles avec le raccordement du projet évoqué dans votre question (14,4 MW), sans préjudice des procédures de raccordement d'autres projets éventuels (évolution de la file d'attente).

Pour mémoire, les capacités prévues dans le S3REnR ne préjugent pas de la procédure d'autorisation des projets de production d'énergie renouvelables.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°7

Bonjour,

Je vais être plus philosophique en gardant toutefois un esprit constructif et objectif.

Quand je regarde votre carte de la couverture de la consommation par l'énergie renouvelable 2018, je suis interrogatif.

Les consommateurs d'énergie d'Ile-de-France, les plus nombreux, sont aussi les moins utilisateurs d'énergie renouvelable!

Ceci n'est qu'un exemple, mais de manière plus générale, pourquoi être obligé de "déplacer" cette énergie plutôt que de la produire directement sur le lieu de consommation ?

On admet aisément pour la production industrielle, que le transport est un élément déterminant de la pollution (si l'on exclut la production)!

Il en est de même pour l'énergie, visuellement ou pire en détruisant la nature (lignes traversant les forêts landaises, utilisation d'hélicoptères pour l'entretien, Etc).

Aussi, ne serait-il pas envisageable non de déplacer mais de produire là où l'énergie sera utilisée, en favorisant le circuit court, à la manière des Amap et producteurs locaux!

Ne dites pas qu'il n'y a ni soleil, ni vent, ni fleuve à Paris ou toutes autres villes, vous risquez d'en froisser quelques-uns !

De plus, ces espaces urbains sont déjà pollués, il serait aisé de remplacer un panneau publicitaire par un panneau solaire, de même que les routes photovoltaïques existent et les rocades urbaines seraient de bonnes clientes!

Si ces modifications d'implantation des sources de production peuvent éviter de polluer visuellement notre belle dame nature, nombreux vous remercieront et les ZAD diminueraient certainement, faisant gagner du temps à tout le monde, mais surtout à la Planète.

A méditer

Réponse apportée par RTE à la contribution n°7 :

Bonjour,

La réflexion sur l'avenir du système électrique oppose parfois les notions de « système centralisé » et « système décentralisé ». Schématiquement, cette dichotomie distingue un monde construit autour de grandes unités de production et d'un réseau très développé pour acheminer de l'électricité vers les centres de consommation, à un univers où la production serait répartie de manière diffuse au sein du territoire. Pour certains, ce second monde conduirait spontanément à des équilibres locaux, et donc à terme à un moindre besoin de réseau.

Afin d'éclairer ce débat, le Schéma décennal de développement du réseau publié par RTE en 2019 contient une étude approfondie sur les conséquences pour le réseau de transport d'électricité du développement de l'autoproduction via le recours massif au solaire sur toiture. L'autoproduction/autoconsommation constitue en effet une forme de « décentralisation », puisqu'elle vise à faire mieux correspondre la production et la consommation à l'échelle d'un site (autoconsommation individuelle) ou d'un ensemble de sites (autoconsommation collective).

L'étude a envisagé plusieurs scénarios de développement du photovoltaïque et évalué leurs conséquences sur le système. Dans l'ensemble, l'analyse montre que le développement de l'autoconsommation n'est pas un facteur de nature à modifier les perspectives de développement du réseau de transport d'électricité. En effet, le fait que de nombreux foyers ou entreprises se mettent à produire une partie de l'électricité qu'ils consomment ne modifie pas au premier ordre les flux sur le réseau de transport, dans la mesure où ces sites demeurent connectés au réseau avec la volonté de pouvoir soutirer à tout moment.

Lien pour consulter cette étude (voir le chapitre 11 du schéma décennal : L'autoconsommation et les modalités de développement du solaire)

<https://www.rte-france.com/fr/article/evolution-du-reseau-electrique-francais-l-horizon-2035>

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°8

L'énergie renouvelable, soi-disant gratuite, mais onéreuse en installations (à durée de vie réduite), en lignes électriques, pour des productions aléatoires et non stockables (sinon, il faut préciser comment et pour quelle quantité d'énergie), est-ce pour faire plaisir aux Verts ?

Je vois se multiplier les centrales solaires qui vont produire autour de midi, principalement en été, qu'elle est la demande pour cette énergie ? D'autant que du sud de l'Europe, au nord, tous bénéficient du soleil à la même heure, les prix s'effondrent à ce moment-là... il y a comme un os !

On sait qu'il faudrait multiplier les lignes à haute tension si les renouvelables pour un très hypothétique foisonnement qui a déjà été démontré irréaliste. Je vous souhaite beaucoup de plaisir pour faire accepter ces nouvelles infrastructures que les mêmes Verts pour qui elles seront installées seront les premiers à les contester !

Remarquez que je n'ai pas encore parlé des émissions de CO2 liées aux centrales à gaz qui sont indispensables pour équilibrer le réseau lors des baisses très courantes de production des énergies renouvelables.

Franchement, la politique et les rêves s'accorde mal avec les réalités physiques.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°8 :

Bonjour,

Les orientations sur l'évolution du mix de production de l'électricité en France sont définies par l'Etat dans le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Par ailleurs, ce sont les porteurs de projets d'énergies renouvelables qui élaborent le modèle économique de leurs projets d'investissement.

L'électricité doit être toujours disponible, en temps réel, quelles que soient les fluctuations de la demande et les modes de production. Cet équilibre, toujours renouvelé entre la demande et la production, repose sur le réseau de transport d'électricité. Celui-ci assure le lien entre les multiples installations de production et chacun des lieux de consommation, et lisse ainsi l'intermittence de certaines productions. RTE a ainsi pour mission d'adapter le réseau de transport d'électricité pour accompagner la transition énergétique.

Le développement des énergies renouvelables électriques pose la question de l'intégration de ces sources d'énergie dans le réseau électrique. RTE a évalué plusieurs scénarios à l'horizon 2035 dans le cadre du Bilan prévisionnel publié en 2017. Cette étude a notamment porté sur les coûts d'adaptation du mix spécifiquement associés au développement des énergies renouvelables (parfois appelés « coûts de back-up » par certaines parties prenantes, en référence aux moyens thermiques qui seraient nécessaires pour palier le caractère variable de la production éolienne ou solaire). Les analyses montrent que dans des scénarios comme Volt et Ampère et a fortiori dans le scénario de la PPE, ces coûts sont

négligeables en France au regard des grands équilibres économiques du système électrique.

Dans ces scénarios, avec un système très fortement interconnecté en Europe et le maintien d'un socle important de moyens pilotables (nucléaire, hydraulique, gaz et turbines à combustion), le critère de sécurité d'approvisionnement actuel peut en effet être respecté sans recours à la construction de nouveaux moyens thermiques, en s'appuyant sur les moyens de production et de flexibilité existants ou déjà intégrés à la trajectoire de la PPE.

Pour consulter le Bilan prévisionnel publié par RTE en 2017 : <https://www.rte-france.com/fr/article/bilan-previsionnel>

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°9

Bonjour,

La Communauté de Communes d'Albret avait fait remonter une demande de renforcement des 3 postes sources de son territoire: Bruch, Nérac et Mézin. En effet, nous avons lancé un Plan Solaire avec pour objectif de raccorder 100 à 160MWC d'ici 2030.

A la lecture du rapport, je note une augmentation jusqu'à +32MW pour Nérac et +11MW pour Mézin.

Pourriez-vous :

- me donner l'équivalence pour Bruch ?
- me confirmer la puissance totale de raccordement possible sur l'ensemble des postes sources du territoire. Je souhaite confirmer que le Schéma proposé est compatible avec nos objectifs.

En vous remerciant par avance.

Bien cordialement,

Nicolas THIERRY

Chargé de Mission TEPOS pour Albret Communauté

Réponse apportée par RTE à la contribution n°9 :

Bonjour,

La capacité d'accueil mise à disposition des énergies renouvelables sur les postes que vous citez est indiquée en annexe 4 du projet de schéma (p.315). Elle est de 47 MW pour le poste de Mezin, de 38 MW pour le poste de Nérac et de 39 MW pour celui de Bruch. Sur l'ensemble de cette zone, c'est une capacité d'accueil globale de 124 MW qui est mise à disposition des énergies renouvelables. C'est donc ce chiffre qui est à mettre en regard des ambitions portées par votre territoire (100 à 160 MW « crête » soit environ 85 à 135 MW électriques).

La mise à disposition de ces capacités nécessitera des renforcements du réseau électrique, en particulier la construction d'une nouvelle ligne électrique 63 000 volts entre les postes de Mezin et de Colayrac. Ces renforcements sont décrits dans la partie 5 du projet de S3REnR, page 74 et suivantes.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°10

Si on demantèle RTE, on revient aux RÉGIES D'ÉLECTRICITÉ ou aux Entreprises. En GIRONDE, on peut se rappeler de la qualité des réseaux. Que de pannes ! Pour finir on a demandé à EDF de les racheter avec le passif... RTE aujourd'hui, en outre donne l'avantage d'être interconnecté. Si un poste de distribution est HS, l'aval peut être tout de même être alimenté par un autre...

Réponse apportée par RTE à la contribution n°10 :

Bonjour,

La sécurité d'alimentation du réseau électrique est effectivement un enjeu majeur pour RTE et les gestionnaires du réseau de distribution. Le S3REnR permet l'accueil de nouvelles productions d'énergies renouvelables avec le même niveau de qualité d'alimentation électrique délivrée au consommateur.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°11

Les champs électromagnétiques ne sont pas maîtrisés et tuent les humains et l'élevage.

Pièce jointe à la contribution n°11

LES EFFETS TOXIQUES DES ONDES ELECTROMAGNETIQUES EXPLIQUES

Résumé

L'exposition aux ondes électromagnétiques comme celles des téléphones cellulaires créent des dysfonctionnements majeurs au niveau des mitochondries du fait des dégâts causés par les radicaux libres du peroxy-nitrite qui entraînent également des ruptures simples et doubles des brins de notre ADN.

L'excès de radicaux libres, déclenché par l'exposition aux micro-ondes de basses fréquences des téléphones et des réseaux Wifi a été considéré comme responsable de maladies chroniques comme l'arythmie cardiaque, l'anxiété, la dépression, l'autisme, la maladie d'Alzheimer et l'infertilité.

La transmission d'un excès de calcium produit par les expositions aux CEM joue également un rôle important dans le déclenchement des effets physiopathologiques concernant chacune des maladies listées ci-dessus.

Les stratégies qui peuvent aider à réduire les effets toxiques des CEM (Champs Electro-Magnétiques) comprennent l'optimisation des niveaux de magnésium, certains aliments favorisant le processus NRF2, de l'exercice, une restriction calorique et les stratégies qui boostent la transmission de l'Oxide Nitrique (qui agit, en fin de compte, en augmentant le NRF2).

Par le Dr MERCOLA

J'ai souvent noté que les CEM sont une source cachée et pernicieuse de risque sanitaire. Mais comment cette forme de radiation micro-ondes attaque-t-elle notre santé ? Martin Pall, Ph D, a identifié et publié ses recherches décrivant les mécanismes moléculaires qui expliquent comment les CEM des téléphones cellulaires et de toutes les technologies sans fil attaquent les plantes, les animaux et les humains.

Martin Pall est diplômé de physique de l'université John Hopkins et à un Ph.D en biochimie et génétique de l'Université de Caltech, Il est particulièrement qualifié pour ce type de recherches. Durant les 18 dernières années il a exploré la littérature médicale, comparant les travaux réalisés par d'autres pour élucider cette question urgente.

Palls explique :

« Il y a une grande quantité d'informations disponibles, mais que personne n'a eu le temps d'assimiler et de rendre cohérentes entre elles. C'est ce que j'ai fait....Je me suis intéressé aux CEM avant de comprendre comment ils fonctionnaient. Puis je suis tombé sur deux articles qui m'ont interpellé – tiens, il semblerait que cela fonctionne comme ça ! » Alors j'ai étudié de plus en plus d'articles.

Ce que ces deux premières études montraient était que vous pouviez bloquer ou énormément diminuer les effets des CEM en utilisant les bloqueurs des canaux calciques...c'était la clé de l'observation.

Maintenant j'ai trouvé 26 articles ...qui tous montrent que les CEM activent ce que nous nommons les Canaux Calciques à Voltage Dépendant (CCVD). Ceux-ci sont les canaux de la membrane extérieure de la cellule, la membrane plasmique qui entoure toutes nos cellules.

Quand ils sont activés ils s'ouvrent et permettent au calcium d'affluer. C'est cet excès de calcium qui est responsable de presque tous, pour ne pas dire de tous les effets biologiques. »

CEM et Calcium intracellulaire

Transcription de l'interview

Quand vous exposez ces cellules aux CEM, il y a augmentation du calcium intracellulaire. Vous obtenez aussi des augmentations dans la transmission du calcium, ce qui est également important pour expliquer les causes des dommages causés par les CEM.

Durant les 25 dernières années, l'industrie a affirmé que les radiations non ionisantes étaient sans danger et que les seules radiations que nous devons craindre étaient les radiations ionisantes (soleil). Les recherches de Pall prouvent sans équivoque que cette affirmation est fausse.

« Il est clair, en remontant jusqu'en 1971 et même avant, que c'était faux. ..Nous ne connaissions pas les mécanismes d'action. Maintenant c'est le cas. Je pense que c'est très important parce que l'industrie essaye de tromper tout le monde depuis des décennies. Maintenant nous savons comment cela fonctionne. Entre autres choses ce qu'il est important de savoir est qu'il existe de nombreux impacts sanitaires très différents qui ont été rapportés. Maintenant nous pouvons les expliquer.

Comment les CEM détruisent votre santé

Quand les canaux calciques sont exposés aux CEM, ils s'ouvrent permettant à des volumes anormalement importants de calcium de pénétrer dans les cellules – environ 1 million d'ions par seconde et par canal. Chaque canal calcique a un Voltage sensible, une structure qui détecte les changements électriques à travers la membrane plasmique et ouvre le canal. Les CEM utilisent ce Voltage sensible pour activer le canal et augmenter radicalement les niveaux intracellulaires jusqu'à des taux dangereux.

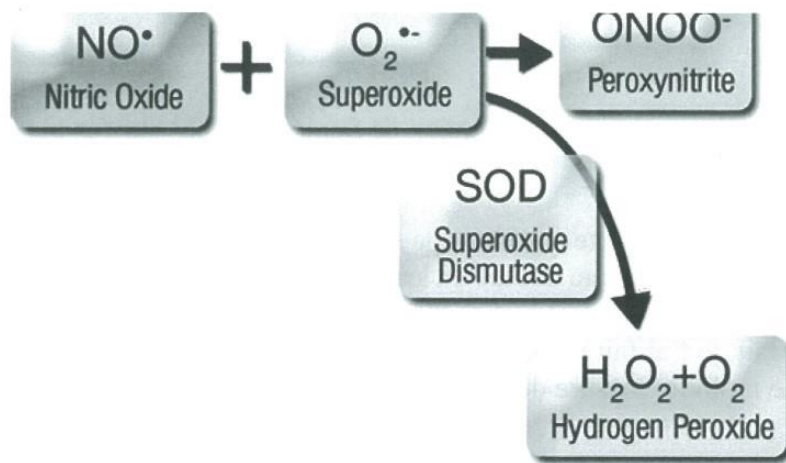
« Du fait de la structure du Voltage sensible et de sa localisation dans la membrane plasmique, on peut prédire à partir de phénomènes physiques basiques qu'il est extrêmement sensible aux forces électriques des CEM ».

Pall note :

« en moyenne, ces forces sont approximativement 7,2 millions de fois plus fortes sur le voltage sensible qu'elles ne le sont sur les groupes isolés chargés en électricité dans la part aqueuse de la cellule.

Cela veut dire que les normes de sécurité actuelles sont dépassées par un facteur d'environ 7 millions.

C'est pourquoi ces très faibles CEM, dont l'industrie affirme qu'il n'est pas possible qu'ils nous affectent en quoi que ce soit, sont réellement en train de vous épuiser prématurément. Ils activent les canaux calciques. Ceci finit par avoir des conséquences absolument désastreuses car lorsque qu'il y a un excès de calcium dans la cellule un certain nombre de problèmes apparaissent. Non seulement vous obtenez des transmissions de calcium en excès mais vous augmentez également l'Oxyde Nitrique. (ON). Alors que l'ON a de nombreux effets bénéfiques sur la santé, une importance excessive de ON réagit avec le Superoxyde.



L'Oxyde Nitrique réagit avec le superoxide.

Les niveaux de superoxide augmentent également en réponse à l'accroissement du calcium intracellulaire. Ensemble, ils forment le peroxynitrite, qui est un **facteur de stress oxydatif extrêmement puissant**. Bien que n'étant pas un radical libre, les peroxynitrites s'altèrent pour former des radicaux libres réactifs, à la fois des espèces oxygénées radicalaires et des espèces azotées radicalaires, incluant les radicaux libres hydroxyl.

« Vous avez les deux formes parce que vous obtenez des radicaux hydroxyl, des radicaux carbonate et des radicaux nytril NO₂ » explique Martin Pall. Les trois causent des dégâts. Selon Pall, la plupart des atteintes à l'organisme sont causés par un excès des radicaux libres mais certains problèmes sont causés directement par les peroxynitrites. Le résultat final est une attaque massive de l'organisme car le stress oxydatif excessif et le stress nitrosatif sont impliqués dans presque toutes les MALADIES CHRONIQUES. De nombreuses pathologies ont aussi à voir avec les apports en excès de calcium, indépendamment du peroxynitrite.

Voie de transmission Oxyde Nitrique Contre voie Peroxynitrite.

Il est important de comprendre que toutes les formes de stress oxydatif sont toxiques. Il y a une certaine gamme de radicaux libres qui est biologiquement utile et nécessaire. L'ON, par exemple, est un radical libre, qui a de nombreux effets bénéfiques. Le problème vient du stress oxydatif excessif. Il est intéressant de voir que Pall note que la voie de transmission ON et la voie peroxynitrite s'inhibent l'une l'autre, ce que je ne savais pas. Ceci contribue à conforter le nouvel exercice de décharge de l'Oxyde Nitrique destiné à diminuer les dégâts causés par les CEM.

Pourquoi ne peut-on faire confiance à l'industrie

Beaucoup ne savent pas que l'industrie des télécommunications est peut-être plus argentée que l'industrie pharmaceutique, et tout aussi puissante politiquement parlant. Leurs lobbyistes sont très efficaces pour répandre et protéger la version « industrielle » de la vérité. Inutile de dire que l'industrie discrédite aussi activement les recherches qui démontrent une nuisance et/ou supprime les crédits de projets de recherche qui commencent à révéler des problèmes.

En fait le président actuel de la Commission Fédérale des Communications était précédemment le lobbyiste en chef de l'industrie des télécommunications...un des pire cas de ces collusions répugnantes entre l'industrie et le gouvernement et d'installation du loup dans la bergerie que j'ai jamais constaté.

« Je sais comment ils se sont attaqués à différentes personnes » raconte Pall « Aux USA...les fonds accordés à la recherche par l'Agence de protection Environnementale – ont été supprimés en 1986...Le bureau américain de la recherche navale avait financé un certain nombre de recherches dans ce domaine dans les années 70. Ils ont également cessé d'accorder

de nouveaux prêts en 1986...Et ensuite les instituts nationaux de Santé quelques années plus tard ont suivi le même chemin.

Il est actuellement choquant de dire qu'il ne reste que deux pays dans le monde qui font beaucoup de recherches dans ce domaine, bien au dessus de leurs champs d'action habituels...la Turquie et l'Iran...On trouve des recherches d'assez bon niveau sur les CEM dans ces deux pays...Ce que j'ai fait, je l'ai fait par moi même. J'y ai consacré mon temps et mes efforts et également dans une moindre mesure de l'argent. Mais cela ne coûte pas si cher, alors je peux le faire.

Donc, les moyens financiers ont été coupés. On peut fortement suspecter l'industrie d'être responsable de cet état de fait. L'industrie, avec le décret des télécommunications de 1996, confie la réglementation à la Commission Fédérale des Communications, qui n'a rien fait en termes de protection du public.

De plus, ils ont empêché les gens de protéger leur santé face aux expositions des antennes relais. Nous ne pouvons pas aller en justice pour empêcher les antennes relais d'être installées près de nos bureaux ou de nos habitations. Plus simplement ce que le Congrès a fait c'est d'affirmer que notre santé n'avait aucune importance...et maintenant nous sommes dans une situation extrêmement difficile, explique Pall.

Effets neuropsychiatriques de l'exposition aux CEM

Et ceci nous amène au cœur du problème, précisément la localisation physique des CCVD les plus denses, et les maladies subséquentes que vous pouvez attendre de l'exposition excessive chronique aux CEM. **La plus grande densité de CCVD se trouve dans notre système nerveux**, en effet, des études datant des années 1950 et 60 démontrent que le système nerveux est l'élément qui est le plus sensible aux CEM.

Certaines de ces études montrent des changements massifs dans la structure des neurones, incluant la mort cellulaire et des dysfonctionnements synaptiques. Quand les CCVD sont activés dans le cerveau ils libèrent des hormones neuro-endocriniennes et des neurotransmetteurs. De là, les conséquences de l'exposition chronique du cerveau aux CEM incluant celles citées ci-après, que Pall a détaillées dans un article en 2016 : Anxiété, dépression, autisme, Alzheimer.

Chez les animaux exposés aux CEM, il y a des impacts énormes et cumulatifs au niveau du cerveau. Des études génétiques polymorphes ont également montré que l'activité intense des CCVD dans certaines parties du cerveau produit une grande diversité d'effets neuropsychiatriques.

« J'ai recensé un grand nombre d'études concernant différentes sortes d'expositions aux CEM, chacune démontrant des effets neuropsychiatriques. Ce que vous constatez c'est que ces effets ont été répétés maintes fois dans ces études épidémiologiques. Les gens se plaignent toujours de la même chose - Je suis tout le temps fatigué - Je ne peux pas dormir - je ne peux pas me concentrer - je me sens déprimé - je suis anxieux en permanence - ma mémoire ne fonctionne plus - Voilà tout ce dont les gens se plaignent.

Nous savons que tous ces effets sont causés par une exposition aux CEM. Il n'y a plus aucun doute sur le sujet. Parce que nous connaissons leurs effets sur le cerveau, nous savons que l'activité excessive des CCVD peut produire divers problèmes neuropsychiatriques.

Ici nous avons toutes ces données épidémiologiques qui confirment que cela arrive à des êtres humains qui vivent près des antennes relais, qui sont exposés au WIFI, qui ont été exposés à

des radiations de télécommunications, qui utilisent un téléphone portable, des tablettes et ainsi de suite...C'est très important. Je pense que nous devrions faire attention.

Effets cardiaques

Votre cœur aussi est très sensible aux CEM, particulièrement les cellules stimulatrices de votre cœur, parce qu'elles ont la concentration la plus importante de CCVD. En conséquence nous découvrons que les CEM tendent à déclencher les problèmes suivants. Si vous avez quelques uns de ces problèmes (ou certains de ceux cités précédemment ou ci-dessous) vous devez savoir que l'exposition aux CEM est le facteur majeur déclenchant et prendre des mesures drastiques et immédiates pour éviter d'y être exposé.

- **Arythmie cardiaque (associée à des morts subites cardiaques)**
- **Fibrillation atriale/ palpitations atriales**
- **contractions atriales prématurées – et des contractions ventriculaires prématurées connues aussi sous le nom de palpitations cardiaques**
- **Tachycardie (cœur trop rapide) et bradycardie (cœur plus lent que la normale)**

Les effets sur le système reproducteur

Une troisième zone de grande densité des CCVD se trouve dans le système reproducteur particulièrement les testicules mâles. La conséquence ici c'est l'infertilité ou la baisse de fertilité. Il y a des preuves démontrant que les CEM peuvent causer une infertilité chez les hommes et les femmes, mais l'infertilité masculine a été mieux étudiée.

Pall décrit une expérimentation de reproduction classique publiée il y a 19 ans par Ioannis Magras et Tomas Xenos en Grèce :

« ils ont pris des jeunes couples de souris, un mâle et une femelle. Ils les ont mis dans une petite cage sur le sol dehors près d'un parc d'antennes...Les niveaux de radiations au sol étaient bien inférieurs à nos normes de sécurité actuelles...Ils les ont placés dans deux endroits différents, avec un niveau plus élevé d'exposition et l'autre moins exposé.

Ils ont constaté qu'au plus haut niveau d'exposition chaque couple produisait une portée en quantité à peu près normale, ensuite une deuxième portée qui était nettement moins nombreuse et enfin l'infertilité totale – pas un seul souriceau né.

A un niveau moindre d'exposition, le scénario était plus ou moins le même, sauf que cela a pris deux fois plus de temps pour arriver au même résultat. Ils ont produit quatre portées en nombre décroissant, et ensuite l'infertilité totale.

Nous avons maintenant chez les êtres humains et dans de nombreux pays dans le monde entier un production décroissante de sperme masculin – une chute de plus de 50% dans les pays de l'Ouest et d'environ la moitié dans les autres pays du monde.

L'auteur dans cet article explique « à ce rythme nous allons vers l'extinction, simplement du fait de la chute de la fertilité masculine. Nous savons que cela arrive chez les gens – qui mettent leur téléphone dans leur poche de devant, les hommes qui utilisent leur ordinateur portable en WIFI sur leurs genoux. Nous le savons mais évidemment l'industrie nie tout. »

En effet, des études ont fait le lien entre une exposition à de faibles niveaux de radiation des ondes des portables et une réduction de 8% de la motilité des spermatozoïdes et de 8,9% de la viabilité du sperme. Les ordinateurs portables en WIFI ont également été reliés à une baisse de la motilité des spermatozoïdes et à l'augmentation de la fragmentation de l'ADN spermatique après une heure d'utilisation seulement.

CEM et cancers

Les études d'impact sur le cancer ont également été bloquées par l'industrie de différentes manières, entre autres en empêchant les chercheurs d'obtenir des données mondiales réelles sur l'usage du téléphone. Bien évidemment les gens qui utilisent le plus leur portable ont plus de risques. Bien que n'étant pas la plus fréquente des maladies concernées par les expositions au CEM, le cancer est cependant une autre conséquence potentielle des atteintes des mitochondries.

Les femmes qui mettent leur téléphone dans leur soutien gorge, par exemple, ont un risque de cancer dans la partie supérieure du sein, ce qui est très rare comme localisation.

Le cancer du cerveau est aussi une autre conséquence de l'usage intensif du téléphone si vous mettez votre téléphone près de l'oreille. Ceci dit, insister sur ce risque peut-être contre-productif, car tant de gens utilisent les portables et ceux qui développent un cancer du cerveau sont proportionnellement peu nombreux. Le problème du cancer du cerveau c'est sa période de latence, au moins dix ans et plus. L'arythmie cardiaque, l'autisme, l'anxiété et la maladie d'Alzheimer, au contraire, sont extrêmement fréquents de nos jours, et nous connaissons maintenant le mécanisme qui explique comment les CEM contribuent à les déclencher.

Bien que deux sénateurs américains (Ted Kennedy et John McCain) aient des cancers du cerveau probablement liés à l'utilisation du téléphone portable il est important de comprendre que les dangers des portables ne se limitent pas uniquement au cancer du cerveau. Il y a également bien d'autres problèmes y compris l'infertilité. « D'après moi, le cancer vient en numéro 4 ou 5 sur la liste de mes préoccupations. Ce n'est pas que le cancer n'est pas important – il est très important. Nous n'en sommes qu'aux prémices du fait de la durée des temps de latence. » précise Pall.

Qu'est ce qui est le plus dangereux , les ondes des portables ou les Rayons X ?

Si vous pensez comme tout le monde, la réponse est évidente : les rayons X. C'est parce que vous avez été convaincu par les mensonges de l'industrie des télécommunications qui ont fait du lobbying auprès des gouvernements pour renforcer ce mythe. La réalité c'est qu'il y a des preuves évidentes démontrant que les ondes des portables sont plus dangereuses que celle des rayons X – par ordre d'importance :

L'une des ces meilleures preuves vient d'une étude allemande (dirigée par le professeur Franz Aldkofer) dans laquelle les effets de radiations ionisantes équivalentes à une puissance de 1600 radiographies pulmonaires ont été comparés à 24h sur un téléphone portable. Étonnamment, ils ont constaté que les deux produisaient approximativement un nombre équivalent de rupture d'ADN dans les essais in vitro. Selon Pall, les effets des portables sont largement sous-estimés, car ils ont utilisé une onde continue et non pulsée.

Des études approfondies démontrent que les CEM pulsés sont beaucoup plus dangereux que les ondes en continu. C'est important pour plusieurs raisons, y compris parce que tous les dispositifs de communication sans fil utilisent ces ondes pulsées. Dans un autre article, le groupe a démontré que quand vous utilisez les ondes pulsées identiques à celles d'un téléphone portable, les dégâts se produisent à de bien plus faibles intensités.

« On se pose la question : Comment cela est-il possible ? » Je pense que la réponse est dans le diagramme que j'ai publié expliquant comment les CEM produisent des radicaux libres » précise Pall

« Les radiations ionisantes et les fréquences micro-ondes des CEM endommagent toutes deux l'ADN par le biais des radicaux libres. Elles agissent de la même façon. Vous obtenez les radicaux libres par l'intermédiaire du peroxy-nitrite.

Il est apparu que lorsque vous allez des CEM aux radicaux libres par ce biais, il y a trois étapes qui permettent cette augmentation calcique à des niveaux élevés. La première quand vous ouvrez les canaux, vous obtenez un flux d'environ un million d'ions calcium par seconde. La deuxième c'est que vous obtenez des augmentations de ON et de superoxyde. Toutes deux auront, en effet, une action catalytique sur le calcium, car une fois qu'il est entré dans la cellule, tant qu'il reste à un niveau élevé, vous obtiendrez de plus en plus de ON et superoxyde. Et les deux vont alors interagir pour former du peroxy-nitrite. Les niveaux de réaction découlent de ces deux concentrations. Ainsi vous avez trois facteurs amplificateurs. Si vous avez trois niveaux d'amplification, vous obtenez des réponses démesurées par rapport à un tout petit stress.

Radiations ionisantes et ruptures d'ADN

L'industrie affirme qu'il n'y a pas assez de puissance dans les radiations micro ondes pour causer des dommages directs aux liaisons covalentes de l'ADN. C'est vrai. Là n'est pas le problème. C'est l'amplification biologique résultant d'un stress oxydatif excessif qui cause ces dommages. Il est intéressant de constater que même la plupart des dommages causés par les radiations ionisantes sont en fait dus à une formation secondaire de radicaux libres qui casse l'ADN. Cela ne vient pas directement de la puissance de la radiation, explique Pall. « Ceci a été publié par Arthur Compton. Pour cela il a obtenu le Prix Nobel en 1927. La façon dont fonctionne la radiation ionisante - elle touche fondamentalement les molécules et les atomes et éjecte les électrons créant ainsi des paires de radicaux libres. C'est ce que l'on nomme la diffusion Compton.

Il y a de fait une amplification due à la radiation ionisante, mais à un seul niveau. Un photon énergétique peut produire une chaîne de radicaux libres. Avec la fréquence des micro-ondes des CEM vous obtenez trois niveaux d'amplification.

La somme des dommages qui en découlent d'après ces études est vraiment impressionnante. Bien sur, Aldkofer et Rudinger ont été durement attaqués par l'industrie.

Stratégie Pratique pour limiter votre exposition.

Bien entendu, pour réduire le risque de maladie, vous devez réduire votre exposition aux CEM. Les antennes relais devraient être votre préoccupation majeure si vous travaillez ou si vous étudiez dans un périmètre de 300m. Le simple fait de rouler à proximité peut vous exposer à d'importantes radiations.

Votre portable est la source principale d'exposition, comme le sont tous les téléphones sans fil, les box Wifi, les casques Bluetooth et autres équipements bluetooth, les souris, claviers et thermostats sans fil, les babyphones, les compteurs communicants et le four micro-ondes de votre cuisine. Idéalement listez chaque source et déterminez comment vous pouvez au mieux limiter leur utilisation. Un remède simple est d'éteindre votre Wi-Fi la nuit. C'est une exposition inutile. Ne pas avoir votre téléphone portable sur vous et ne pas utiliser votre ordinateur portable directement sur vos genoux sont quelques mesures simples.....

Une fois que vous connaissez le mécanisme d'action vous pouvez plus facilement y remédier. Dans le cas présent, maintenant que nous savons que les effets des CEM sont réduits par les bloqueurs des canaux calcium, une solution naturelle est d'être sûr que vous avez assez de

magnésium. La plupart des gens ont un déficit en magnésium, ce qui aggrave l'impact des CEM, comme l'a noté Pall :

« Il est évident que lorsque vous avez un déficit en magnésium, vous avez une activité excessive des CCVD. Vous avez également un afflux de calcium trop important par le biais du récepteur N-Méthyl-D.aspartate, causé par la carence en magnésium, ce qui est aussi problématique ; c'est pourquoi il faut pallier cette déficience.

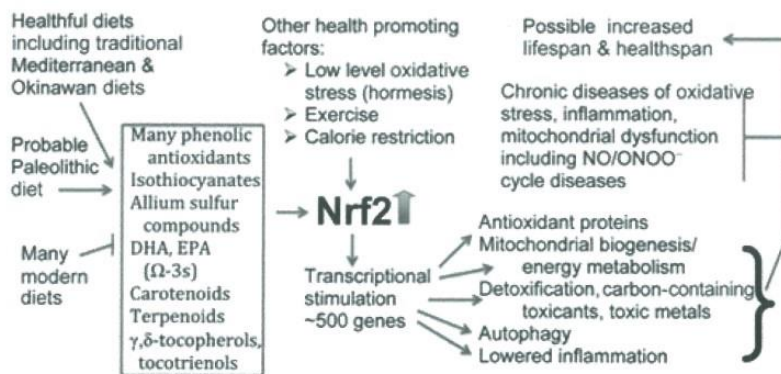
Maintenant, je dis toujours aux gens, Je suis un chercheur et non un médecin. Aucune de mes suggestions ne doivent être prises comme un avis médical. Mais je pense que l'approche pour s'occuper de ce problème c'est d'élever le niveau du facteur nucléaire érythrocytaire, NRF2, publié ci après.

Comment activer NRF2 pour réduire l'impact des CEM

Je suis en train d'écrire un article très complet sur les NRF2, qui est un hormétique biologique d'importance vitale qui régule la superoxyde dismutase, la catalase et tous les autres antioxydants intracellulaires bénéfiques. Egalement

- il diminue l'inflammation
- Améliore la fonction mitochondriale
- Stimule la biogénèse mitochondriale
- Aide le corps à se détoxifier des toxiques carbonnés et des métaux neuro-toxiques.
- Il active la transcription de plus de 500 gènes du génome humain dont la plupart ont des fonctions cytoprotectrices. Cela inclue les trois gènes qui encodent les enzymes requises pour la synthèse du glutathion réduit, qui est l'un des plus importants anti-oxydant produit par notre corps.

Martin L. Pall *et al.*: Nrf2, Master Cytoprotection & Detoxification Regulator, is Raised by Many Health Promoting Factors



NRF2

La plus simple façon d'activer le NRF2 est de consommer des compléments alimentaires qui boostent le NRF2, tels que le sulforaphane des végétaux crucifères, des aliments antioxydants riches en phénols, des graisses riches en oméga3 longue chaîne DHA et EPA, des caroténoïdes (surtout lycopène) des composés sulfurés de l'ail, des isothiocyanates du groupe des choux et des aliments riches en terpènes.

L'exercice, une restriction calorique (tel qu'un jeûne intermittent) et l'activation des voies de transmission du ON (dont l'exercice de décharge ON est un moyen) augmentera également le NRF2.

Dans son article Martin Pall note :

« Le rôle important de détoxification joué par le NRF2 explique que l'élévation de l'activité du NRF2 a une importance toute particulière pour les centaines de millions de gens autour du globe qui sont régulièrement exposés à des produits chimiques toxiques qui causent des maladies caractérisées par un stress oxydatif, de l'inflammation et un dysfonctionnement des mitochondries, maladies qui incluent la plupart des maladies chroniques du 21^{ème} siècle.

L'un des points que je défends dans cet article c'est que les deux meilleurs régimes alimentaires connus – le régime méditerranéen traditionnel et le régime d'Okinawa, sont tous deux riches en nutriments qui augmentent le NRF2 » ajoute Pall.

Message à retenir

Je crois personnellement que l'exposition aux CEM peut-être l'un des principaux facteurs concernant l'infertilité masculine, et l'augmentation significative de l'anxiété, la dépression, l'autisme et la maladie d'Alzheimer.

Il est également fortement probable qu'elle soit un facteur déclenchant des cancers.

Bien que cela n'ait pas été très médiatisé, en mai 2011, le bras armé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a classé les radiofréquences des CEM – comme celles utilisées par les téléphones portables – dans la classe 2B carcinogènes, donc potentiellement carcinogènes pour les humains.

Pall a contribué à une avancée majeure pour la santé publique en découvrant comment les CEM provoquent des dégâts biologiques et il serait sage d'en tenir compte. Je crois personnellement qu'il mérite le prix Nobel pour sa contribution à la science.

Je le répète, l'atteinte n'est pas due à l'échauffement ni à la radiation ionisante ; elle se fait par l'activation des CCVD entraînant avec elle une réaction en chaîne qui produit un apport excessif de dérivés réactifs de l'oxygène (DRO), de radicaux libres hydroxyl et peroxy-nitrites – les radicaux libres les plus destructeurs pour l'homme, mais aussi par le biais d'une transmission excessive de calcium.

Les radicaux libres Hydroxyl déciment l'ADN nucléaire et mitochondrial, leurs membranes et leurs protéines. Trop de calcium dans les mitochondries peut aussi impacter leur fonctionnement. Au final il en résulte un dysfonctionnement mitochondrial, qui, nous le savons, est au cœur de la plupart des MALADIES CHRONIQUES. En effet votre cerveau, le stimulateur cardiaque de votre cœur et les testicules ont la plus forte densité de CCVD, ces zones sont les plus sujettes aux accidents quand elles sont exposées aux CEM.

Ce que nous montre cette étude c'est qu'une surexposition aux micro-ondes peut conduire directement à des maladies comme Alzheimer, l'anxiété, la dépression, l'autisme, l'arythmie cardiaque et l'infertilité. Alors si vous voulez protéger votre cœur, votre cerveau et votre fonction reproductive, évitez de porter votre téléphone dans votre poche, ou sur votre hanche, évitez l'usage des ordinateurs, portables, tablettes sur les genoux et prenez des mesures pour limiter ou éliminer autant que possible les sources d'exposition aux CEM autant que faire se peut, chez vous et sur votre lieu de travail.

NB :

CEM – champs électromagnétiques

ON – Oxyde Nitrique

CCVD – canaux calciques Voltage dépendant

Réponse apportée par RTE à la contribution n°11 :

Bonjour,

En trente ans de recherches biomédicales en laboratoire et de recherches épidémiologiques, aucun lien de causalité entre l'exposition aux champs électromagnétiques générés par les lignes à haute tension et des effets sur la santé n'a été établi. Cette réalité forge aujourd'hui la conviction de RTE : la conception et l'exploitation de nos équipements respectent la santé et la sécurité de la population.

* Dès qu'il y a une activité électrique, naturelle ou artificielle, des champs électromagnétiques sont présents. Par exemple, l'activité électrique dans les tissus musculaires et nerveux produit des champs électromagnétiques. Un autre exemple bien connu, est le champ magnétique terrestre qui oriente l'aiguille des boussoles. Dans certains cas, les champs électromagnétiques sont produits de manière intentionnelle comme pour les télécommunications, la radio et la télévision.

Les lignes électriques, de même que tous les objets de la vie courante qui utilisent l'électricité, produisent également un champ électromagnétique. Ce champ électromagnétique se caractérise par une fréquence extrêmement basse : la fréquence du courant électrique est de 50 oscillations par seconde. A titre de comparaison, la fréquence des émetteurs radio FM est de l'ordre de 100 millions d'oscillation par seconde et celle d'un four micro-ondes de l'ordre de 2 milliards d'oscillations par seconde. Pour cette raison, les champs émis par les ouvrages électriques domestiques génèrent très peu d'énergie.

Les ouvrages de transport d'électricité sont soumis à la réglementation définie par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques d'établissement des réseaux électriques. Cet arrêté reprend les préconisations de la recommandation européenne du 12 juillet 1999. La réglementation concerne également les salariés de RTE, qui sont exposés à des niveaux de champs électromagnétiques élevés travaillant à proximité des ouvrages électriques. Le suivi médical de ces salariés comme les études épidémiologiques sur ces populations professionnelles n'ont pas montré d'augmentation du risque en relation avec l'exposition aux champs électromagnétiques.

En application des lois sur le Grenelle de l'environnement, un dispositif d'information du public sur les champs électromagnétiques émis par les lignes à haute tension a été créé en 2013. Des mesures sont réalisées dans les zones urbanisées de communes traversées par des lignes à haute tension. Ces mesures sont publiées sur le site <https://www.cem-mesures.fr/>

* Concernant les animaux d'élevage, aucune étude n'a mis en évidence un effet direct des champs électromagnétiques de fréquence extrêmement basse sur la santé des animaux. Les animaux d'élevage peuvent toutefois être plus sensibles que l'homme à de faibles tensions et courants parasites pouvant circuler dans les bâtiments d'élevage. En effet, ces tensions et courants parasites peuvent entraîner de faibles décharges électriques lors du contact du bétail avec les installations métalliques et engendrer un stress chez ces animaux. Ce phénomène est connu et n'est pas dangereux. Les moyens de s'en prémunir consistent en particulier à s'assurer du respect des normes d'installation électrique dans les bâtiments agricoles. En cas de suspicion d'un tel problème, les éleveurs peuvent faire appel à RTE pour faire procéder à un diagnostic de leur exploitation et identifier des solutions.

RTE met à votre disposition un ensemble d'informations sur les questions liées aux champs électromagnétiques : <https://www.rte-france.com/fr/article/qu-est-ce-qu-un-champ-electromagnetique>

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°12

Le coût et l'intermittence des énergies éolienne et solaire est pour l'instant peu visible parce que leur importance dans le mix est faible. Quand il n'y a ni vent ni soleil leur production est minable. Et nos centrales nucléaires, nos installations hydroélectriques prennent le relais. Quand il y a vent et soleil, on baisse la production nucléaire. Quel intérêt sinon celui de baisser la rentabilité des centrales, de payer très cher une électricité intermittente qui est inutile puisque quand il n'y en a pas il faut bien se débrouiller. On se fiche de nous et les décisions éminemment politiques du gouvernement nous retomberont dessus. Un scandale que nous, les consommateurs, devons supporter.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°12 :

Bonjour,

Les orientations sur l'évolution du mix de production de l'électricité en France ne relèvent pas des gestionnaires du réseau électrique. Elles sont définies par l'Etat dans le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Il est à noter que les énergies renouvelables ont participé à hauteur de 25,5 % à la couverture de la consommation d'électricité en France au cours du deuxième trimestre 2019. Sur les douze derniers mois, l'électricité renouvelable a permis de couvrir 21 % de la consommation en France métropolitaine.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°13

Bonjour,

Je ne comprends toujours pas comment vous comptez gérer l'intermittence des nouvelles ENR :

- Le foisonnement ne fonctionne pas, les données sont claires
- Le nucléaire peut techniquement le faire, mais dans ce cas le prix du mwh va s'envoler
- Le gaz le fait encore mieux, mais alors nos émissions de CO2 augmentent

Je suis un particulier curieux mais je ne comprends pas la stratégie. On est sommé de décarboner notre économie, pourquoi s'attaquer au seul domaine où l'on a 40 ans d'avance sur beaucoup de nos voisins ?

Réponse apportée par RTE à la contribution n°13 :

Bonjour,

* Les orientations sur l'évolution du mix de production de l'électricité en France ne relèvent pas des gestionnaires du réseau électrique. Elles sont définies par l'Etat dans le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

* RTE publie chaque année son diagnostic annuel sur la sécurité d'approvisionnement en électricité de la France. L'analyse réalisée dans le Bilan prévisionnel 2019 montre que les énergies renouvelables devraient compter pour près de 30 % dans le mix de production d'électricité à l'horizon 2025, contre de l'ordre de 65 % pour le nucléaire et environ 5 % pour le thermique fossile.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre associées à la production d'électricité en France devrait se poursuivre et celles-ci devraient se stabiliser à un niveau compris entre 10 et 15 millions de tonnes CO2 à l'horizon 2025 (à température normale et disponibilité de référence du parc nucléaire). Il s'agit d'un des niveaux les plus faibles d'Europe.

Malgré la variabilité journalière et saisonnière de la production éolienne et solaire, leur développement n'est pas tributaire, à ces horizons de temps, du développement de moyens de stockage. En particulier, les interconnexions électriques entre les pays européens favorisent des échanges accrus entre les pays. Cette mutualisation diminue globalement les coûts du système électrique européen et favorise notamment l'intégration des énergies renouvelables en tirant parti des complémentarités énergétiques entre pays et du foisonnement possible de l'intermittence de ces énergies.

Pour consulter le Bilan prévisionnel publié par RTE en 2019 : <https://www.rte-france.com/fr/article/bilan-previsionnel>

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°14

Je souhaite que l'on préserve et qu'on améliore les centrales nucléaires.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°14 :

Bonjour,

Les orientations retenues par l'Etat sur l'évolution du parc de production électronucléaire en France sont présentées dans le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui est consultable sur le lien suivant : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programmations-pluriannuelles-lenergie-ppe>

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°15

Veillez trouver ci-joint la contribution de GEREDIS

Pièce jointe à la contribution n°15

Niort, le 14 Novembre 2019

**Concertation S3REnR Nouvelle-Aquitaine
R.T.E.
Service Concertation Environnement Tiers
82 Chemin des Courses – BP 13731
31037 TOULOUSE Cedex 1**

N/Réf : 131-19

Affaire suivie par : Benoit GARET ☎ 05.49.08.54.45

Objet : Concertation publique sur le projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) Nouvelle Aquitaine

Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-après la contribution de GÉRÉDIS relative à la concertation publique sur le projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) Nouvelle Aquitaine.

GÉRÉDIS est favorable au projet proposé avec toutefois les réserves énoncées suivantes :

- Compte tenu de l'incertitude sur la localisation du poste source VAL DE CHARENTE, GÉRÉDIS confirme que le gestionnaire de réseau de distribution porteur de l'investissement sera connu et déterminé à l'issue des différentes études ainsi que de la localisation des différents gisements. GÉRÉDIS se propose de lancer les études environnementales et les procédures de concertation ainsi que de déclencher les procédures administratives sur ce poste du Val de Charente pour définir sa position exacte.
- GÉRÉDIS regrette le manque de visibilité sur l'usage des automates en régime normal et dégradé ainsi que les hypothèses associées. En effet, des clarifications donneraient davantage de visibilité à l'ensemble des parties. Contrairement aux termes actuels du S3RENr, ces automates ont pour objectif d'écrêter la production ENR en schéma normal lors des contraintes de transit sur le réseau de transport et pour éviter de lourds investissements sur les réseaux de transport.

GÉRÉDIS tient à faire part de son inquiétude sur la zone 90 kV entre Poitiers-Niort-Limoges-Angoulême qui est déjà saturée alors même que les capacités du S3RENr Poitou Charentes ne sont pas encore raccordées. L'utilisation des automates de zone est donc devenue une obligation pour gérer les contraintes actuelles de la zone en régime normal.

.../...

Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité du SIEDS, GÉRÉDIS réalise les raccordements, le dépannage, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. GÉRÉDIS a pour mission d'assurer de manière objective, transparente et non discriminatoire l'accès au réseau et de garantir la qualité de votre alimentation en électricité quel que soit votre fournisseur d'énergie.

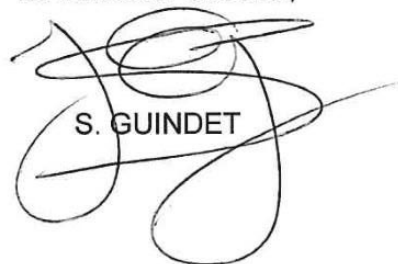
GÉRÉDIS Deux-Sèvres - CS 18840 - 79028 NIORT CEDEX - Tél. 05 49 08 54 12

SASU au capital de 35 550 000 € - RCS Niort 503 639 643

- La création du poste Pays Mothais permettra de raccorder l'ensemble du gisement identifié. GÉRÉDIS constate que ce poste sera en antenne depuis le poste de ROM. GÉRÉDIS émet une réserve concernant l'absence de bouclage du futur poste compte tenu de la saturation de la zone. Un bouclage par exemple avec le poste de La Mothe Saint Héray permettrait d'éviter des contraintes d'exploitation déjà connues sur le poste de La Mothe Saint Héray et de veiller un bouclage avec le poste Pays Mothais.
- GÉRÉDIS constate qu'il n'est pas précisé la méthode et le calendrier d'actualisation des données pour le calcul du solde des S3R actuellement en vigueur (état des puissances raccordées, consommation des capacités, mise à jour des investissements). GÉRÉDIS demande l'établissement d'un état technique et financier spécifique à la clôture du schéma S3R Poitou Charente pour le calcul de la quotepart définitive et l'attribution des produits associés à chaque GRD.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général,



S. GUINET

Réponse apportée par RTE à la contribution n°15 :

Bonjour,

* La localisation précise du projet de poste source VAL DE CHARENTE n'est pas arrêtée à ce stade. La zone d'étude se situe entre les départements de la Charente et des Deux-Sèvres, dont les réseaux de distribution électrique sont exploités respectivement par Enedis et par Gérédis. RTE prend note de la proposition de Gérédis de lancer les études et la concertation pour définir la position exacte du poste. Cette proposition devra être partagée avec Enedis.

* Le recours à des solutions de flexibilité, telles que les automates d'effacement, est un enjeu important pour d'une part, exploiter au mieux le réseau existant, en facilitant le raccordement des énergies renouvelables et d'autre part, pour optimiser les investissements à réaliser par la collectivité sur le réseau électrique. La mise en œuvre du S3REnR nécessite donc d'avoir un accès libre et fluide aux flexibilités de modulation de production offertes par les installations de production d'énergie renouvelable. Un démonstrateur tête de série a été mis en service en 2019 dans la zone Poitiers-Niort-Limoges-Angoulême, en collaboration avec les gestionnaires du réseau de distribution. Quand une surcharge est détectée sur le réseau électrique, un automate demande aux parcs de la zone de réduire leur production. Ce démonstrateur confirme l'intérêt de recourir à des flexibilités pour optimiser les infrastructures actuelles. RTE souhaite engager en 2020 une réflexion au niveau national avec les parties prenantes et les pouvoirs publics pour préciser les modalités de mise en œuvre de ces solutions. Les représentants des gestionnaires des réseaux de distribution seront associés à cette démarche. Enedis, Gérédis et SRD seront associés à la préparation de la mise en œuvre des futurs automates prévus dans le S3REnR Nouvelle-Aquitaine.

* RTE prend note de la proposition de Gérédis de réaliser un bouclage du poste Pays Mothais, qui est prévu en antenne depuis le poste de ROM. Les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du S3REnR ne justifient toutefois pas la réalisation de cet investissement.

* Dans sa version d'octobre 2019, le projet de S3REnR prend en compte les bilans techniques et financiers des précédents S3REnR (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) réalisés à fin 2018. Un nouvel état d'avancement (situation à fin 2019) sera réalisé au 1er trimestre 2020 et intégré dans la prochaine version du schéma. Le calcul du solde des précédents schémas sera mis à jour lors du dépôt du S3REnR Nouvelle-Aquitaine à l'Etat pour approbation de la futur quote-part.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°16

Mais qui est donc la personne qui s'octroie le droit d'avoir toujours le dernier mot impersonnel et bureaucratique après chaque contribution citoyenne ?

Ses interventions sont tout sauf neutre ! Elles poursuivent l'installation de la culture du viol des territoires par le système technicien.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°16 :

Bonjour,

La concertation est un temps d'expression et d'échanges que RTE respecte. Nous y participons activement en publiant toutes les contributions et en y répondant publiquement.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°17

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres apprécie la démarche mise en œuvre. Nous avons été particulièrement attentifs aux éléments traitant de la prise en compte de la biodiversité.

Le document « aperçu des incidences potentielles » nous semble largement sous-estimer, en tant qu'enjeu biodiversité, l'importance en ex-Poitou-Charentes des ZPS Natura2000. Certes, il y a 261 sites Natura2000 en Nouvelle-Aquitaine, mais ces ZPS Poitou-Charentes ont leur spécificité, non seulement parce qu'elles désignent les oiseaux, particulièrement concernés par les réseaux de transport d'électricité, mais aussi par le caractère patrimonial de leur peuplement avifaunistique.

Ces ZPS accueillent en effet les dernières populations d'Outardes canepetières migratrices. Au prix d'efforts considérables, ce noyau de population est maintenu, dans le cadre d'une collaboration entre les APNE et les agriculteurs, et avec le soutien essentiel du dispositif des mesures agroenvironnementales. Ces ZPS reconnaissent aussi le fait que le Poitou-Charentes est une région d'importance européenne s'agissant du Busard cendré et de l'Œdicnème criard.

Nous demandons que ces ZPS soient considérées comme des zones à enjeu très fort, contrairement à ce que fait apparaître le document « aperçu des incidences potentielles ».

Réponse apportée par RTE à la contribution n°17 :

Bonjour,

Le document d'aperçu des incidences environnementales propose une approche synthétique des enjeux environnementaux et des incidences potentielles du schéma à l'échelle de la région de Nouvelle-Aquitaine. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été fait à ce stade de distinction entre les différentes zones Natura 2000 du territoire. Celles-ci sont toutes considérées en enjeu fort dans la hiérarchisation cartographique des enjeux du territoire, en tant qu'espaces objets d'une reconnaissance et/ou gérés en vue de leur préservation. Cette première approche permet d'identifier en amont les secteurs de sensibilité particulière où des projets d'ouvrages sont susceptibles de présenter des incidences et devront faire l'objet d'une vigilance particulière lors des études de détail.

L'enjeu spécifique que représentent les espèces justifiant les classements de zones de protection spéciale (ZPS) Natura 2000, comme les oiseaux que vous mentionnez dans votre contribution, fera en outre l'objet d'une analyse d'incidences complémentaire dans le rapport environnemental qui accompagnera le S3REnR finalisé.

Après la finalisation du schéma, les études détaillées menées sur chaque projet permettront la prise en compte des enjeux environnementaux à une maille fine, en s'appuyant notamment sur les enjeux identifiés lors de l'évaluation environnementale du schéma. Il est à noter que la majeure partie des nouvelles lignes électriques envisagées dans le schéma sont prévues en souterrain.

Cordialement,

L'équipe de concertation de RTE

Contribution n°18

Bonjour,

Permettez-moi d'énoncer une malencontreuse contradiction dans tous ces projets. Vous nous dites, avec la loi dite "transition énergétique pour la croissance verte", qu'il faut installer des énergies "renouvelables". Leur intérêt essentiel vient du fait qu'elles sont moins polluantes que les autres, fossiles et fissiles. Comme ce ne sont que des nuisances, je pense surtout à l'éolien industriel, leur acceptabilité en local ne repose que leur caractère écologique, que sur le fait qu'elles permettraient une substitution des sources d'électricité polluantes et dangereuses.

Cependant, on observe exactement le contraire : au lieu de se substituer aux anciennes, ces nouvelles capacités viennent s'ajouter avec une demande en électricité toujours croissante. Le Plan Préfecture Nouvelle Génération a fait supprimer 1200 postes de fonctionnaires aux cartes grises pour les remplacer par des machines dans une plateforme internet. Internet émet maintenant plus de gaz à effet de serre que le transport aérien. Le développement des nouvelles capacités de production d'électricité ne servent donc qu'à une seule chose : accélérer le remplacement des activités humaines par des algorithmes. Ce ne sont donc que des pollutions et des nuisances supplémentaires, tant sur plan social (perte des emplois traditionnels avec communication entre humains) qu'environnemental (pollution partout généralisée, lithium en Bolivie, etc.). Elles sont loin de remplir leur fonction "écologique". Leur acceptabilité devient donc naturellement négative au fur et à mesure qu'est dévoilée la contradiction.

A partir de là, la gestion du réseau ici est complètement fautive et ne repose que sur des bases de croissance qui vont s'effondrer. Personnellement, je n'y apporterai aucun soutien, voire je lui montrerai de l'antipathie, malgré le fait qu'on peut aujourd'hui remercier nos aînés d'avoir travaillé dur pour ce qu'ils croyaient être "le progrès". Auparavant, on disait "c'est Dieu qui l'a voulu". Maintenant, ils disent "on arrête pas le progrès". Autre temps, autres idéologies dogmatiques...


Cordialement,
Frédéric Boutet

Réponse apportée par RTE à la contribution n°18 :

Bonjour,

Les orientations sur l'évolution du mix de production de l'électricité en France ne relèvent pas des gestionnaires du réseau électrique. Elles sont définies par l'Etat dans le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Les objectifs en matière de transition énergétique sont porteurs d'ambitions fortes : la neutralité carbone, la réduction de la consommation d'énergie et la diversification du mix électrique français.

La consommation électrique en France est stable depuis 2010, ce qui constitue un point d'inflexion par rapport à la dynamique de croissance ayant prévalu depuis plusieurs



décennies. Les analyses montrent que les effets baissiers engendrés par l'efficacité énergétique peuvent égaler ou dépasser les effets haussiers associés aux transferts d'usage. Néanmoins, les perspectives d'électrification de certains secteurs – comme celui des transports avec le développement des véhicules électriques ou hybrides – continuent à alimenter les débats sur l'avenir de la consommation électrique. Dans le secteur tertiaire, il est constaté un développement important de l'usage des centres de traitement de données (ou data centers). La hausse de consommation devrait toutefois rester contenue par l'amélioration des performances énergétiques des équipements informatiques et les progrès réalisés sur le refroidissement des matériels, qui représentent jusqu'à 40 % de leur consommation.

Différents scénarios d'évolution de la consommation d'électricité en France ont ainsi été pris en compte dans le Bilan prévisionnel publié par RTE en 2017. Les trajectoires de consommation d'électricité considérées sont stables ou orientées à la baisse. Vous pouvez consulter ce document sur le site de RTE (<https://www.rte-france.com/fr/article/bilan-previsionnel>), notamment le chapitre 1 qui porte sur la consommation électrique.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°19

Bonjour,

Sur la carte n°8, je remarque qu'il est prévu la construction d'un poste de transformation en Xaintrie.

Sur quelle commune exactement et à quel emplacement ?

Réponse apportée par RTE à la contribution n°19 :

Bonjour,

Le gisement d'énergie renouvelable identifié en Xaintrie nécessite effectivement la construction d'un nouveau poste électrique, qui serait situé au sud de la vallée de la Dordogne.

Au stade du S3REnR, l'emplacement des futurs postes électriques n'est pas arrêté. En effet, une phase d'études et de concertation avec les acteurs du territoire est nécessaire pour définir l'emplacement exact de ces ouvrages, en tenant compte des enjeux techniques et environnementaux. Cette démarche sera engagée après la finalisation du S3REnR.

Dans le cas spécifique du poste de Xaintrie, le S3REnR propose de rechercher une implantation à proximité de la ligne électrique 225 kV existante BREUIL-CHASTANG pour minimiser la longueur de la ligne électrique à créer pour le raccordement de ce poste.

Cordialement,

L'équipe de concertation de RTE

Contribution n°20

L'éolien industriel et spéculatif a désormais tué l'image positive que nous avons pu avoir de l'éolien "alternatif". Pour notre part, nous souhaiterions qu'en supplément il ne vienne pas détruire, sans aucune utilité objective pour les utilisateurs et encore moins pour les contribuables, l'harmonie de nos lieux de vie.

Philippe et Marie-Andrée PLACIAL

Habitants de la Xaintrie, une des terres de la production hydroélectrique

Réponse apportée à la contribution n°20 :

Bonjour,

Le territoire de la Corrèze accueille aujourd'hui différents types de production d'électricité renouvelable (hydraulique, éolien, photovoltaïque, bioénergies).

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) définit des capacités réservées de raccordement pour les énergies renouvelables dans les postes électriques. Ces capacités réservées sont disponibles pour tout type d'énergie renouvelable, sans distinction de filière.

Les installations de production d'énergie renouvelable font l'objet de leurs propres procédures de développement, de concertation et d'autorisation administrative. Le S3REnR ne préjuge donc pas de la décision de réaliser ou non localement un projet d'énergies renouvelables. Cette décision ne relève pas des gestionnaires du réseau électrique.

Cordialement,

L'équipe de concertation RTE

Contribution n°21

Bonjour,

Au regard de la carte des aménagements proposés, je note que la liaison entre Thiviers et Nontron doit être renforcée sans doute en raison des projets de parcs d'aérogénérateurs poussés par les promoteurs éoliens de tous bords.

A ce jour, il y a une forte opposition de la population vis-à-vis de ces projets et aucun projet n'est décidé. Des enquêtes publiques sont toujours en cours. Par ailleurs, la faiblesse des vents dans ce secteur ne le rend pas particulièrement propice à l'installation d'aérogénérateur. Aussi, dans ce contexte, pourquoi est-ce que des travaux sont déjà envisagés ? Je comprends qu'il faille anticiper mais le fait de prévoir, voire de réaliser ces travaux sont un argument de plus pour imposer des aérogénérateurs industriels parmi les plus hautes d'Europe en plein coeur d'un parc naturel régional. Il me semble que cette démarche n'est pas très démocratique et laisse supposer que tout est déjà prévu alors même qu'on demande aux citoyens de s'exprimer dans les enquêtes publiques...

La transition énergétique doit se faire avec la population et non pas contre la population... RTE est sans doute "Aux ordres" mais c'est bien dommage que les habitants du territoire ne soient pas consultés dans le but de choisir ensemble les meilleures solutions qui soient équitables et juste pour tous les citoyens. Avec les éoliennes industrielles, quelques propriétaires terriens perçoivent des rémunérations, bien souvent sans habiter le territoire et tous les autres subissent les nuisances... C'est tout simplement inique et pas digne d'une république moderne.

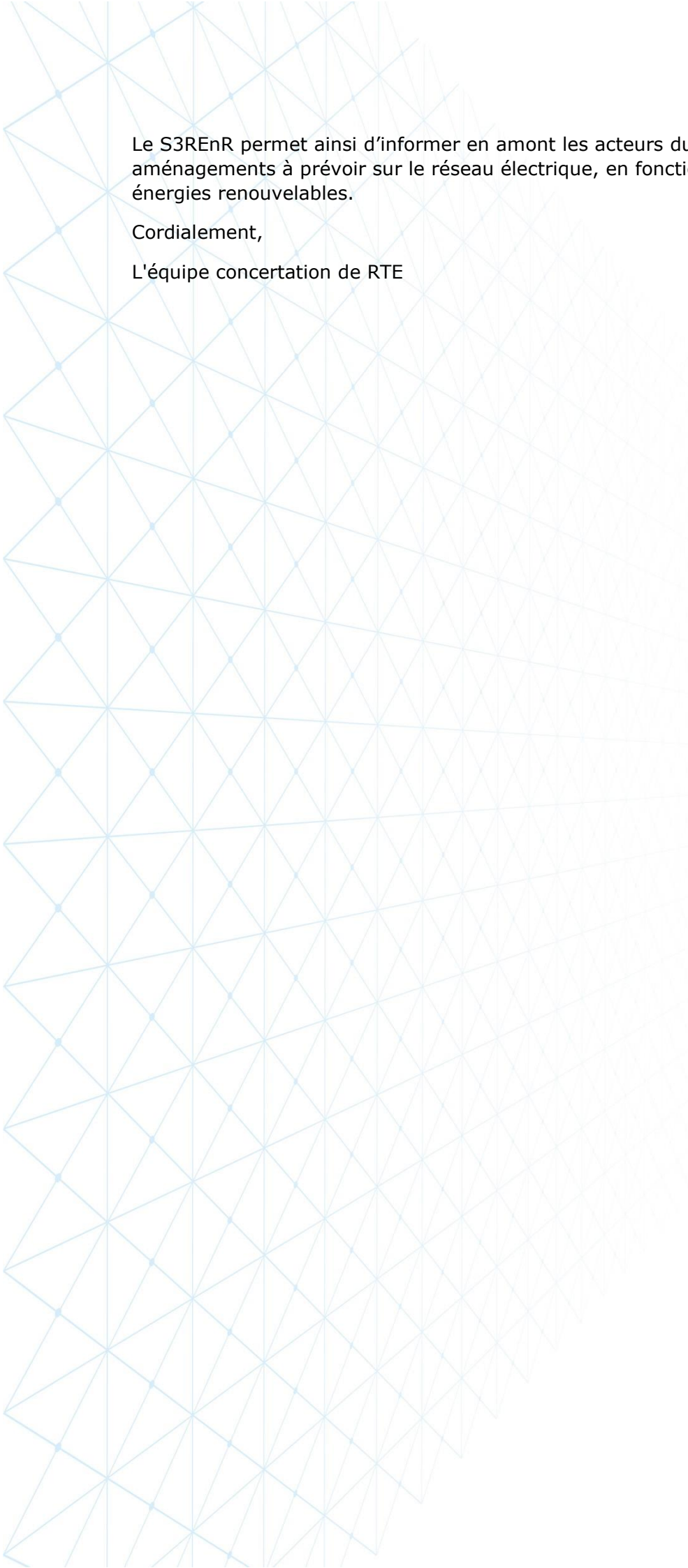
Réponse apportée par RTE à la contribution n°21 :

Bonjour,

Les installations de production d'énergie renouvelable font l'objet de leurs propres procédures de développement, de concertation et d'autorisation administrative. Le schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) ne préjuge donc pas de la décision de réaliser ou non localement un projet d'énergies renouvelables. Cette décision ne relève pas des gestionnaires du réseau électrique.

Le S3REnR définit des capacités de raccordement dans les postes électriques pour les énergies renouvelables. Ces capacités sont disponibles pour tout type d'énergie renouvelable, sans distinction de filière. Sur le territoire de la Dordogne, différents types de production d'électricité renouvelable sont ainsi raccordés aujourd'hui sur le réseau électrique : photovoltaïque, hydroélectricité, bioénergies.

Le S3REnR est un schéma prospectif à l'horizon 2030. Il décrit les aménagements envisagés sur le réseau électrique en fonction des gisements potentiels de développement des énergies renouvelables identifiés. La décision de réaliser ces aménagements n'est pas prise aujourd'hui. Elle n'interviendra que lorsque les besoins de raccordement liés aux projets de production d'énergie renouvelable auront été confirmés.



Le S3REnR permet ainsi d'informer en amont les acteurs du territoire sur les aménagements à prévoir sur le réseau électrique, en fonction du développement des énergies renouvelables.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°22

Bonjour

Je contribue à ce s3renr (merci pour l'acronyme...) sachant pertinemment que cela ne sert à rien si ce n'est qu'à faire de la com autour de la "participation citoyenne" de votre côté. Histoire de dire "les gens se sont exprimés sur le projet".

Comme d'autres contributeurs l'ont déjà signalé votre schéma sous-entend qu'il va y avoir pleins d'aménagements industriels dans l'énergie renouvelable notamment en Corrèze et par exemple en Xaintrie. Vous mettez la charrue avant les boeufs... la population n'accepte pas ces projets inutiles qui ne servent à rien d'autres qu'à faire perdre des milliards aux contribuables (et évidemment à en faire gagner aux actionnaires). Je vous invite grandement à lire le livre de Fabien Bouglé, Eoliennes : la face noire de la transition. Faudra pas s'étonner si la crise sociale s'accroît (les gilets jaunes...).

Sérieusement qui peut croire à ce genre de schéma alors qu'une analyse sérieuse de la situation nous mène à l'arrêt de la production industrielle d'énergie. Avec l'effondrement financier qui s'annonce et la crise qui ne va qu'en empirant sur tous les plans, la seule solution vraiment intelligente est la décentralisation des moyens de productions de l'énergie et surtout l'autonomie locale.

Il faut favoriser l'autonomie énergétique au niveau individuel, à l'échelle du village (petite ville). Développer le local, c'est pourtant pas compliqué.

Quand je vois les cartes avec tous ces maillages supplémentaires, je me dis que vous n'avez rien compris... Rajouter encore et encore des postes, des câbles, des pylônes, etc etc. N'importe quoi. On est au XXIème siècle, il faut progresser.

Je n'attends pas de réponse.

Jérémy

Pour une Xaintrie encore vivable en 2030 !

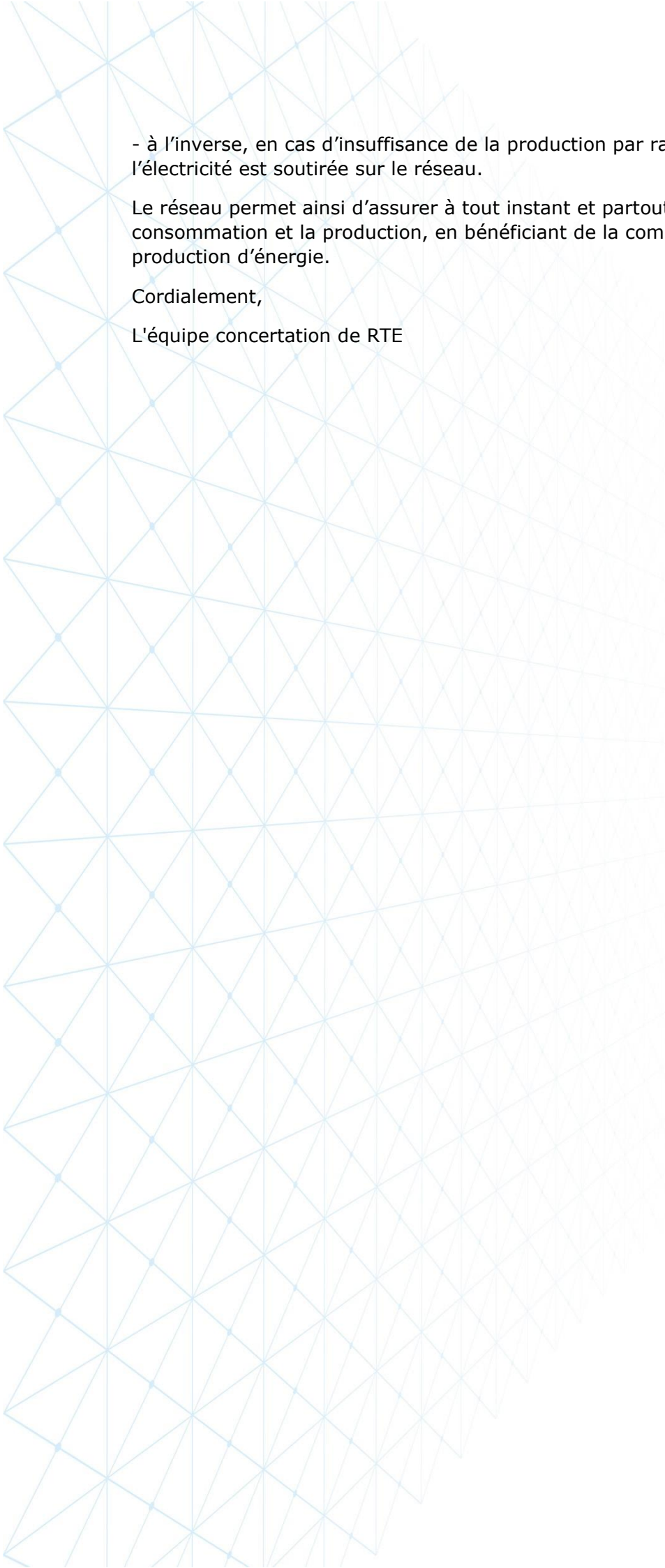
Réponse apportée par RTE à la contribution n°22 :

Bonjour,

Les installations de production d'énergie renouvelable font l'objet de leurs propres procédures de développement, de concertation et d'autorisation administrative. Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) ne préjuge donc pas de la décision de réaliser ou non localement un projet d'énergies renouvelables. Cette décision ne relève pas des gestionnaires du réseau électrique.

De nombreux territoires s'engagent aujourd'hui dans des projets de production d'électricité à l'échelle locale. Pour ce faire, ils s'appuient sur le réseau électrique :

- en cas d'excédent de la production sur la consommation, le surplus de production est évacué sur le réseau,



- à l'inverse, en cas d'insuffisance de la production par rapport à la consommation, de l'électricité est soutirée sur le réseau.

Le réseau permet ainsi d'assurer à tout instant et partout en France l'équilibre entre la consommation et la production, en bénéficiant de la complémentarité des sources de production d'énergie.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°23

Il y a une forte opposition à l'éolien industriel sur le territoire. Opposition qui est due au modèle économique qui le sous-tend, : spéculatif et n'ayant pas le souci des citoyens, et qui reste dans un schéma industriel basé sur une vision du monde du XIXème et XXème siècle.

Un problème créé ne peut être résolu en réfléchissant de la même manière qu'il a été créé. (Einstein). Il est plus que temps de comprendre qu'il faut changer de conception. Le modèle pyramidal est totalement dépassé, anachronique.

L'énergie doit être produite à petite échelle pour être utilisée localement, ce qui est le modèle le plus économique.

De manière variée (hydro, éolien, solaire et même fossile) pour être résilient quand une des sources vient à être faible.

La région a la chance de posséder tous ces atouts énergétiques, alors faisons en sorte qu'ils soient décentralisés et proches des citoyens.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°23 :

Bonjour,

Le développement des énergies renouvelables conduit à une évolution de la production électrique, qui devient plus décentralisée et se répartit de manière diffuse sur le territoire. Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) permet d'adapter le réseau électrique pour accompagner ces évolutions. Les capacités de raccordement identifiées dans le S3REnR sont disponibles pour tout type d'énergie renouvelable, sans distinction de filière : photovoltaïque, éolien, hydroélectricité, bioénergies. Le réseau électrique permet ainsi à tous de bénéficier de la complémentarité de toutes ces sources d'énergie et assure la solidarité entre les territoires en fonction des ressources énergétiques dont ils disposent.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Bonjour

Dans sa réponse à ma contribution (n°18), RTE dit que "la consommation électrique en France est stable depuis 2010, ce qui constitue un point d'inflexion par rapport à la dynamique de croissance ayant prévalu depuis plusieurs décennies."

Ce que RTE appelle ici "la dynamique de croissance" n'est à mes yeux rien d'autre que le programme établi par les promoteurs du plutonium civil. Le capitalisme - qu'il soit d'Etat ou libéral - ne fournit pas les produits dont nous avons besoin pour vivre mais crée les besoins en nous pour qu'on achète les produits qu'il fabrique (d'où l'agression publicitaire frénétique que nous subissons, Emmanuel BERL années 1930-40). L'Etat français (ou plutôt le commissariat à la bombe atomique) a créé le marché totalement artificiel du chauffage électrique, de l'eau chaude sanitaire électrique, jusque dans les régions les plus reculées et les plus boisées de France (grâce au programme FACE et l'externalisation des coûts intrinsèques du plutonium civil) tout en créant les conditions pour le développement des applications de l'électricité sans aucunes limites. Mais rien à faire : le chauffage électrique reste quand même, conformément aux lois de la physique, malgré leurs efforts considérables pour distordre la physique par les règlementations fiscales, le moyen le plus cher de se chauffer. C'est donc normal que ce poste diminue et continue de diminuer à l'avenir. Tout énergéticien sait que faire de la chaleur avec de l'électricité est équivalent économiquement à engraisser des porcs avec des truffes. Partout ailleurs dans le monde, on sait bien cela. L'abrutissement de masse par la propagande reste aujourd'hui le moteur de la valeur ajoutée.

Maintenant, si le chauffage électrique doit nécessairement chuter (du fait que les lois économiques se rapprochent de plus en plus des lois de la physique), la consommation globale devrait chuter. Or elle stagne. C'est surtout donc à cause de tous ces nouveaux besoins en électricité (la république numérique, le transhumanisme, les marchés du bug data, les algorithmes qui remplacent toutes les activités humaines : 20% de la population active suffira à faire tourner l'économie au XXI^e siècle) que la consommation stagne, sinon elle chuterait. En Allemagne, l'Etat-nation champion de l'éolien, les aérogénérateurs n'ont en rien stoppé la frénésie destructrice du capitalisme, ils viennent permettre son renouveau, sa progression, son changement de forme, sa mue, son extension, sa préservation.

Je maintiens donc que l'éolien industriel dans le cadre de la "transition énergétique pour la croissance verte" n'a strictement aucune valeur écologique, ni pragmatique d'ailleurs si on veut accorder un peu de chance à la lucidité de la prise en compte des ressources et de l'environnement naturel dont nous dépendons toujours malgré les promesses des transhumanistes et autres prêtres technophiles. RTE peut nuancer le développement de l'impact des infrastructures de data center, la réalité c'est qu'Internet est en passe de devenir le poste n°1 d'émissions de GES. Et c'est justement pour quoi je vais arrêter d'écrire ici (Ellul, Charbonneau).

Cordialement

Réponse apportée par RTE à la contribution n°24 :

Bonjour,

Schématiquement, la consommation électrique française se répartit en trois catégories à peu près égales en volume : le secteur résidentiel (33 %), le secteur tertiaire et agricole (30 %), l'industrie et l'énergie (27 %).

Pour le secteur résidentiel :

- Le chauffage électrique représente 28 % de la consommation résidentielle. L'évolution de la consommation dépendra de deux facteurs principaux : la performance énergétique du bâti, et le choix des solutions de chauffe (entre les différents vecteurs énergétiques : électricité, gaz, fioul, bois, mais aussi au sein des solutions électriques : effet Joule ou pompes à chaleur).

- Les usages spécifiques de l'électricité (gros et petit électroménager, audiovisuel et informatique, éclairage, ventilation) représentent environ 50 % de la consommation. Ces usages ont fortement crû au cours des dernières décennies. Les enjeux associés à cette catégorie d'appareils sont donc plus importants en volume que ceux relatifs au chauffage.

RTE a étudié plusieurs scénarios d'évolution de la consommation énergétique à l'horizon 2035. Vous pouvez retrouver cette analyse dans le Bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande d'électricité en France publié par RTE en 2017 (Chapitre 1 – La consommation électrique : des perspectives orientées à la baisse sous réserve que les leviers d'efficacité énergétique soient effectivement actionnés).

<https://www.rte-france.com/fr/article/bilan-previsionnel>

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°25

Bonjour,
Je vous prie de trouver ci-joint ma contribution.

Pièce jointe à la contribution n°25

Bonjour,

Je lis : « Les investissements pour adapter le réseau au développement des énergies renouvelables sont financés pour partie par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) et pour partie par la quote-part acquittée par les producteurs d'électricité renouvelable dans le cadre des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables. Dans le cas du projet de S3REnR Nouvelle-Aquitaine, 20 % des investissements sont financés par les gestionnaires de réseau au travers du TURPE et 80 % par les producteurs au travers de la quote-part. »

Vous voulez dire que ce ne sont pas les citoyens qui paient. La bonne blague.... Et les 121 milliards d'euros de dépenses publiques payées par les citoyens, rien que pour les contrats éoliens et solaires signés jusqu'en 2017, qu'en faites-vous ? (source rapport 2018 de la Cour des Comptes). Pour l'éolien, la Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale qui vient de remettre son rapport parle de 20 milliards d'euros¹ déjà dépensés et une prévision de 70 milliards supplémentaires.

N'est-ce pas suffisant pour que les producteurs rémunèrent les travaux d'infrastructure de réseau dont ils seront les bénéficiaires ?

Jusqu'en 2017, il y avait la CSPE sur les factures d'électricité. Comme cela ne suffisait pas, aujourd'hui, il faut payer en plus une contribution pour les énergies renouvelables sur la TICPE. Cet argent est reversé aux producteurs éoliens via les prix garantis ou les compléments de rémunération.

Ce dispositif leur permet souvent d'avoir des taux de rentabilité à deux chiffres. La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) conclut que « **La moitié des parcs éoliens à terre du panel permettent d'atteindre des rentabilités significatives, voire très significatives pour leurs actionnaires** ».

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir apporter des réponses suffisamment précises afin que la vérité ne soit pas tronquée.

¹ Pour une production d'électricité ne couvrant que 5 % de notre consommation. Bravo !

Veillez aussi que je suis très inquiète par les risques de prolifération des courants vagabonds électriques générés par ces extensions.

Avec mes remerciements
Cordialement

Réponse apportée par RTE à la contribution n°25 :

Bonjour,

*Les dispositifs de soutien des énergies renouvelables relèvent de l'Etat et non des gestionnaires du réseau électrique.

Concernant le réseau électrique, le financement des investissements nécessaires pour accueillir les énergies renouvelables est réparti entre les gestionnaires de réseau et les producteurs d'énergie renouvelable de la manière suivante :

- Les coûts associés au renforcement des ouvrages existants du réseau public de transport d'électricité et au renforcement des transformateurs des postes sources sont à la charge des gestionnaires de réseaux et relèvent des investissements financés par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE).
- Les coûts liés à la création de certaines liaisons, de postes ou de transformateurs sur le réseau public de transport d'électricité et ceux liés à la création de transformateurs ou de postes sources des gestionnaires de réseaux de distribution sont mutualisés au moyen d'une quote-part régionale, payée par les producteurs qui demandent un raccordement au réseau pour une installation d'énergie renouvelable localisée dans la région.

*Concernant votre remarque sur les courants électriques parasites, certains bâtiments d'élevage sont susceptibles d'être concernés par cette problématique. En effet, les structures métalliques de grandes dimensions, comme les charpentes, les barrières, les mangeoires ou les cornadis favorisent leur apparition et leur circulation. Ces tensions et courants parasites peuvent entraîner de faibles décharges électriques lors du contact du bétail avec les installations métalliques et engendrer un stress chez ces animaux. Ce phénomène est connu et n'est pas dangereux. Les moyens de s'en prémunir consistent en particulier à s'assurer du respect des normes d'installation électrique dans les bâtiments agricoles. RTE est à l'écoute de la profession agricole et propose aux agriculteurs qui le souhaitent un diagnostic technique de leurs infrastructures pour déterminer l'origine des courants électriques parasites potentiels. Cette assistance est réalisée par le Groupe Permanent de Sécurité Electrique (GPSE), constitué sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, des représentations de la profession agricole et de vétérinaires.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°26

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes ma contribution à ce projet de schéma de raccordement des énergies renouvelables en Nouvelle Aquitaine.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous adresse mes cordiales salutations

W.Gascoin

Pièce jointe à la contribution n°26

Concertation sur le schéma régional de raccordement au réseau
des
énergies renouvelables de Nouvelle Aquitaine.

Contribution de William Gascoin demeurant à : 16490 ALLOUE

Madame, Monsieur,

Je souhaitais vous faire part de mon avis au sujet de ce futur schéma.

D'abord, je ne comprends pas pourquoi celui-ci n'a pas été pensé avant que les communes, les communautés de communes, les départements, acceptent cette multitude de projets d'énergies renouvelables, tête baissée. Ces projets auraient dû être limités à la capacité actuelle d'absorption du réseau existant, et la région aurait dû centraliser l'ensemble de ces projets. Ce qui aurait évité des coûts importants pour RTE et les régions. Il ne faut pas oublier que ce sont les Français qui supporteront les surcoûts de ces nouveaux raccordements. C'est déjà le cas avec l'augmentation de la taxe C.S.P.E pour les énergies renouvelables et ce sera également le cas avec la taxe C.T.A pour le raccordement au réseau de ces EnR.

Il faut donc ralentir dès maintenant le développement de ces EnR. La L.T.E.C.V qui voulait porter à 40% la part des EnR pour 2030, est impossible à réaliser et complètement inutile. Il faut donc abroger cette loi de transition énergétique, tout du moins en ce qui concerne le secteur de la production d'électricité. La France est un des pays qui produit le moins de CO² grâce à sa production d'électricité issue en majorité du nucléaire et de l'hydraulique. Il faut donc conforter ces deux segments de production et arrêter de se faire peur avec les centrales nucléaires, et privatiser nos barrages. De plus ces deux moyens d'approvisionnement sont stables et non pas intermittents comme les EnR.

Ensuite, il est difficile de se positionner par rapport à ce schéma, puisque les localisations exactes des infrastructures ne sont pas connues, et de plus, peuvent évoluer en fonction du nombre de mégawatts à raccorder.

Enfin, au niveau environnemental, les nouvelles lignes haute tension ou moyenne tension aériennes qui seraient créées, accentueraient la destruction des paysages, déjà bien abîmés avec les milliers d'aérogénérateurs. Elles seraient également un danger supplémentaire pour l'avifaune. Combien de milliers d'oiseaux périssent chaque année à cause de ces lignes... La LPO ne me contredira pas. En ce qui concerne les lignes enterrées, les plus importantes en quantité et en longueur pour ce projet de raccordement ; là encore les risques sont connus.

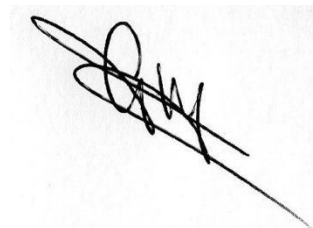
Les champs électromagnétiques souterrains répercutés par les zones humides, créent de sérieux problèmes dans certains élevages bovins. Les cas de l'élevage EARL du Lody de Monsieur et Madame POTIRON à PUCEUL en Loire Atlantique près de Nozay, ainsi que celui de Madame BOUVET peuvent en témoigner. Donc s'il y a danger pour les animaux, ce sera aussi le cas pour les humains...

Je ne cautionne donc pas ce schéma et demande à RTE, ENEDIS, et EDF de faire tout leur possible pour limiter les énergies renouvelables intermittentes, en intervenant auprès de l'état pour faire changer la loi de programmation sur les énergies renouvelables, et en lui demandant de financer les recherches sur la filière nucléaire ou celle de l'hydrogène, au lieu de laisser filer des dizaines de milliards d'euros pour une énergie intermittente inefficace.

En vous remerciant de votre attention, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Alloue le 14/12/2019

William GASCOIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'W. Gascoin', written over a light blue grid background.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°26 :

Bonjour,

Les orientations sur l'évolution du mix de production de l'électricité en France ne relèvent pas des gestionnaires du réseau électrique. Elles sont définies par l'Etat dans le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Les objectifs en matière de transition énergétique sont porteurs d'ambitions fortes : la neutralité carbone, la réduction de la consommation d'énergie et la diversification du mix électrique français.

Le S3REnR est un schéma prospectif. Il permet d'informer en amont les acteurs du territoire sur les investissements à prévoir sur le réseau électrique, en fonction du développement des énergies renouvelables. La décision de réaliser ces aménagements n'est pas prise aujourd'hui. Elle n'interviendra que lorsque les besoins de raccordement liés aux projets de production d'énergie renouvelable auront été confirmés.

Au stade du S3REnR, l'emplacement des futurs postes électriques n'est pas arrêté. En effet, une phase d'études et de concertation avec les acteurs du territoire est nécessaire pour définir l'emplacement exact de ces ouvrages, en tenant compte des enjeux techniques et environnementaux. Cette démarche sera engagée après la finalisation du S3REnR.

Concernant les enjeux environnementaux que vous citez, il est à noter que :

- Les travaux envisagés dans le S3REnR privilégient le recours à la technologie souterraine pour les nouvelles lignes électriques, lorsque les facteurs technico-économiques le permettent. Cette orientation permet de limiter les incidences paysagères du schéma.
- Les oiseaux font l'objet d'une attention particulière dans les aménagements de lignes électriques (pose de balises avifaune dans les zones sensibles, programmation de travaux en tenant compte des périodes de reproduction et de nidification des espèces à enjeu, déplacement de nids, pose de nichoirs...). Ces actions sont menées en partenariat avec les associations de protection de l'environnement.
- Concernant les animaux d'élevage, aucune étude n'a mis en évidence un effet direct des champs électromagnétiques de fréquence extrêmement basse sur la santé des animaux. Ces animaux peuvent toutefois être plus sensibles que l'homme à de faibles tensions et courants parasites pouvant circuler dans les bâtiments d'élevage. En effet, ces tensions et courants parasites peuvent entraîner de faibles décharges électriques lors du contact du bétail avec les installations métalliques et engendrer un stress chez ces animaux. Ce phénomène est connu et n'est pas dangereux. Les moyens de s'en prémunir consistent en particulier à s'assurer du respect des normes d'installation électrique dans les bâtiments agricoles. RTE est à l'écoute de la profession agricole et propose aux agriculteurs qui le souhaitent un diagnostic technique de leurs infrastructures pour déterminer l'origine des courants électriques parasites potentiels. Cette assistance est réalisée par le Groupe Permanent de Sécurité Electrique (GPSE), constitué sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, des représentations de la profession agricole et de vétérinaires.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°27

Je souhaite une concertation locale entre citoyens et élus afin de réfléchir à notre BAISSSE de notre consommation.

Ce que l'on appelle "transition énergétique" n'est qu'une poursuite du "toujours plus" (de consommation).

Or, aucun système de production énergétique n'est neutre pour cette planète et ses habitants.

Vous nous proposez ici de nous exprimer sur le thème du raccordement au réseau des énergies renouvelables.

Energie renouvelables ?

Eolien plutôt, au rendement aléatoire et faible bien que coûteux.

Eolien imposé aux populations rurales,

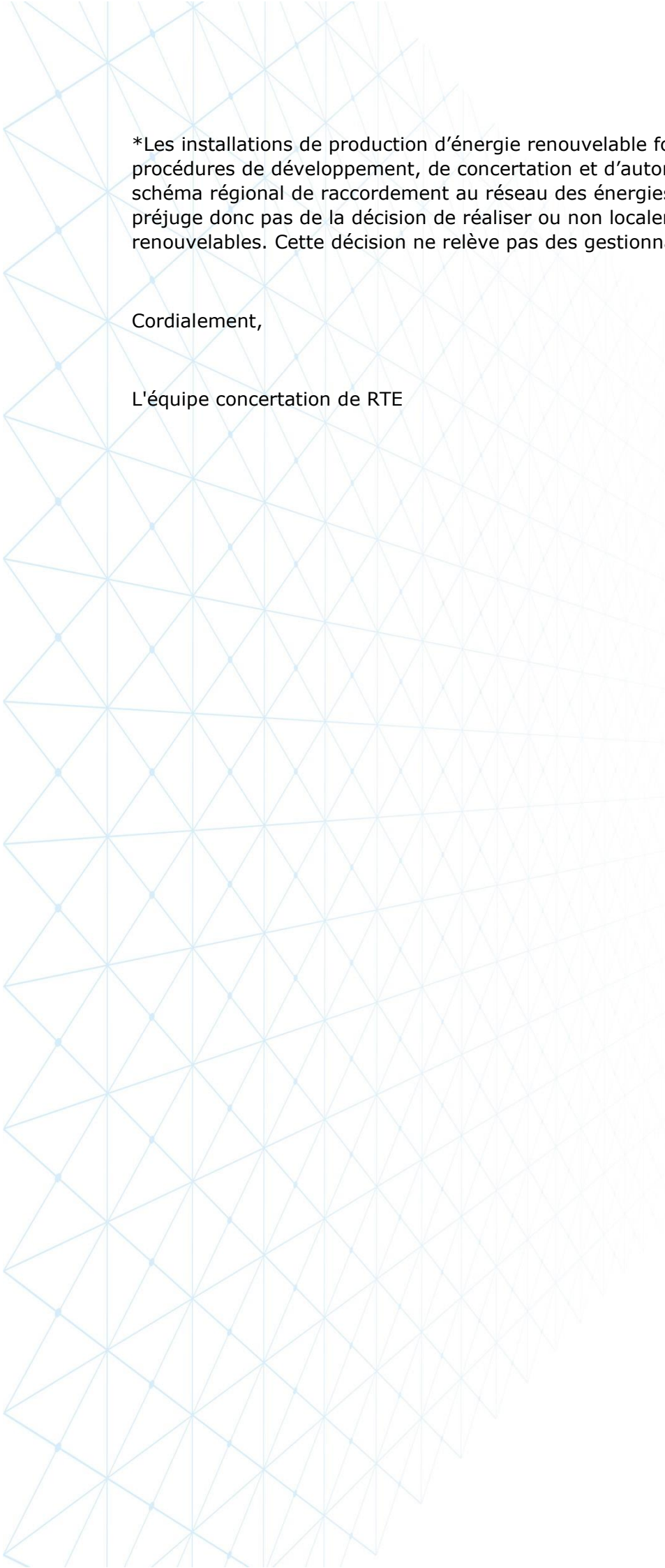
Et là, pas de concertations!

Réponse apportée par RTE à la contribution n°27 :

Bonjour,

*Votre demande d'une concertation locale afin de réfléchir à la baisse de la consommation d'énergie peut s'inscrire dans le cadre de l'élaboration du Plan climat-air-énergie de votre territoire. Il vise, à l'échelle locale, à maîtriser la consommation d'énergie, limiter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, développer les énergies renouvelables et s'adapter aux conséquences du changement climatique. Pour plus d'informations sur les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux, vous pouvez consulter le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/plan-climat-air-energie-territorial-pcaet-r4433.html>

Il est à noter que différents scénarios d'évolution de la consommation d'électricité en France ont été pris en compte dans le Bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande publié par RTE en 2017. Les trajectoires de consommation d'électricité considérées sont stables ou orientées à la baisse. Vous pouvez consulter ce document sur le site internet de RTE (<https://www.rte-france.com/fr/article/bilan-previsionnel>).



*Les installations de production d'énergie renouvelable font l'objet de leurs propres procédures de développement, de concertation et d'autorisation administrative. Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) ne préjuge donc pas de la décision de réaliser ou non localement un projet d'énergies renouvelables. Cette décision ne relève pas des gestionnaires du réseau électrique.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°28

L'agglomération de Guéret a pour ambition de produire chaque année autant d'électricité que n'en consomme le territoire. Dans ce cadre elle réfléchit au développement des énergies renouvelables. Il a été vérifié que le S3RENr était compatible avec cette volonté.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°28 :

Bonjour,

Le projet de S3RENr Nouvelle-Aquitaine prévoit la mise à disposition d'environ 80 MW de capacité d'accueil pour les énergies renouvelables sur les 3 postes électriques desservant l'agglomération de Guéret (Bonnat, Guéret et Lavaud). Cela permet d'accompagner l'agglomération dans sa volonté de développer la production d'énergie renouvelable.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°29

Ci-joint l'avis du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac

Pièce jointe à la contribution n°29

**DEPARTEMENT
DES LANDES**

Communauté de
Communes des Landes
d'Armagnac

**Nombre de membres du
Conseil**

En exercice	45
Présents	37
Votants	40

Date de la convocation :

3 décembre 2019

N° 164-1219

Objet : avis sur la
révision du Schéma
Régional de
Raccordement au
Réseau des Energies
Renouvelables
(S3RENR) de la région
Nouvelle Aquitaine.

**Délibération rendue
exécutoire**

Transmission en
Préfecture
le :

Affiché ou notifié
le :

Document certifié conforme
Le Président

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du jour de sa transmission au Représentant de l'Etat. Il est chargé d'assurer l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Communauté de Communes des Landes d'Armagnac

L'an deux mil dix-neuf, le 10 décembre, le Conseil Communautaire, étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy BERGES, Président

Présents : M. DUPRAT (ARUE) ; Mme PETER (ARX) ; M. TALES (BETBEZER D'ARMAGNAC) ; M. DUPRAT (BOURRIOT BERGONCE) ; Mme LANGLADE (CACHEN) ; Mme DUPOUY (CREON D'ARMAGNAC) ; M. BARRERE (ESCALANS) ; Mrs BARLAUD, SAUVAGE et BOISENFRAY, Mmes FRECHOU et DE VOLDER (GABARRET) ; Mme APPOLINAIRE (HERRE) ; Mrs GAUBET et FAGET (LABASTIDE D'ARMAGNAC) ; M. SOURBES (LAGRANGE) ; M. JOURDAN (LOSSE) ; M. BONTAZ (LUBBON) ; M. DARROMAN (MAILLAS) ; M. LEQUERTIER (MAUVEZIN D'ARMAGNAC) ; Mrs TINTANE et LUCAS (PARLEBOSQ) ; Mme GUILLOT (RETJONS) ; M. LAFON (RIMBEZ ET BAUDIETS) ; Mrs CHANUT, DUSSANS et LAFARGUE, Mmes DUPOUY, BERNAT et GION (ROQUEFORT) ; M. DEPOUMPS (SAINT GOR) ; Mme DUCOUDRE (SAINT JULIEN D'ARMAGNAC) ; Mrs LATRY et CAPDEVILLE, Mme LAFFITEAU (SAINT JUSTIN) ; Mrs LAMARQUE et BERGES (SARBAZAN).

Pouvoirs : M. HERRERO à Mme DUPOUY, M. DUZAN à M. TALES, M. DALLA VECCHIA à M. LAFARGUE.

Secrétaire de séance : M. LATRY.

Vu les codes de l'Environnement et de l'Energie,

Vu l'arrêté préfectoral DAACL n°1180 du 17 décembre 2012 créant la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (CCLA),

Vu les statuts de la CCLA,

M. le Président précise que la RTE a en charge la révision du S3RENR de la Région Nouvelle Aquitaine.

Conformément au code de l'Environnement, ce projet de révision fait l'objet d'une concertation préalable du public du 6 novembre au 18 décembre 2019.

M. le Président propose qu'une contribution de la CCLA soit apportée à cette concertation compte tenu des compétences et actions portées dans le domaine des ENR.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

→ De rappeler que la CCLA avait déjà manifesté sa volonté en matière de production d'électricité renouvelable lors du débat sur le Schéma Régional de d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalités des Territoires (SRADDET).

La révision du S3EENR est l'occasion de rappeler que notre territoire est largement engagé dans la transition énergétique et que nous avons besoin des réseaux pour soutenir notre effort de solidarité avec les autres territoires.

En effet, notre ambition est d'être clairement excédentaires en matière de « production ENR », notamment électrique. Nous avons un potentiel important de production et souhaitons contribuer à l'effort régional et national en soutien au développement de nos voisins.

→ De porter à la connaissance de RTE les projets engagés ou en phase de réflexion sur notre territoire en liaison avec les ENR :

- Sur la décharge de Roquefort (environ 7ha) et sur celle de Parleboscq (environ 8ha), une reconversion des sites prévoyant l'implantation de centrales photovoltaïques au sol nous permettra de financer la réhabilitation des deux sites (projets autorisés).

- Sur la Commune d'Arue, le PLU a positionné 66,48ha de foncier public (Commune et Communauté de Communes) en AUv (à urbaniser photovoltaïque avec un projet en cours d'autorisation).

- Sur la Commune de Losse, une ferme solaire existante (2009/2010) sur 265ha avec une puissance implantée de 65MWc. Avec l'évolution des technologies, il semble judicieux d'envisager un « repowering » de ce site, étant entendu que le développement des technologies permet d'envisager une production de 1 à 2 voire 4 MWc/ha à l'avenir.

Une extension de la ferme solaire est prévue sur 46,10ha zonée à cet effet au PLU (projet en cours).

- Dans le cadre de notre SCOT des Landes d'Armagnac, avec le territoire voisin de Villeneuve de Marsan en Armagnac Landais, nous avons dédié 330ha maximum aux nouveaux projet ENR implantés sur du foncier public.

- La CCLA travaille, en lien avec la Chambre d'Agriculture des Landes, sur la complémentarité à développer entre les activités agricoles et photovoltaïques afin d'identifier un modèle de co-activités pérenne.

→ De préciser que nous sommes porteurs d'une démarche globale d'innovation et de développement des énergies renouvelables (1^{ère} ferme solaire d'importance européenne en 2009, TEPOS depuis 2013, TEPCV depuis 2015, Territoire Hydrogène depuis 2016...).

Nous travaillons spécifiquement sur la biomasse et les gaz verts en complément d'une stratégie de développement photovoltaïque.

Conscients du coût de développement des réseaux électriques, nous menons également des réflexions sur le stockage, notamment à travers le power-to-gas.

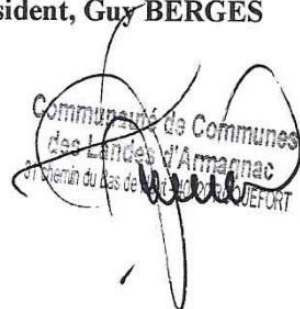
→ D'alerter RTE sur la nécessité de nous accompagner dans cette dynamique en desservant directement notre territoire en réseaux électriques. Le développement préfiguré dans le cadre du S3RENr ne correspond manifestement pas à nos souhaits et nos besoins futurs.

Nous sollicitons donc un maillage des réseaux au plus près de nos projets.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président, Guy BERGES



Communauté de Communes
des Landes d'Armagnac
et du Sud-Ouest de la Gironde
Roquefort

Réponse apportée par RTE à la contribution n°29 :

Bonjour,

Le projet de S3REnR Nouvelle-Aquitaine prend en compte la dynamique de développement des énergies renouvelables portée par la Communauté de Commune des Landes d'Armagnac. Des investissements importants sont prévus dans le schéma.

La création du poste 225/20 kV de Landes d'Armagnac permettra ainsi de mettre à disposition des projets d'énergie renouvelable une capacité d'accueil de 240 MW. Le coût de cet investissement et de son raccordement est estimé de l'ordre de 40 millions d'euros. Le territoire bénéficie également de la proximité du poste existant de Naoutot, situé au Sud du territoire, et du projet de création du poste 400/225/20 kV de Landes de Gascogne, au Nord-Est du territoire.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°30

Le projet de S3RENR prévoit la création de plusieurs ouvrages dans la zone 7 "Ouest Limousin" afin de répondre au fort gisement identifié sur cette zone. Le projet de S3RENR prévoit notamment la création de deux nouveaux postes "Ouest Limousin" et "Haut Limousin", la création de 3 transformateurs dans des postes existants et le renforcement de 4 postes existants.

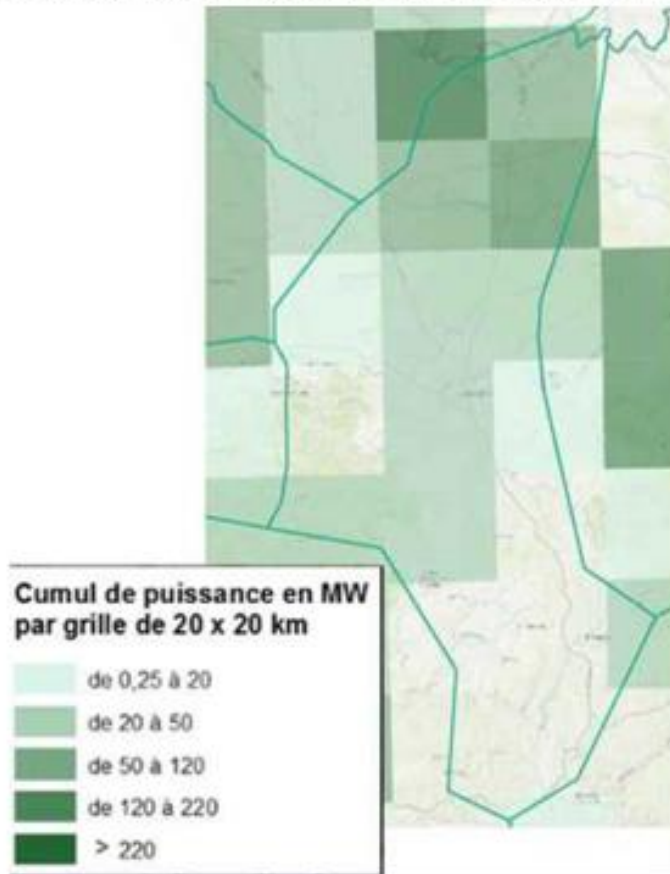
Après analyse des travaux prévus dans la zone 7 "Limousin Ouest", nous constatons néanmoins qu'aucun travaux de création de nouveaux ouvrages ou de renforcement du réseau n'ont été prévus dans le secteur sur lequel le plus fort gisement de projets ENR a été identifié. Le secteur en question (qui contient poste source "Magnazeix" dont la capacité est saturée) présente un gisement de 120-220MW selon la carte du gisement de projets (page 100 du projet de S3RENR). Par ailleurs, les deux nouveaux postes à créer dans la zone sont tous deux situés très proches l'un de l'autre (environ 5km) dans un secteur présentant un gisement de projets identifiés faible de seulement 20-50MW (voir analyse ci-jointe).

Nous souhaitons donc que soit envisagé la possibilité de déplacer l'un des deux postes sources vers le Nord de la zone 7 afin de couvrir au maximum le gisement de projets identifié.

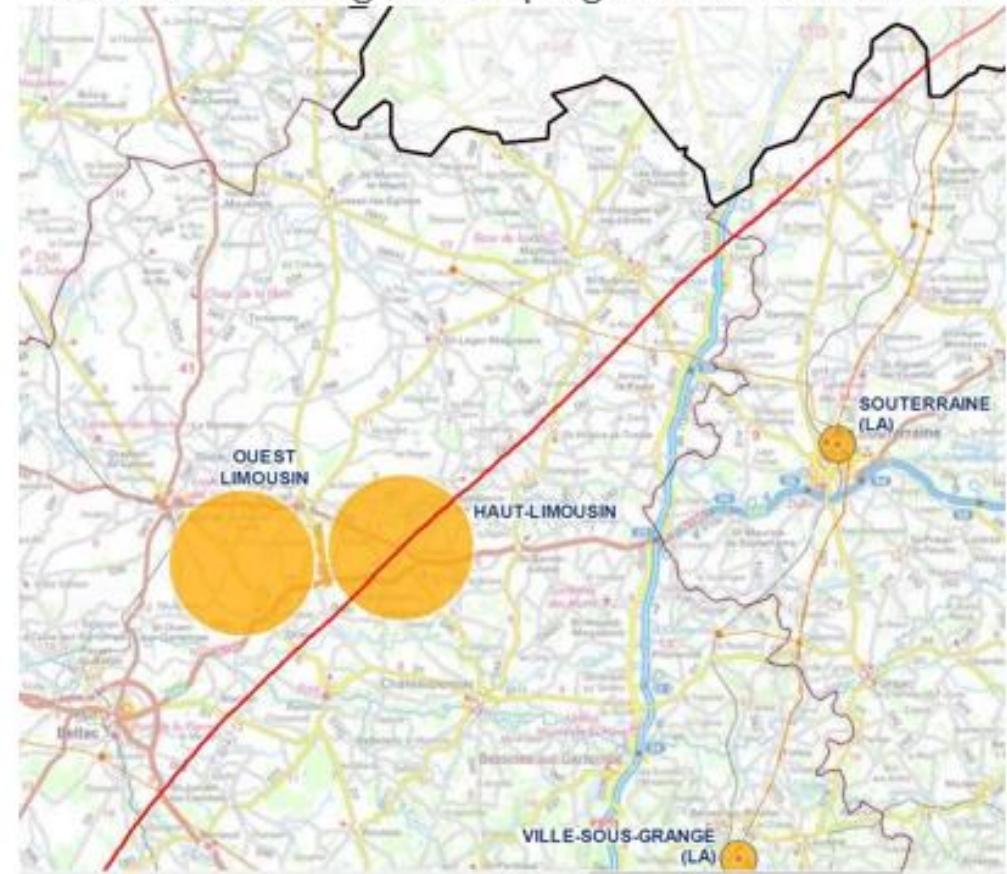
Pièce jointe à la contribution n°30

Cartes du S3RENr de la zone « Limousin Ouest »

- Gisement de projets identifiés par RTE



- Création d'ouvrages RTE programmée au S3RENr



Caractéristiques des nouveaux postes

Créations d'ouvrage	Consistance sommaire du projet	Capacités créées (MW)	coût/MW des ouvrages créés
Création du poste 400/225/20 kV de HAUT LIMOUSIN	Création d'un poste 400/225 kV raccordé en entrée en coupure sur la liaison 400 kV EGUZON-PLAUD. Le poste sera équipé d'un autotransformateur 400/225 kV de 600 MVA	600	133 k€/MW
	Création d'un poste source équipé de 2 transformateurs 225/20 kV 2*40 MVA et 4 demi-rames		
Création du poste 225/20 kV de OUEST LIMOUSIN	Création d'un poste 225 kV raccordé en liaison souterraine sur le poste de HAUT LIMOUSIN		
	Création d'un poste source équipé d'un transformateur 225/20 kV 2*40 MVA et 2 demi-rames		

- Poste HAUT LIMOUSIN :
 - Doit être positionné le long de la ligne 400kV
 - Capacité de transformation 400/225kV de 600MVA
 - Capacité de transformation 225:20kV de 80MVA
- Poste OUEST LIMOUSIN :
 - Positionnement « libre » : liaison souterraine sur le poste
HAUT LIMOUSIN
 - Capacité de transformation 225/20kV de 80MVA

Analyse du S3RENR du territoire « Limousin Ouest »

- Superposition carte de gisement et carte des ouvrages prévus : Les deux nouveaux postes sont prévus dans une zone de faible densité de projets (20-50MW)



Aucun ouvrage n'est prévu dans la zone de forte densité de projet au Nord du territoire (120-220MW).

Les nouveaux postes sont prévus à une distance $>10\text{km}$ des projets identifiés dans cette zone

Modifications sollicitées

- Est-il possible de déplacer le poste OUEST LIMOUSIN vers le Nord pour se rapprocher des zones de forte densité de projets identifiées par RTE ?
 - Par exemple un positionnement sur la commune de ~~Saint-Léger-Magnazeix~~ semblerait optimal pour couvrir l'ensemble des projets de la zone.
 - D'autres communes seraient également favorables : ~~Saint-Hilaire-la-Treille, Tersannes, Jouac, Cromac, Mailhac-sur-Benaize~~
- Est-il possible de déplacer le poste HAUT LIMOUSIN vers le Nord, le long de la ligne 400kV, pour se rapprocher des zones de forte densité de projets identifiées par RTE ?
- Compte tenu du volume de projets identifiés sur cette zone, pourquoi aucun renforcement du poste de ~~MAGNAZEIX~~ n'a-t-il été envisagé ?

Réponse apportée par RTE à la contribution n°30 :

Bonjour,

Au stade du S3REnR, l'emplacement des futurs postes électriques n'est pas arrêté. En effet, une phase d'études et de concertation avec les acteurs du territoire est nécessaire pour définir l'emplacement exact de ces ouvrages, en tenant compte des enjeux techniques et environnementaux. Cette démarche sera engagée après la finalisation du S3REnR. Le poste existant de Magnazeix a atteint la limite de ses capacités techniques et ne permet pas de répondre au gisement d'énergie renouvelable identifié dans ce secteur. C'est pourquoi le schéma envisage la création d'un nouveau poste « Haut-Limousin ». Concernant le projet de poste de « Ouest-Limousin », celui-ci serait situé à environ 25 km du projet de poste de Haut-Limousin. Ces projets permettent de raccorder l'ensemble du gisement identifié.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°31

Suite à notre rencontre, veuillez trouver ci-joint la contribution de la fédération FNE Nouvelle Aquitaine.

Bien cordialement,

Michel Teissier

[Pièce jointe à la contribution n°31](#)

Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR)

Contribution de FNE-Nouvelle Aquitaine à la concertation

Le **Schéma d'adaptation du réseau électrique à l'horizon 2030** intervient dans le contexte de la crise climatique et d'une grande évolution du système énergétique. A la suite des rapports du GIEC, tous les experts s'accordent sur la nécessité de changements structurels beaucoup plus forts¹ pour renforcer la cohérence de ces engagements afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Dans le même temps, les objectifs de sortie de la dépendance aux énergies fossiles et de réduction de la part du nucléaire rendent plus délicate la planification des réseaux électriques à renforcer ou à construire. D'où les nombreuses questions d'adaptation qui sont posées.

1) Dans la 1ère partie « Rôle et enjeux du Schéma » :

Des références plus explicites à cet **objectif national de neutralité carbone**, (dont découle apparemment le chiffre de 13,6 Mw de capacité de raccordement citée dans le chapeau introductif « L'essentiel du projet »), ainsi qu'à l'**atténuation des émissions de gaz à effet de serre** et à ses implications pour tous les acteurs de la transition énergétique seraient bienvenues.

La question se pose aussi de ce que sera l'engagement de RTE pour soutenir une approche systémique avec les organisations locales concernées après l'adoption de ce schéma ? On peut noter sur ce point que l'**approche « en silo », centrée uniquement sur l'aspect énergétique ignore d'autres enjeux majeurs**, comme ceux de la perte de biodiversité, des évolutions sociétales face aux changements climatiques et du problème de l'acceptabilité sociétale qui n'est pas abordé, alors qu'ils représentent des aspects importants de ces évolutions. Ces problèmes justifient aussi un objectif de **soutien à la sensibilisation de tous les acteurs, grand public, élus et entreprises**.

Ainsi, le schéma S3REnR aborde les questions énergétiques sous le seul angle du développement de l'offre en énergies renouvelables. FNE-Nouvelle Aquitaine demande que le schéma ne se limite pas aux 3 objectifs décrits en page 21 et comporte des objectifs chiffrés pour **soutenir les comportements de consommation vers plus de sobriété énergétique** et pour la réduction de la demande en énergie finale par l'efficacité énergétique.

2) Dans la 2ème partie, « Méthodologie d'élaboration du schéma » :

Les données pour élaborer le S3REnR ne reprennent que des objectifs chiffrés de réduction des émissions de CO2 du réseau et de production annuelle d'énergies renouvelables, ce qui est bien le minimum à attendre. Mais, tout en citant la PPE et le SRADDET (à l'étape 1 d'élaboration de ses données d'entrée, page 31), ni les objectifs

¹ : **Rapport du Haut conseil pour le climat 2019** : « Les changements structurels nécessaires pour accélérer la baisse des émissions de gaz à effet de serre sont insuffisants et peu suivis. »

chiffrés par la PPE sur la baisse de la consommation finale d'énergie, ni les objectifs de sobriété énergétique, demandés par un grand nombre des organisations participantes à la concertation sur le SRADDET, ne sont repris par RTE dans ce schéma. L'atteinte de ces objectifs de baisse de consommation pourrait pourtant avoir des conséquences positives pour l'ensemble du réseau de RTE.

Pour reprendre une observation exprimée par le Haut conseil pour le climat, la demande en consommation d'énergie finale est un facteur systémique, lié à plusieurs domaines, de l'habitat aux infrastructures, qui pourrait faire l'objet d'un soutien dédié de RTE visant la modération des consommations et la protection des puits de carbone naturels.

De nombreux secteurs d'activités peuvent être concernés ; pour ne prendre qu'un seul exemple, celui de la forêt, qui reste le principal puits de carbone, la gestion forestière dite « durable » consiste trop souvent à intensifier les coupes sans tenir suffisamment compte des capacités de stockage carbone des parcelles qui ne sont pas encore parvenues au stade climacique. RTE, que la mission d'entretien des lignes conduit à intervenir dans le milieu forestier, pourrait-il agir en ce sens auprès des organisations forestières concernées ?

Enfin, l'horizon 2030 choisi pour le schéma S3REnR, et sa révision tous les dix ans, permettent une étape intermédiaire en 2040 pour situer l'évolution du réseau par rapport à l'objectif de neutralité carbone en 2050. Ce délai peut paraître adapté, mais ne devrait-il pas, **compte tenu du retard déjà pris**, être raccourci, **par exemple à 5 ans**, pour vérifier l'atteinte des objectifs visés ?

FNE-Nouvelle Aquitaine demande que le Schéma comporte un soutien à la protection des puits de carbone naturels et l'ajout d'une étape intermédiaire de vérification tous les 5 ans.

3) Dans la 3ème partie : « Le contexte de la région Nouvelle-Aquitaine » :

Rappelons que la feuille de route Neo Terra de la région Nouvelle-Aquitaine, ambition 6 « construire un nouveau mix énergétique » précise :

« pour la région nouvelle Aquitaine, le développement des énergies renouvelables s'inscrit dans une vision énergétique globale reposant sur le triptyque : sobriété, efficacité et énergies renouvelables et avec un impératif de préservation de l'environnement et tout particulièrement de la biodiversité et de la gestion économe du foncier. »

FNE-Nouvelle Aquitaine demande que le Schéma fasse référence à la feuille de route Neo Terra.

4) Dans la 4ème partie : « Données d'entrée ... »

Nous notons que le S3REnR s'appuie sur le gisement potentiel d'énergies renouvelables, concrétisé par la carte de la page 51, sans indiquer comment est défini ce gisement. Est-il le gisement maximum techniquement possible, y a-t-il une prise en compte de contraintes réglementaires ou d'acceptabilité sociale ? Même si le débat dépasse ce schéma, des précisions seraient nécessaires pour apprécier ces enjeux.

FNE-Nouvelle Aquitaine demande que le Schéma fasse référence de façon explicite et par secteurs géographiques (gisements de vents, cadastres solaires, etc.) aux potentiels d'énergies renouvelables pour chaque type de production EnR.

En conclusion.

FNE-Nouvelle Aquitaine remercie RTE pour l'organisation de cette concertation et demande l'inclusion dans le S3REnR des objectifs cités en premier pour soutenir la sensibilisation à la sobriété énergétique, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, dans le cadre de la démocratie locale, en associant les consommateurs, les collectivités locales, les entreprises et les organisations environnementales, avec calendrier, moyens et indicateurs.

2

Pour l'incidence sur l'environnement, nous demandons une logique d'exigences sur l'implantation des lignes nouvelles, eu égard aux enjeux crispants de disparition du Vivant, en s'assurant :

- que leurs projets de tracés soient étudiés en intégrant les zones à enjeux écologiques (ZNIEFF, continuités écologiques, aires protégées ou labellisées, ...), avec l'objectif d'éviter celles à enjeux incompatibles et d'évaluer l'incidence sur les autres ;
- que les projets de tracés fassent l'objet d'inventaires spécifiques écologiques, robustes et standardisés (ZPS, Natura 2000);
- que les projets d'implantation de lignes s'inscrivent dans un projet de territoire, et fasse l'objet d'une vraie et pleine concertation en préalable aux décisions qui devront intégrer l'acceptation et les processus environnementaux locaux;
- la réalisation d'études d'impact et d'insertion paysagère;
- que les évaluations des impacts écologiques soient réalisées en concertation dans la finalité d'éviter et de réduire ces derniers, et si les impacts sont trop forts ou non compensables, d'éviter tout simplement le projet (*cf la loi de 2016 de reconquête de la biodiversité, ch.II-1, articles 67 et sq.*);
- que les mesures compensatoires soient déterminées en fonction des impacts compensables et qu'elles soient calibrées en fonction de l'état de conservation des espèces et des habitats impactés, en visant à le maintenir en recréant ou en restaurant des habitats, et non pas en compensant avec de l'existant;
- que les mesures compensatoires visent à instaurer des entités écologiques fonctionnelles et non pas par parcellisation ;
- que leur durée soit au moins égale à celle de l'implantation de la ligne nouvelle et qu'elles bénéficient d'un statut foncier inaliénable (par ex. classement en aires protégées);
- qu'elles soient localisées à proximité de ces installations.
- pour l'entretien des lignes, nous demandons que les bandes concernant leurs déroulés fassent l'objet de suivis écologiques réguliers dans le temps et l'espace, que les travaux intègrent les calendriers biologiques des espèces en développant aussi des méthodes dites douces, que les bois dont la coupe est nécessaire soient utilisés et qu'en cas de travaux d'urgence, une procédure soit prévue en concertation pour intégrer les enjeux écologiques.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°31 :

Bonjour,

Dans sa contribution, France Nature Environnement (FNE) Nouvelle-Aquitaine souligne que le S3REnR intervient dans le contexte de la crise climatique et d'une grande évolution du système énergétique. La transformation des réseaux est une des conditions essentielles à la réussite de la transition énergétique et à la diminution massive des émissions de gaz à effet de serre. Les S3REnR ont ainsi pour rôle d'identifier les évolutions nécessaires du réseau électrique pour accueillir les nouvelles productions d'énergie renouvelable.

FNE Nouvelle-Aquitaine souligne également les enjeux liés à la sensibilisation à la sobriété énergétique et à la réduction de la demande en énergie finale par l'efficacité énergétique. RTE promeut ces enjeux grâce à ses outils (Ecowatt, Eco2Mix...) et prend en compte des trajectoires de consommation orientées à la baisse dans son Bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande.

RTE prend note de la proposition de FNE Nouvelle-Aquitaine de faire référence dans le S3REnR à la Stratégie nationale bas-carbone élaborée par l'Etat et à la feuille de route régionale Néo Terra, ainsi que la proposition de prévoir un point d'avancement de la mise en œuvre du S3REnR à mi-parcours. Les projets de création de nouveaux ouvrages envisagés dans le S3REnR feront l'objet de processus spécifiques d'études, de concertation et d'autorisation, conformément aux dispositions réglementaires. L'implantation de ces ouvrages sera étudiée en prenant en compte en particulier des zones à enjeux écologiques, en concertation avec les acteurs locaux.

La définition d'objectifs pour soutenir les comportements de consommation vers plus de sobriété énergétique et pour la réduction de la demande en énergie finale par l'efficacité énergétique est un enjeu important. Elle relève du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet) et des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET), et non du S3REnR dont le contenu est cadré par l'article L321-7 du Code de l'énergie. De la même façon, le soutien à la protection des puits de carbone naturels et la publication des gisements de vents et des cadastres solaires ne relèvent pas du périmètre des S3REnR.

Cordialement,

L'équipe de concertation de RTE

Contribution du SER à la concertation préalable du public sur le S3REnR Nouvelle-Aquitaine

Pièce jointe à la contribution n°32



Contribution du Syndicat des Energies Renouvelables à la concertation préalable du public du S3REnR Nouvelle-Aquitaine

Le SER exprime un retour positif quant au projet de S3REnR Nouvelle-Aquitaine soumis par RTE à la concertation du public : l'ambition de ce schéma est le reflet d'un potentiel important de développement des énergies renouvelables dans la Région. Grâce aux adaptations du réseau proposées par les gestionnaires de réseau, ce potentiel pourra se transcrire en une dynamique concrète permettant à la Nouvelle-Aquitaine d'apporter une contribution majeure à la transition électrique en cours.

Le SER souhaiterait néanmoins exprimer plusieurs suggestions d'amélioration.

1/ Répartition renforcements/créations

La répartition des coûts dans le cadre de ce S3REnR ne semble pas optimale. Nous notons ainsi que l'illustration en page 22 sous-estime fortement la contribution des producteurs d'énergies renouvelables en laissant accroire que la majeure partie des investissements en HTB relève des renforcements et donc du TURPE. Le SER tient à rappeler que dans ce S3REnR près de 80% des investissements seront des créations à la charge des producteurs via la quote-part. Si l'on inclut la part liée aux câbles HTA pour le raccordement des installations

(dits « ouvrages propres ») qui sont payés intégralement par les producteurs, la contribution des producteurs est de l'ordre de 90% des coûts d'adaptation du réseau électrique au sens large.

Cette contribution étant largement majoritaire, nous ne pouvons que déplorer que des ouvrages de bouclage et de maillage du réseau de transport soient imputés aux coûts de créations, alors qu'ils répondent à une logique de renforcement amont du réseau. Le SER a ainsi relevé, entre autres, les ouvrages suivants qui devraient en théorie relevé de renforcements et non de créations, ce qui amènerait à une meilleure répartition des coûts entre les parties prenantes du développement des EnR en Nouvelle-Aquitaine :

- **Extension du site de SUD DEUX SEVRES et création d'une liaison SUD DEUX SEVRES-MELLE (page 205) :**
cette extension (renforcement ?) répond à un besoin de maillage du réseau entre deux postes déjà existants ;
- **Liaison 90 kV entre CHARENTE LIMOUSINE NORD et LONGCHAMP (page 205) :** cette liaison 90 kV vient en sus de la liaison 225 kV de 40 km créée entre Rom (poste 400 kV) et le poste à créer de Charente Limousine Nord, suffisante à l'évacuation de l'énergie qui sera injectée sur le poste de Charente Limousine Nord, elle est donc surnuméraire et répond à des impératifs de maillage du réseau (renforcement) qui ne devraient pas être imputés à la quote-part des producteurs ;
- **Liaison 90 kV d'environ 20 km entre le poste existant d'ISLE JOURDAIN et le nouveau poste de SUD VIENNE (page 206) :** cette liaison 90 kV vient en sus de la liaison 225 kV de 30 km créée entre Rom (poste 400 kV) et le poste à créer de Sud Vienne, suffisante à l'évacuation de l'énergie qui sera injectée sur le poste de Sud Vienne, elle est donc surnuméraire et répond à des impératifs de maillage du réseau (renforcement) qui ne devraient pas être imputés à la quote-part des producteurs.

1 Contribution du SER à la concertation préalable du public sur le S3REnR Nouvelle-Aquitaine

La requalification en renforcement de ces ouvrages permettrait de faire diminuer le coût de la quote-part et d'ainsi éviter que la Région Nouvelle-Aquitaine perde en compétitivité par rapport à d'autres régions du fait d'une quote-part élevée (elle serait, une fois le S3REnR adopté, la deuxième plus élevée de France, après celle à 82 k€/MW dans les Hauts-de-France).

2/ Sélection et précision des ouvrages de création

Concernant les ouvrages de création sélectionnés dans le projet de S3REnR, le SER émet des réserves sur la création du poste 400/90/20 kV Est Vienne qui semble surdimensionné par

rapport aux enjeux locaux de la zone 13 Est Vienne : il conviendrait de proposer des solutions alternatives ou, à défaut, en attente d'avoir davantage de certitudes, d'étudier ce projet en dehors du S3REnR (via des études d'anticipation ad hoc) pour éviter que son coût pèse dans la quote-part des producteurs avant d'avoir une confirmation de sa pertinence.

Par ailleurs, sur la zone 14 Centre Ex Poitou-Charentes, le détail de l'apport en capacité d'accueil de chacun des ouvrages n'est pas apporté : la quasi-intégralité de la zone est fondue en un seul investissement dégageant, nous citons : « 1000 MW de capacités d'accueil. La réalisation de ces investissements permettrait de raccorder un gisement plus important si davantage de projets devaient se réaliser, via une modification du S3REnR ». Ce niveau de détail n'est pas satisfaisant et les producteurs attendent que chaque création soit détaillée et explicitée, comme cela a pu être fait dans les autres zones.

3/ Technique alternative 33 kV pour limiter les créations à laisser ouverte

Le SER souhaite rappeler que sur la zone 13 Est Vienne, comme sur d'autres zones (cf. zone 7 Ouest Limousin ou zone 14 Centre Ex Poitou Charentes), il conviendrait d'étudier en parallèle la possibilité de réaliser les postes de distribution en technique 33 kV plutôt qu'en HTA classique (20 kV) afin de réaliser des économies en nombre de postes à créer si ce niveau de tension venait à être homologué dans un avenir proche. Cela pourrait éviter la multiplication des câbles HTA (un câble exploité en 33 kV permet, pour le même volume de perte, de faire transiter deux fois plus d'énergie qu'un câble 20 kV sur de plus longues distances que l'actuelle limitation à 1520 km) et pourrait ainsi générer des économies pour les producteurs et la collectivité. Cela éviterait aussi les passages multiples de câbles sous les voiries des communes traversées.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°32 :

Bonjour,

En réponse aux observations du SER, RTE apporte les précisions suivantes :

- La méthode de calcul des coûts prévisionnels des ouvrages dans les S3REnR fait l'objet d'échanges avec la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). La répartition des coûts inscrits dans le S3REnR Nouvelle-Aquitaine sera réalisée conformément à la méthode approuvée par la CRE.
- RTE prend note de la question du SER relative à la création du poste 400/90/20 kV Est Vienne. La création de ce poste est toutefois nécessaire pour raccorder le gisement identifié sur cette zone, avec une capacité créée de 175 MW. En l'absence de solution alternative économiquement pertinente, la non prise en compte de cet ouvrage dans le S3REnR conduirait à ne pas pouvoir raccorder le gisement identifié.
- Compte tenu des stratégies d'adaptation du réseau envisagées dans la zone électrique 14, il est difficile de définir spécifiquement la capacité d'accueil rendue disponible par la réalisation d'un investissement en particulier, celle-ci étant le plus souvent la résultante de plusieurs étapes de création ou renforcement d'ouvrages.
- Dans le cadre de l'Instance nationale de suivi et d'amélioration des S3REnR, un groupe de travail co-piloté par RTE et Enedis a été mis en place pour analyser l'intérêt économique pour la collectivité de disposer d'un nouveau palier technique pour le raccordement des énergies renouvelables aux réseaux publics (33 kV, voire 66 kV). Ces solutions techniques ne sont pas suffisamment matures aujourd'hui pour être envisagées dans le cadre du S3REnR Nouvelle-Aquitaine. Néanmoins, si l'intérêt technico-économique de cette solution était confirmé sur certaines zones d'étude, elles pourraient être intégrées en adaptant le S3REnR au cours de sa mise en œuvre.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

France Énergie Éolienne (FEE) est une association loi 1901 créée en 1996 qui représente l'ensemble des acteurs de la filière éolienne française : développeurs de parcs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'études.

Représentée par son groupe régional Sud-Ouest, composé de plus de 73 sociétés actives en Nouvelle Aquitaine, FEE souhaite féliciter le travail d'élaboration du S3REnR.

La planification des travaux a été défini en cohérence avec l'objectif régional indiqué dans le projet de SRADDET, soit un dimensionnement pour 13,6 GW de toutes énergies renouvelables.

Ce dimensionnement est aussi cohérent avec les pronostics du gisement identifié par les producteurs d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, et aussi en cohérence avec la démarche de transition énergétique lancée à l'échelle nationale.

La priorisation des aménagements projetés dans le S3REnR sera à définir en fonction de la concrétisation des projets d'EnR.

L'important étant que la parfaite concertation avec le territoire soit le mot d'ordre, d'une part pour les projets d'EnR envisagés sur la région, et d'une autre part pour les futures autorisations nécessaires aux aménagements du réseau électrique.

France Énergie Éolienne
Groupe régional Sud-Ouest

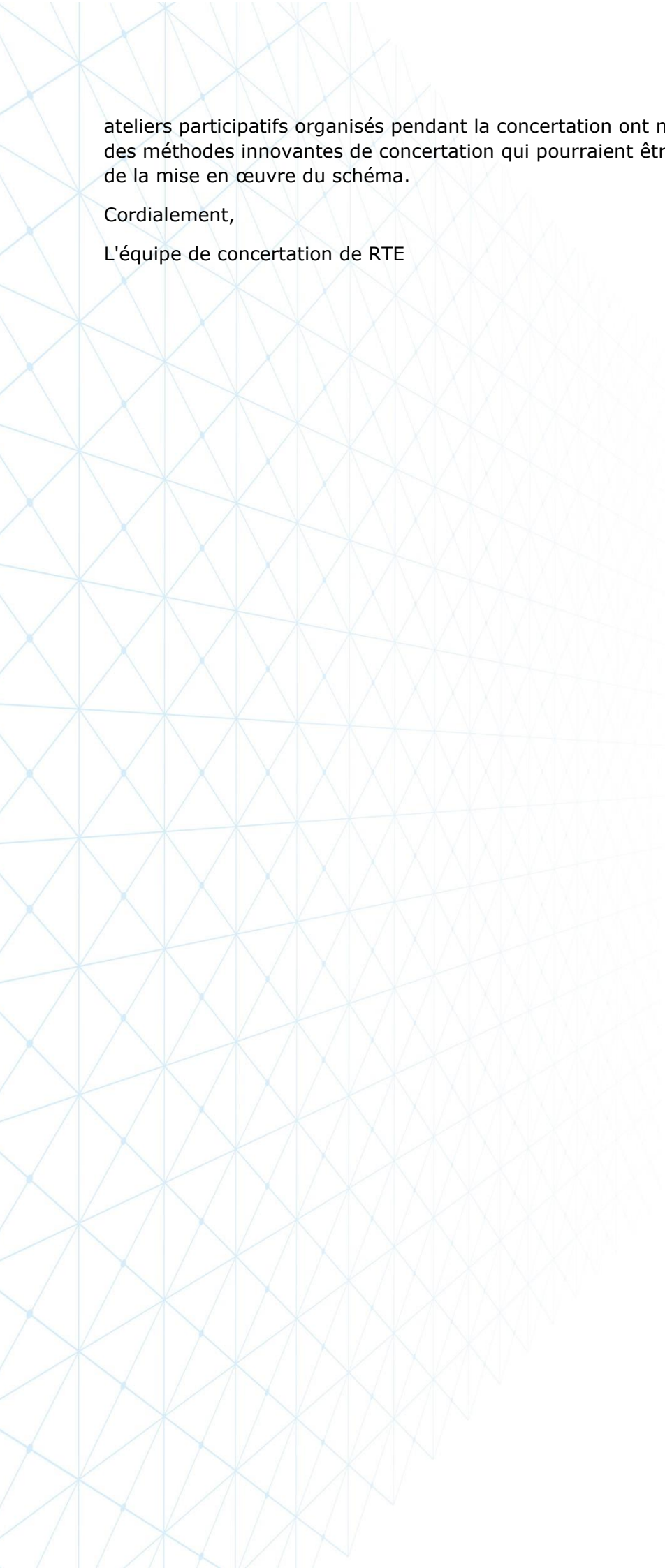
Réponse apportée par RTE à la contribution n°33 :

Bonjour,

L'ordonnancement des travaux prévus dans le S3REnR devra effectivement prendre en compte la concrétisation des projets d'énergie renouvelable et des besoins de raccordement associés.

La concertation sur le schéma est une première étape de concertation, qui vise à informer en amont le public et les acteurs du territoire sur les aménagements à prévoir sur le réseau électrique, en fonction du développement des énergies renouvelables.

Cette démarche de concertation sera poursuivie pendant la phase de mise en œuvre du S3REnR, avec une concertation locale adaptée aux spécificités de chaque projet. Les



ateliers participatifs organisés pendant la concertation ont notamment permis d'identifier des méthodes innovantes de concertation qui pourraient être expérimentées dans le cadre de la mise en œuvre du schéma.

Cordialement,

L'équipe de concertation de RTE

Contribution n°34

Bonjour,

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Nouvelle-Aquitaine a adopté, lors de sa séance plénière des 10 et 11 décembre 2019, sa contribution au S3REnR, que vous trouverez ci-joint.

Pièce jointe à la contribution n°34



Contribution

Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR)

Préambule : la transition énergétique requiert à la fois de la sobriété et une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique

Le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) a pour objet d'anticiper et de planifier les évolutions du réseau électrique nécessaires pour accueillir les nouvelles installations de production d'électricité renouvelable sur le territoire régional à horizon 2030. Il s'agit d'un outil pour faciliter l'atteinte des objectifs de développement d'électricité renouvelable définis au niveau national, dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), ainsi qu'au niveau régional, dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Le S3REnR ne détermine ainsi ni le niveau de production totale d'électricité d'origine renouvelable à l'horizon 2030 dans la région, ni la part de cette électricité dans le mix énergétique régional à cette date. Il ne préjuge pas non plus de la réalisation effective des projets de production d'électricité renouvelable sur la base desquels il a été conçu.

Le CESER est conscient de ces éléments mais souhaite rappeler, en préalable à sa contribution sur le schéma proprement dit, que les impératifs climatiques requièrent à la fois une diminution de la consommation d'énergie et une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Le développement des énergies renouvelables doit avoir pour vocation de substituer ces dernières aux autres énergies et non de concourir à une hausse globale de la production d'énergie.

La concertation préalable du public est une très bonne initiative

La volonté qu'ont eue les porteurs du S3REnR Nouvelle-Aquitaine d'organiser une concertation préalable facultative est à saluer, de même que la proposition de présentation du schéma devant le CESER par Réseau de transport d'électricité (RTE). Le CESER tient à remercier RTE pour la qualité et la richesse de sa présentation et des échanges qui l'ont suivie. Toutefois, certains conseillers s'interrogent sur le sens d'une contribution au vu du périmètre limité et opérationnel des S3REnR, présenté ci-dessus.

Des interrogations existent sur les données d'entrée du schéma

Le S3REnR Nouvelle-Aquitaine a été élaboré avec pour objectif de garantir une capacité de raccordement supplémentaire de 13,6 gigawatt (GW) pour les énergies renouvelables à l'horizon 2030. Ce chiffre a été notifié par la Préfète de région sur la base des orientations de la PPE et du SRADDET. Le CESER s'interroge sur la prise en compte de l'autoconsommation dans les hypothèses qui ont amené à la définition de cette capacité supplémentaire. Le développement de l'autoconsommation est susceptible d'impacter le dimensionnement du réseau électrique à horizon 2030 : quelles hypothèses de développement sont intégrées dans les données d'entrée du S3REnR ?

Pour élaborer le schéma, les porteurs du projet ont par ailleurs identifié les gisements potentiels d'électricité renouvelable dans la région en sollicitant les acteurs des territoires et les fédérations de producteurs d'énergies renouvelables. Il est important pour le CESER que le schéma ne soit pas conçu uniquement à partir des besoins exprimés par les opérateurs mais qu'il réponde bien aux ambitions énergétiques portées par les territoires et exprimées notamment dans les plans climat air énergie territoriaux (PCAET). Les projets de production d'électricité renouvelable doivent s'inscrire dans les projets de territoire portés par les collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI²).

Le schéma doit mieux anticiper ses impacts sur l'environnement

Le dossier soumis à concertation comporte un premier aperçu de l'impact environnemental des projets inscrits dans le S3REnR ; ce travail sera approfondi dans le rapport environnemental du schéma.

Il apparaît néanmoins que certains points mériteraient d'être davantage étudiés.

² Etablissement public de coopération intercommunale.

- Premièrement, le schéma devrait être plus étoffé sur l'application de la séquence « éviter, réduire, compenser », selon laquelle il convient en premier lieu d'éviter les atteintes à l'environnement, puis de réduire celles qui n'ont pu être évitées et enfin, en dernier recours, de compenser les atteintes résiduelles qui n'ont pu être ni évitées, ni compensées. Si le schéma s'intéresse fort logiquement à l'évitement, il doit aussi traiter les deux autres étapes prévues par le droit en proposant dès à présent des types de mesures de réduction et de compensation par type d'impact, même si ce n'est que lors de la mise en œuvre du schéma que ces mesures pourront être approfondies.
- Deuxièmement, il est important de préserver les paysages en favorisant davantage le développement des lignes souterraines. Si les projets de création de lignes inscrits dans le schéma se réaliseront en très grande majorité en enfouissement (480 km, contre 65 km de nouvelles lignes aériennes), l'essentiel du réseau électrique français reste, à la différence d'autres pays, quasi-totalement aérien, au détriment non seulement de l'environnement paysager mais aussi de la sécurité du réseau, des personnes et des biens.
- Enfin, le développement des énergies renouvelables, à l'origine de ce nouveau schéma de raccordement, et celui des *smart grids*, pour optimiser le fonctionnement des réseaux de distribution et transport d'électricité, augmenteront la pression sur certains matériaux avec des impacts environnementaux induits sur lesquels il convient de s'interroger dès à présent.

Le CESER note toutefois positivement la démarche concernant les compléments d'usages des ouvrages existants afin de limiter l'impact sur la consommation de l'espace.

La quote-part, en forte augmentation, doit être compatible avec l'équilibre économique des projets d'énergie renouvelable

Les évolutions du réseau seront en majorité financées par les porteurs de projet d'électricité renouvelable, au travers d'une quote-part. Celle-ci est en très forte augmentation par rapport à celles prévues dans les S3REnR des ex-régions, du fait des nombreux investissements à réaliser. Cette quote-part ne sera due qu'à partir d'un seuil minimal de production afin de ne pas pénaliser les petites installations et a été discutée avec les fédérations de porteurs de projet. Il est en effet essentiel que ces porteurs de projets ne soient pas dissuadés de développer des projets en Nouvelle-Aquitaine du fait du montant de la quote-part.



Proposition conjointe des commissions 2 « Développement des territoires et Mobilités » Présidente : Camille DE AMORIN BONNEAU ; Rapporteur : Rima CAMBRAY et 3 « Environnement » Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY



Vote sur l'avis du CESER

« Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) »

106 votants

105 pour

1 abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Dominique CHEVILLON

Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Réponse apportée par RTE à la contribution n°34 :

Bonjour,

En préambule de sa contribution, le CESER souligne que les impératifs climatiques requièrent à la fois une diminution de la consommation d'énergie et une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Ces orientations sont prises en compte dans le Bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande publié par RTE. RTE promeut également la sobriété énergétique dans ses différentes publications et grâce à ses outils (Ecowatt, Eco2Mix...).

RTE prend note de l'appréciation positive du CESER sur l'organisation d'une concertation préalable sur le projet de S3REnR et apporte les précisions suivantes en réponse aux remarques du CESER.

Concernant les données d'entrée du schéma :

- Le CESER s'interroge sur la prise en compte de l'autoconsommation dans la capacité de raccordement retenue pour élaborer le schéma. Le développement de l'autoconsommation est pris en compte dans le Bilan prévisionnel de RTE. Le S3REnR prévoit une capacité d'accueil de 800 MW à l'échelle régionale pour les projets d'énergie renouvelable d'une puissance inférieure ou égale à 100 kVA (ce qui correspond à une toiture photovoltaïque de 1000 m²).

- Le CESER souligne que le S3REnR doit répondre aux ambitions énergétiques portées par les territoires et exprimées notamment dans les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET). L'élaboration du S3REnR s'est réalisée en parallèle de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, approuvé fin 2019 par la Région, et des PCAET en cours d'élaboration par les collectivités. Les remontées disponibles des acteurs du territoire ont ainsi été prises en compte pour élaborer le projet de S3REnR. Si nécessaire, le schéma pourra intégrer ultérieurement des évolutions si des PCAET en cours d'élaboration nécessitaient une adaptation complémentaire des réseaux électriques. Les mécanismes de transfert de capacité, d'adaptation et de révision du S3REnR sont définis dans le Code de l'énergie.

Concernant l'évaluation environnementale du schéma :

- La mise en œuvre des projets d'aménagements sur le réseau électrique s'inscrit dans la démarche « éviter – réduire – compenser ». Cette démarche consiste à chercher d'abord l'évitement des incidences négatives des projets sur l'environnement, puis la réduction des incidences qui n'ont pu être évitées et, seulement en dernier lieu, la compensation des éventuelles incidences négatives notables résiduelles. Au stade amont de l'élaboration du S3REnR, la mise en œuvre de cette démarche a privilégié l'évitement, en recherchant par exemple l'utilisation optimisée des capacités du réseau existant ou la mise en souterrain des nouvelles lignes électriques lorsque les conditions technico-économiques le permettent.

RTE prend note de la recommandation du CESER de proposer également des exemples de mesures de réduction et de compensation par type d'impact. Dans son avis, le CESER souligne néanmoins que ces mesures ne pourront être approfondies que lors de la mise en œuvre du schéma. En effet, ces mesures ne peuvent être précisées que lorsque les projets auront fait l'objet d'études détaillées de conception et d'implantation et leur définition nécessite un partage avec les acteurs du territoire.

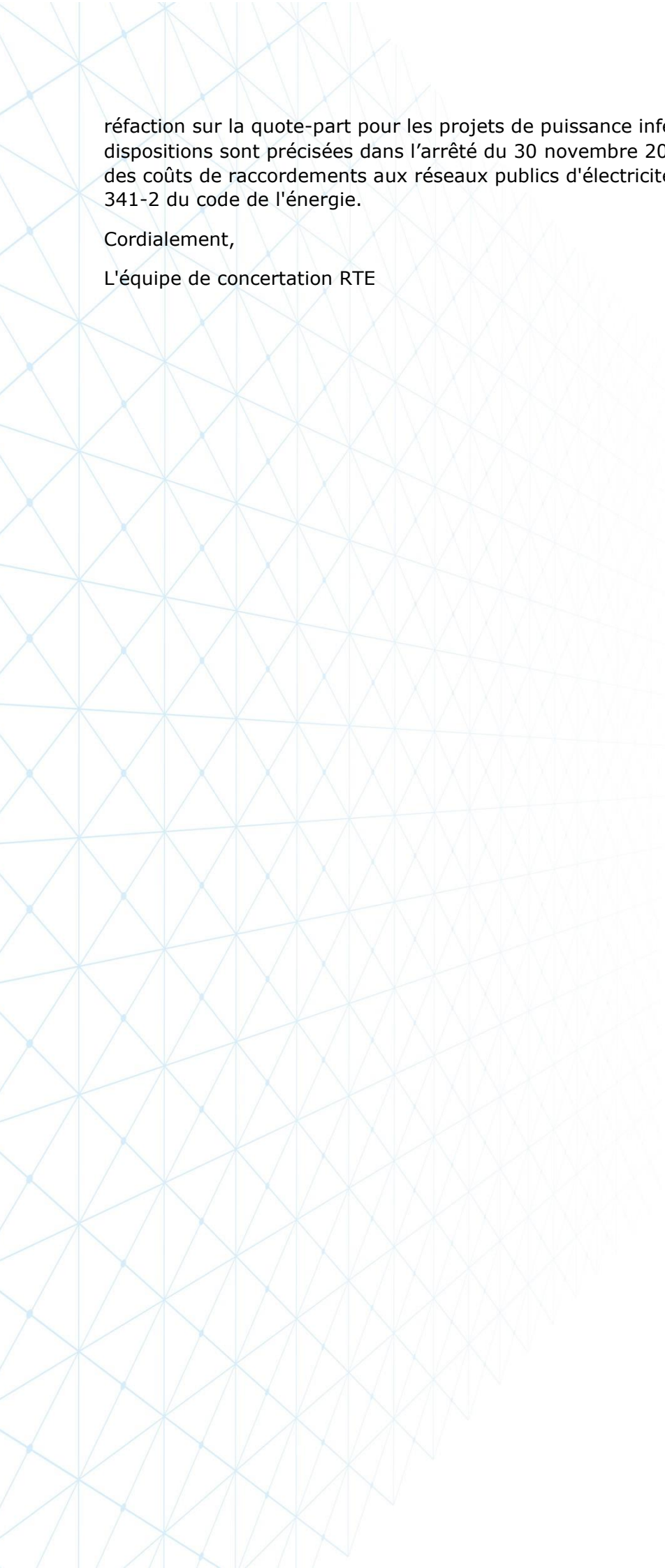
- Le S3REnR privilégie une mise en souterrain des nouvelles lignes électriques créées dans le cadre du schéma, dès lors que les critères technico-économiques le permettent. Cela permet notamment d'éviter les incidences sur le paysage de ces ouvrages. Il est à noter que la mise en souterrain de ces ouvrages induit néanmoins une plus grande complexité pour gérer les tensions du réseau, avec la nécessité de rajouter des équipements dans les postes électriques. En revanche, le S3REnR n'a pas vocation à financer la mise en souterrain d'ouvrages électriques existants. Dans le respect des dispositions réglementaires, un dispositif spécifique est mis en place pour accompagner les collectivités qui souhaitent mettre en souterrain un tronçon de ligne aérienne (<https://www.rte-france.com/fr/article/comment-rte-repond-aux-demandes-de-mise-en-souterrain>).
- RTE est engagé dans une politique active de gestion durable des ressources et essaie de diminuer au maximum l'empreinte environnementale de ses activités, au niveau de ses infrastructures et du système électrique. RTE conduit une démarche d'adaptation de son réseau visant la sobriété et l'allongement de la durée de vie des actifs existants.
- RTE note l'appréciation positive du CESER sur sa démarche concernant les compléments d'usages des ouvrages existants afin de limiter l'impact sur la consommation de l'espace.

Concernant les enjeux économiques :

Le CESER rappelle que la majorité des évolutions du réseau sera financée par les producteurs d'énergie renouvelable, au travers d'une quote-part. Cette quote-part permet de mutualiser les investissements à réaliser entre les différents producteurs à l'échelle régionale. RTE et les gestionnaires du réseau de distribution financent également une partie des investissements prévus dans le S3REnR (travaux de renforcement du réseau).

Le CESER note que la quote-part du futur S3REnR est en augmentation par rapport à celle des précédents S3REnR Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Cette augmentation s'explique par le fait que les précédents schémas ont bénéficié des capacités techniques préexistantes sur le réseau. Le développement important des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine conduit à une saturation progressive du réseau existant, ce qui nécessite la réalisation d'investissements pour répondre aux ambitions régionales. Il est à noter que la future quote-part envisagée en Nouvelle-Aquitaine est du même ordre que celles d'autres régions (Hauts de France : 83 000 euros par mégawatt, Midi-Pyrénées : 70 000 euros par mégawatt, Picardie : 60 000 euros par mégawatt). Ce niveau de quote-part n'a pas constitué un frein au développement des énergies renouvelables dans ces régions.

En outre, pour éviter de pénaliser les petites installations, la réglementation prévoit une exonération de quote-part pour les projets de puissance inférieure à 100 kVA et une



réfaction sur la quote-part pour les projets de puissance inférieure à 3 mégawatts. Ces dispositions sont précisées dans l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité, en application de l'article L. 341-2 du code de l'énergie.

Cordialement,

L'équipe de concertation RTE

Contribution n°35

Bonjour,

Je suis agriculteur et je dispose de plusieurs bâtiments agricoles couverts en fibros amiante-ciment. Je dispose d'environ 1000 m² orientés plein sud sans obstacles au soleil. Je voudrais bien remplacer ces couvertures par du bac acier et des panneaux solaires, hélas je suis à près de 400 mètres du transformateur et tout le monde me dit que cette distance rend le coût du raccordement prohibitif et que mon projet ne peut pas être rentable. Votre schéma a-t-il pour vocation d'améliorer ma situation?.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°35 :

Bonjour,

Le S3REnR a pour objet de définir les adaptations à réaliser sur le réseau de transport d'électricité et les postes sources du réseau public de distribution afin d'accompagner la transition énergétique régionale. Il permettra de mettre à disposition des projets de production d'énergie renouvelable des capacités d'accueil sur ces réseaux. Votre projet bénéficiera des infrastructures prévues dans le S3REnR. Il est à noter que les projets de puissance inférieure à 100 kVA sont exonérés du paiement de la quote-part. Afin de connaître les coûts de raccordement de votre projet, nous vous invitons à vous rapprocher de votre gestionnaire du réseau de distribution pour réaliser une étude préliminaire.

Cordialement,

L'équipe de concertation RTE

Contribution n°36

Bonjour,

Les habitants de Xaintrie (Corrèze) ne désirent pas recevoir de nouvelles installations de production ou de stockage d'énergie décarbonnée ou non, ni de transfos supplémentaires inhérents à ces dernières.

Depuis plus de 60 ans, elle participe, par le sacrifice des terres de ses vallées inondées pour les barrages, à la richesse nationale, elle est largement excédentaire en production électrique décarbonnée hydraulique: de « l'Aigle » au nord à « Nèpes » au sud : 15 usines, 17 barrages, 11 conduites, pour un total de 1 073 mw, répartis sur la Dordogne , la Maronne et la Cère!

Elle a fait à multiples reprises l'amère expérience de la dépossession de son territoire, et doit faire face aux nuisances des lignes haute et très haute tension ainsi qu'aux déchets d'exploitation d'uranium des anciennes mines.

Nous sommes donc déjà largement" développés" en matière énergétique!!!!

La Xaintrie ne doit rien, au contraire on lui doit reconnaissance et réparation au titre des dommages subis et les éoliennes et les parcs photovoltaïques qui dévorent les terres cultivables et les forêts, seraient des dégradations de plus !

C'est pourquoi les habitants de Xaintrie qui aspirent à la paix et à la santé, s'opposent à toute nouvelle installation industrielle d'énergie, transfos compris, sur leur territoire.

Cordialement.

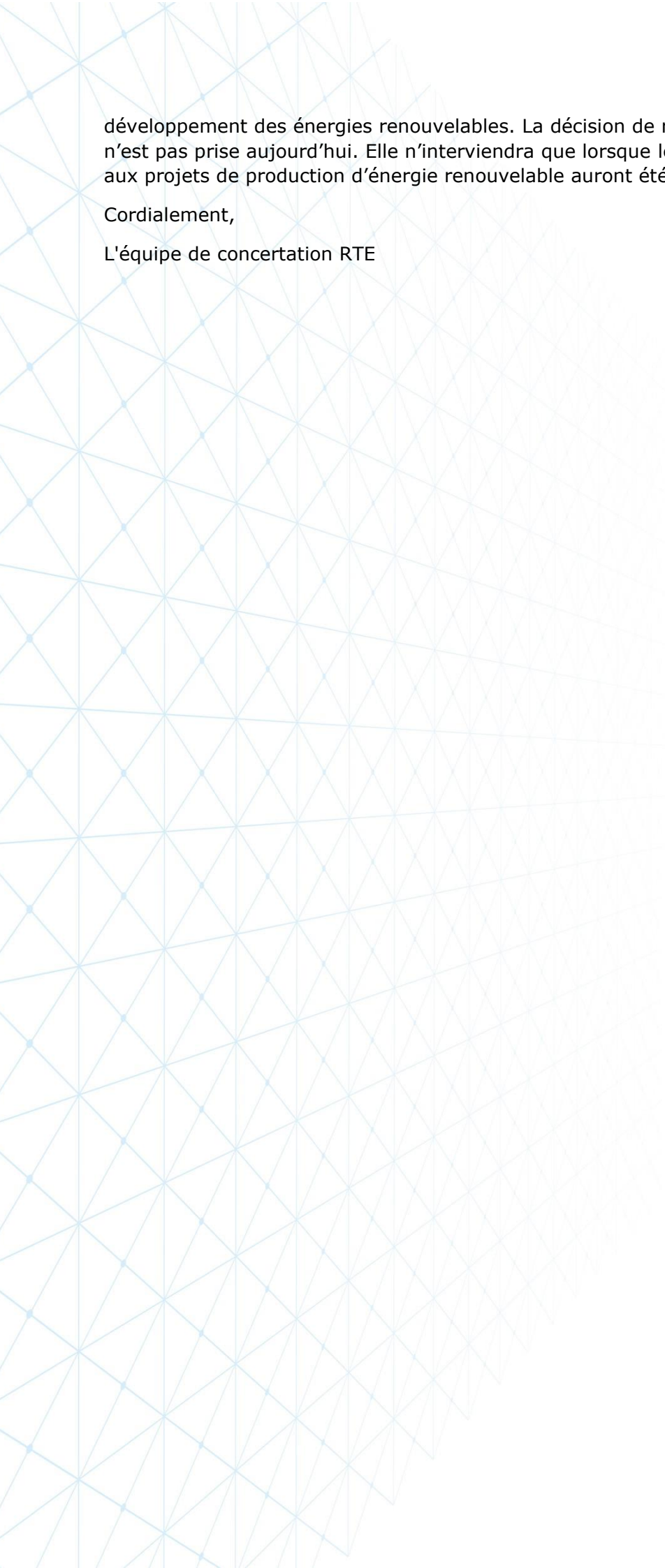
Agir Autrement Pour La Xaintrie

Réponse apportée par RTE à la contribution n°36 :

Bonjour,

*Les ouvrages hydrauliques répartis sur la Dordogne et ses affluents jouent un rôle important dans le fonctionnement du système électrique. Il est à noter par ailleurs que ces ouvrages contribuent à l'activité économique du territoire (emplois industriels, retombées fiscales pour les collectivités).

*Le S3REnR est un schéma prospectif. Il permet d'informer en amont les acteurs du territoire sur les investissements à prévoir sur le réseau électrique, en fonction du



développement des énergies renouvelables. La décision de réaliser ces aménagements n'est pas prise aujourd'hui. Elle n'interviendra que lorsque les besoins de raccordement liés aux projets de production d'énergie renouvelable auront été confirmés.

Cordialement,

L'équipe de concertation RTE

Contribution de l'association "Réfléchir et informer sur la STEP de Redenat" (RISR) à la concertation préalable du public sur le S3REnR Nouvelle-Aquitaine.

Pièce jointe à la contribution n°37

L'association Réfléchir et Informer sur la STEP de Redenat (RISR), association loi 1901, adhérente à « Corrèze Environnement » et à « Sources et Rivières du Limousin », est attentive à la mise en œuvre de la Transition énergétique, au déploiement de la nouvelle PPE et à sa déclinaison dans les SRADDET et S3REnR puisque le projet de STEP (non évoquée dans l'état actuel du projet de S3R NouvelleAquitaine) pourrait en dépendre.

Nous apprécions de pouvoir nous exprimer dans le cadre d'une concertation à laquelle le S3REnR n'était pas obligé.

Nous voulons d'emblée nous élever contre l'emploi fallacieux de la notion de « gisement éolien » comme s'il y avait ça et là, et en Xaintrie notamment, des concentrations de vent qui n'existeraient pas partout... et qui justifierait la construction d'un nouveau poste collecteur 225/20kv en rive sud de la Dordogne. La seule chose qui peut véritablement être détectée, c'est un projet de 9 ou 10 éoliennes dit parc du Deyroux ; ce qui est bien différent : toutes les cartes montrent que la Xaintrie relève des zones de plus faible vent en France (moyenne de vent < 5m/s).

Alors pourquoi ce projet en Xaintrie ?

D'abord, parce qu'avec des aérogénérateurs de 200 m de haut, du vent, on en trouve à peu près partout.

Ensuite, parce qu'avec des compléments de rémunération de la part de l'Etat, le projet serait financièrement rentable sur les 10 ou 15 ans du business plan, même avec un très faible rendement éolien. Au-delà, qui s'en soucie ? Les parcs peuvent être revendus plusieurs fois avant d'arriver en fin de vie et si celle-ci se termine par une faillite du détenteur, c'est le propriétaire du terrain qui devra supporter le démantèlement (et les collectivités quand celui-ci ne pourra pas faire face après s'être ruiné). De ce fait, la pertinence énergétique des projets n'est pas garantie surtout dans une région faiblement ventée.

Pourquoi s'opposer à ce projet de transformateur et aux parcs qui vont avec ?

D'abord, parce que l'on ne cohabite pas sans mal avec des structures de 200 m de haut (soit 7 à 8 fois la hauteur de nos grands arbres) et que les implanter revient à nous chasser de notre territoire (enfin, pour ceux qui auront les moyens de le quitter...).

Ensuite parce que donner les clefs des territoires à des acteurs privés spécialistes d'ingénierie financière plus que de solutions techniques élaborées en concertation avec la population et en cohérence avec les caractéristiques du territoire, ne peut pas produire une transition énergétique bien pensée et ni bien acceptée par les habitants.

Encore parce que la Xaintrie, déjà fragilisée par l'hydroélectricité qui l'a privée des vallées qui autrefois l'organisaient sociologiquement et économiquement, par l'exode rural et le vieillissement de la population, par l'éloignement des voies de communication, devient aujourd'hui fortement attractive (nouveaux arrivants et touristes) du fait de sa grande naturalité et d'un patrimoine bâti resté intacte : qualité de l'air, biodiversité, beauté des paysages, qualité de vie en somme ; de nombreux zonages et labels viennent attester de sa grande valeur écologique et culturelle : ZNIEFF, Natura 2000, sites classés, réserves de biosphère, etc. Et ce sont ces rares atouts du territoire, son avenir en fait, qui risquent d'être réduits à néant avec l'éolien industriel de très grande hauteur. Quelle compatibilité avec le SRADDET Nouvelle Aquitaine qui identifie en Xaintrie un corridor écologique majeur notamment pour l'avifaune spécialement mise en danger par les aérogénérateurs ?

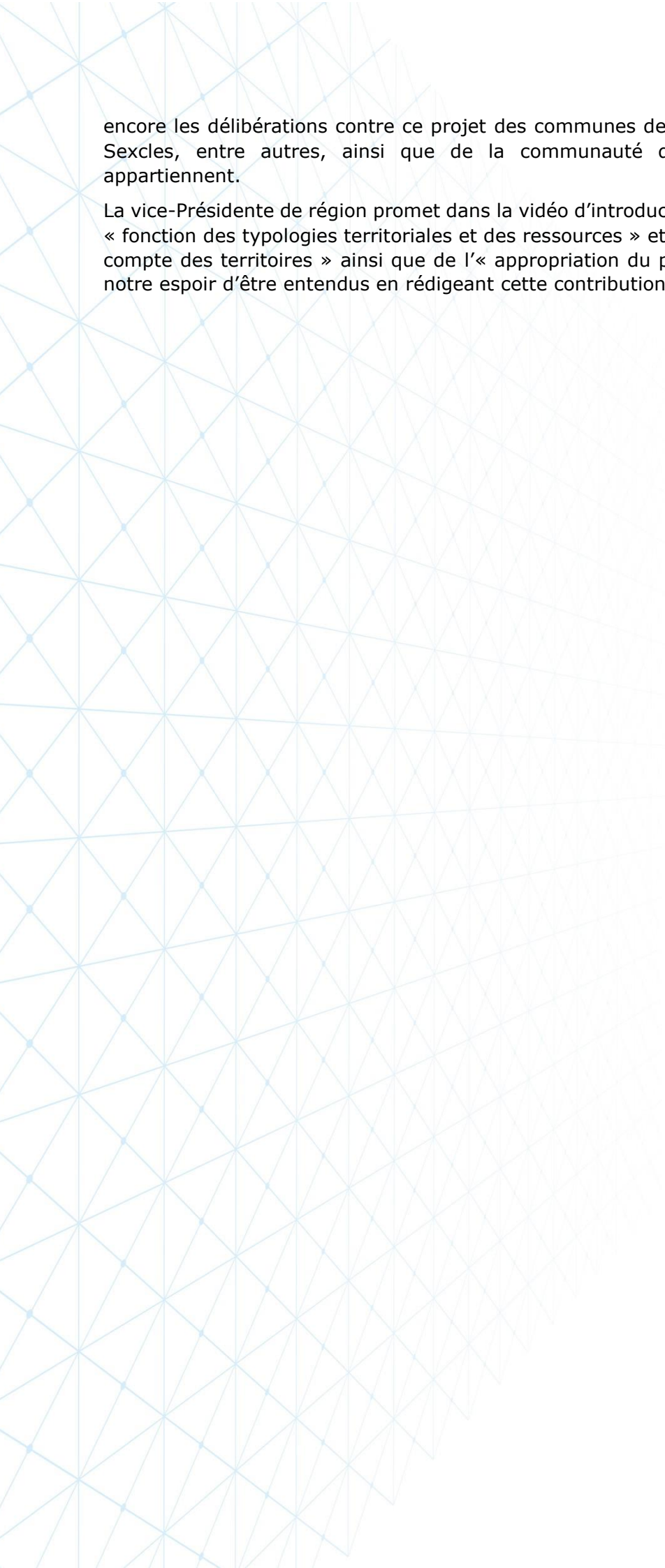
Le S3R prévoit la **construction d'un poste source** en rive sud de la Dordogne d'une capacité de 80 MV, soit 3 à 4 fois la puissance qu'il est prévue d'installer avec le projet du Deyroux. Cela signifie-t-il qu'il faut d'ores et déjà compter avec 30 ou 40 éoliennes en Xaintrie ? et d'autres ensuite ? Il n'y a que le premier parc qui coûte... Comme partout, les autres suivraient inéluctablement.

Quant au **réseau grand transport** construit à grand frais de renforcement de lignes et de nouveaux équipements (dont le méga-transformateur de Saint-Victor-et-Melvieu en cours de réalisation ou la STEP de Redenat qui pourrait être ressortie des cartons), il relève d'une logique centralisatrice qui ne fait aucune place aux choix des territoires, à la participation citoyenne, à l'autoconsommation individuelle et/ou collective.

Nous demandons donc que soient prises en compte dans le S3R d'autres modalités de participation aux objectifs de la LTECV qui fassent une plus large place aux projets locaux élaborés en concertation avec les habitants et permettant la mise en place de boucles de relocalisation production-stockageconsommation et sur la base de ressources plus cohérentes avec les caractéristiques naturelles de la Xaintrie et sa vocation agro-forestières : des solutions pensées par le territoire et non contre lui.

Tout au contraire, le projet RTE de renforcement des lignes « grand transport » produit un appel d'air pour des projets éoliens surtout qui misent sur un budget « raccordement au réseau » peu onéreux : voir le nombre effrayant de projets éoliens qui se bousculent le long des axes 400 000 volts depuis l'Aveyron jusqu'au Puy-de-Dôme en passant par le Lot, le Cantal et la Corrèze.

Certes, vous précisez bien que les évolutions du réseau électrique ne se réaliseraient qu'en cas de projets devenant effectifs ; mais votre vocabulaire (gisement éolien) comme vos anticipations ont un effet de légitimation qui dépassent les missions de RTE et sont en soi un déni de démocratie locale : voir la participation massive d'habitants opposés au projet du Deyroux lors de l'enquête publique suivi de l'avis défavorable du commissaire enquêteur ; ou



encore les délibérations contre ce projet des communes de St-Privat, St-Cirgues-la-Loutre, Sexcles, entre autres, ainsi que de la communauté de communes à laquelle elles appartiennent.

La vice-Présidente de région promet dans la vidéo d'introduction à la concertation un schéma « fonction des typologies territoriales et des ressources » et souligne l'importance de « tenir compte des territoires » ainsi que de l'« appropriation du projet par les territoires » ; d'où notre espoir d'être entendus en rédigeant cette contribution.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°37 :

Bonjour,

Les installations de production d'énergie renouvelable font l'objet de leurs propres procédures de développement, de concertation et d'autorisation administrative. Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) ne préjuge donc pas de la décision de réaliser ou non localement un projet d'énergies renouvelables. Cette décision ne relève pas des gestionnaires du réseau électrique.

Le S3REnR est un schéma prospectif. Il permet d'informer en amont les acteurs du territoire sur les investissements à prévoir sur le réseau électrique, en fonction du développement des énergies renouvelables. La décision de réaliser ces aménagements n'est pas prise aujourd'hui. Elle n'interviendra que lorsque les besoins de raccordement liés aux projets de production d'énergie renouvelable auront été confirmés. Le schéma définit des capacités réservées de raccordement pour les énergies renouvelables dans les postes électriques. Ces capacités réservées sont disponibles pour tout type d'énergie renouvelable, sans distinction de filière, dont les installations de valorisation de la ressource agro-forestière citées dans votre contribution.

Cordialement,

L'équipe de concertation RTE

La consommation électrique est malheureusement en constante augmentation. La France dispose d'un réseau électrique vieillissant qu'il est important de rendre plus robuste mais aussi d'étendre afin de pouvoir accueillir de nouvelles installations de production d'électricité verte.

Je tiens à souligner l'effort appréciable de RTE et des gestionnaires de réseau de proposer l'extension des réseaux électriques au maximum en souterrain évitant ainsi de créer un impact visuel pour les riverains.

Il est aussi appréciable que la localisation des futurs postes ne soit pas encore précise permettant ainsi une meilleure prise en compte de l'environnement, du paysage mais aussi de l'avis des communes et des riverains.

Ce schéma est je trouve bien équilibré et permettra le raccordement et l'évacuation de l'ensemble des énergies renouvelables développées sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine. Il ne doit pas être l'objet de discussion pour ou contre le photovoltaïque, l'éolien, la méthanisation ou autre qui n'est pas le sujet de ce schéma ni la compétence de RTE et des gestionnaires de réseau.


Merci pour ces moments d'échanges en réunion en Région mais aussi par le biais de cette plateforme de contribution.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°38 :

Bonjour,

Différents scénarios d'évolution de la consommation d'électricité en France ont été pris en compte dans le Bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande publié par RTE en 2017. Les trajectoires de consommation d'électricité considérées sont stables ou orientées à la baisse. Vous pouvez consulter ce document sur le site internet de RTE (<https://www.rte-france.com/fr/article/bilan-previsionnel>).

Les travaux proposés dans le S3REnR privilégient le recours à la technologie souterraine pour les nouvelles lignes électriques lorsque les facteurs technico-économiques le permettent. Cela permet d'éviter l'impact potentiel de création de ces ouvrages sur le paysage et le cadre de vie.



Au stade du S3REnR, l'emplacement des futurs postes électriques n'est pas arrêté. En effet, une phase d'études et de concertation avec les acteurs du territoire est nécessaire pour définir l'emplacement exact de ces ouvrages, en tenant compte des enjeux techniques et environnementaux. Cette démarche sera engagée après la finalisation du S3REnR.

Les capacités de raccordement prévues dans le S3REnR sont disponibles pour tout type d'énergie renouvelable, sans distinction de filière (éolien, photovoltaïque, bioénergies...). Il est rappelé que le S3REnR ne préjuge pas de la décision de réaliser ou non un projet d'énergies renouvelables. Cette décision ne relève pas des gestionnaires du réseau électrique.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge (17).

Compte tenu des informations en notre possession concernant le développement de projets photovoltaïques, il nous semble que la capacité sur le territoire (zone 17 du S3RENr) est suffisante pour accueillir tous les projets (180 Mwc identifiés en centrales au sols et 4Mwc de petites ombrières, sans compter les projets de petites taille).

La lecture du schéma nous paraît un peu difficile, dans la mesure où nous n'arrivons pas retrouver exactement les chiffres figurant sur Capareseau.

De plus, nous avons constaté des incohérences dans les travaux mentionnés sur le poste de Montguyon, qui se contredisent un peu selon les pages du rapport. Il est mentionné à la fois un renforcement d'un transformateur (20 -> 36 MW, cf. p. 170 et p. 244), de deux transformateurs (cf. p 294) et une création de transformateur 36 MW (cf. p. 171 et p. 245).

Réponse apportée par RTE à la contribution n°39 :

Bonjour,

Le projet de S3RENr prévoit de mettre à disposition des énergies renouvelables 187 MW de capacités réservées réparties sur les postes de JONZAC, MONTENDRE, MONTGUYON, PONS et sur le poste limitrophe de BARBEZIEUX. Cette capacité est compatible avec le développement des projets identifiés par le territoire. Ces futures capacités réservées seront inscrites dans l'outil Capareseau après approbation du schéma.

Suite à votre remarque, il convient effectivement de préciser les travaux prévus sur le poste de MONTGUYON :

- Dans l'état initial du S3RENr Nouvelle-Aquitaine : un transformateur 90/20 kV a été renforcé en 2018 (passage de 20 MVA à 36 MVA)
- Les travaux prévus dans le cadre du S3RENr Nouvelle-Aquitaine comprennent le renforcement d'un second transformateur 20 MVA en 36 MVA ainsi que la création d'un troisième transformateur 90/20 kV de 36 MVA et d'une demi-rame HTA.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

*Concernant les données d'entrée du projet de S3REnR : Nous rejoignons l'avis du CESER concernant la collecte des données des projets. Elle est principalement établie par les projets en cours sur les territoires et non par les objectifs des PCAET. Ce besoin du S3REnR n'est pas donné par les territoires par rapport à leur stratégie énergétique mais par des acteurs privés « étrangers » aux territoires qui ont pour objectif de faire aboutir leurs projets en cours.

A l'échelle du PETR du Pays du Ruffécois (zone14, au niveau des ComCom Cœur de Charente et Val de Charente), le « besoin » de raccordement du S3REnR est de 268 MW ! Hors les PCAET en cours d'élaboration, travaillés avec les élus et acteurs du territoire, montrent pour l'instant un besoin inférieur à 130 MW à l'horizon 2030 soit moitié moins. La stratégie des PCAET définie localement sur notre territoire est en phase avec les objectifs Territoire à Energie Positive (horizon 2050) et avec les objectifs du SRADDET. Sur notre secteur il n'y a pas de directive spécifique du SRADDET pour aller au-delà. Le Chiffre de 268MW nous paraît largement surdimensionné à l'horizon temporel du S3REnR pour notre secteur.

Concernant notre territoire la plupart des projets identifiés par RTE sont d'origine éolien. Il paraît délicat d'annoncer aux habitants ce chiffre de 268MW sans en préciser la source d'énergie (PV, éolien...). En effet, ce chiffre peut être interprété par une quantité proche d'une centaine d'éoliennes supplémentaires (environ 3 MW/unité), ce que notre territoire ne saurait intégrer et qui donnerait un message très négatif pour les énergies renouvelables. Nous savons que tous les projets ne se feront pas, et à l'heure actuels les élus sont prêts à accepter environ 20% des projets éoliens en cours à l'horizon 2030.

De plus, ces propositions font augmenter les infrastructures neuves (3 postes sources en nord Charente, une ligne 225KV...) et donc le coût global du schéma et de façon induite le coût de la quote part qui en découle. (se référer aussi à la contribution du SER)

La réponse de RTE donnée lors des réunions publiques est que le schéma peut être revu et les puissances adaptées d'un territoire à l'autre. Est-ce que le coût des infrastructures et le montant de la quote part peut lui aussi évoluer ? Est-ce qu'une solution plus intéressante en terme de coût a été étudiée à l'échelle de la région ?

Se pose aussi la question de l'équilibre entre le nord de la région et le sud. Le SRADDET montre la volonté d'un rééquilibrage (notamment au niveau de l'éolien) mais il ne se traduit pas ou très peu dans le S3REnR. En effet, la plupart des nouvelles infrastructures et travaux se trouvent dans le nord de la région.

*Concernant la quote part : Le montant de la quote part à payer pour le raccordement a quasiment doublé par rapport à l'ancien S3REnR. Cela va clairement défavoriser certains projets photovoltaïques comme les projets de grandes toitures ou ombrières >250KWc et des petits projets au sol jusqu'à 3MWc. Nous craignons que cette disposition favorise les gros projets uniquement, et donc les plus impactant d'un point de vue paysages et cadre de vie.

Ce sont aussi les plus décriés vis-à-vis de la population. Les petits projets sont mieux acceptés par la population et pourtant ce sont les plus pénalisés.

Remarque : la proposition de la baisse de l'IFER concernant le photovoltaïque proposée en 2019 a été refusée par le Sénat en fin d'année. Cette baisse permettrait d'absorber la différence de la quote part sur 10 ans pour le porteur de projet. Cependant cette baisse de l'IFER possible engendrera des baisses de revenus pour les collectivités (pour le PV : communes et départements), ce qui est difficilement souhaitable pour le PETR et les territoires ruraux.

Proposition : il faudrait une répartition plus juste de la quote part en fonction de la taille des projets et en diminuer le montant.

* Concernant l'organisation du Réseau : Sur notre zone 14, une explication sur l'organisation et le maillage du réseau est nécessaire. En effet, le nouveau poste source de Villegats en cours de création est relié directement à Fléac. Les nouveaux postes prévus seront reliés à celui de Rom. L'organisation du réseau est en train d'évoluer et il serait intéressant de pouvoir la comprendre localement. (se référer aussi à la contribution du SER)

Remarque: attention aux noms des nouveaux postes sources, ils sont trompeurs :

- « Charente Limousine Nord » au nord de Ruffec. Ruffec n'est pas en Charente Limousine, mais dans le Val de Charente.
- « Val de Charente » pour la jonction sud Deux Sèvres, Charente Maritime et Charente (St Fraigne / Longré) n'est peut-être pas approprié non plus pour ce secteur.

David Billy - chargé de mission Territoire à Energie Positive du PETR du Pays du Ruffécois

Réponse apportée par RTE à la contribution n°40 :

Bonjour,

RTE prend note de l'avancement de l'élaboration du Plan climat air énergie du territoire du Pays du Ruffécois. Il est à noter que le gisement identifié dans le S3REnR couvre un périmètre plus vaste que le seul territoire du Pays du Ruffécois. Une analyse plus fine des projets envisagés sur cette zone élargie sera menée pour préciser les besoins en raccordement et les éventuelles possibilités de phasage de certains investissements envisagés dans le S3REnR.

Le schéma définit des capacités réservées de raccordement pour les énergies renouvelables dans les postes électriques. Ces capacités sont réparties sur l'ensemble du territoire

régional. Elles sont disponibles pour tout type d'énergie renouvelable, sans distinction de filière. Les installations de production d'énergie renouvelable font l'objet de leurs propres procédures de développement, de concertation et d'autorisation administrative. Le S3REnR ne préjuge donc pas de la décision de réaliser ou non localement un projet d'énergie renouvelable. Cette décision ne relève pas des gestionnaires du réseau électrique.

Le réseau électrique 90 kV existant dans le nord de la région Nouvelle-Aquitaine est exploité proche de ses limites. Des aménagements sont nécessaires pour accompagner le développement des énergies renouvelables. Concernant la zone 14, le point d'injection de Fléac, sur lequel est relié le poste de Villegats 90 kV, se situe sur un axe 225 kV soumis à des contraintes de transits. L'option de raccorder les nouveaux postes sur ROM 225kV permet un raccordement à moindre coût directement sur un axe 400 kV aux capacités de transits plus importantes.

La quote-part du futur S3REnR est en augmentation par rapport à celle des précédents S3REnR Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Cette augmentation s'explique par le fait que les précédents schémas ont bénéficié des capacités techniques préexistantes sur le réseau. Le développement important des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine conduit à une saturation progressive du réseau existant, ce qui nécessite la réalisation d'investissements pour répondre aux ambitions régionales. Il est à noter que la future quote-part envisagée en Nouvelle-Aquitaine est du même ordre que celles d'autres régions (Hauts de France : 83 000 euros par mégawatt, ex-Midi-Pyrénées : 70 000 euros par mégawatt, et anciennement Picardie : 60 000 euros par mégawatt). Ce niveau de quote-part n'a pas constitué un frein au développement des énergies renouvelables dans ces régions. Ce phénomène d'augmentation des niveaux de quote-part dans les schémas en cours de révision n'est pas propre à la Nouvelle-Aquitaine. Il existe dans toutes les régions dont le dynamisme de développement perdure, alors que les capacités préexistantes ont déjà été mises à disposition pour l'accueil des énergies renouvelables.

En outre, pour éviter de pénaliser les petites installations, la réglementation prévoit une exonération de quote-part pour les projets de puissance inférieure à 100 kVA et une réfaction sur la quote-part pour les projets de puissance inférieure à 3 mégawatts. Ces dispositions sont précisées dans l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité, en application de l'article L. 341-2 du code de l'énergie.

RTE prend note de votre remarque relative aux noms des postes « Val de Charente » et « Charente Limousine Nord ». De nouveaux noms seront proposés pour désigner ces projets de postes.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°41

Nous voudrions vous faire part de notre projet le plus avancé de parc solaire en Charente et de sa prise en compte dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des ENR (S3RENr).

Nous développons avec la commune de Oradour-Fanais un projet de parc solaire d'une puissance de 15 MWc. Ce projet a été initié grâce au portage politique et agricole local, et à la volonté de la communauté de communes de Charente Limousine d'inscrire dans son PLUi une zone photovoltaïque à l'endroit du projet. Nous envisageons de déposer le dossier de demande de permis de construire en février 2020.

Le projet a été présenté le 24 octobre 2019 au comité technique des énergies renouvelables organisées par la DDT de Charente. Concernant le raccordement, le comité nous recommande d'analyser et d'étudier l'impact du tracé de raccordement sur les postes sources de Jousseau (14 km) et de Confolens (22 km).

Nous souhaiterions que, dans le cadre de la révision du S3RENr de l'ex-région Poitou-Charentes, vous puissiez prendre en considération le projet avec le scénario d'un raccordement sur le poste source de Jousseau, sensiblement le moins impactant d'un point de vue environnemental.

Pièce jointe à la contribution n°41

Lundi 17 décembre 2019**Madame La Préfète****European Energy**

Michał Jankowski
70 Avenue de Clichy
75017 Paris, France

Préfecture de Charente
7-9 rue de la Préfecture
16000 Angoulême
France

Contact en France : Benoit Michenot (bureau d'études Impulsion) : 06 72 24 28 12

Objet : parc solaire photovoltaïque en Charente et consultation pour le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des ENR

Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame La Préfète,

Nous voudrions vous faire part de notre projet le plus avancé de parc solaire en Charente et de sa prise en compte dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des ENR (S3REN).

Nous développons avec la commune de Oradour-Fanais un projet de parc solaire d'une puissance de 15 MWc. Ce projet a été initié grâce au portage politique et agricole local, et à la volonté de la communauté de communes de Charente Limousine d'inscrire dans son PLUi une zone photovoltaïque à l'endroit du projet. Nous envisageons de déposer le dossier de demande de permis de construire en février 2020.

Le projet a été présenté le 24 octobre 2019 au comité technique des énergies renouvelables organisées par la DDT de Charente. Concernant le raccordement, le comité nous recommande d'analyser et d'étudier l'impact du tracé de raccordement sur les postes sources de Jousseau (14 km) et de Confolens (22 km).

Nous souhaiterions que, dans le cadre de la révision du S3RER de l'ex-région PoitouCharentes, vous puissiez prendre en considération le projet avec le scénario d'un raccordement sur le poste source de Jousseau, sensiblement le moins impactant d'un point de vue environnemental.

Nous nous tenons à la disposition de vos services ainsi qu'à la disposition du service public de l'électricité pour vous apporter l'ensemble des informations techniques nécessaires et étudier toute autre solution de raccordement alternative.

Nous vous prions d'agréer, Madame La Préfète, l'expression de nos sentiments respectueux.



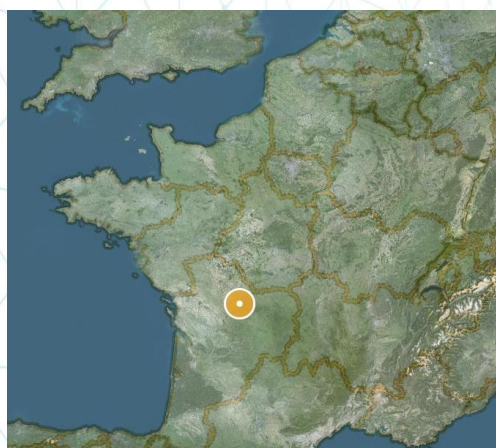
Michał Jankowski

Pièce jointe : caractéristiques du projet

Autres destinataires du courrier:

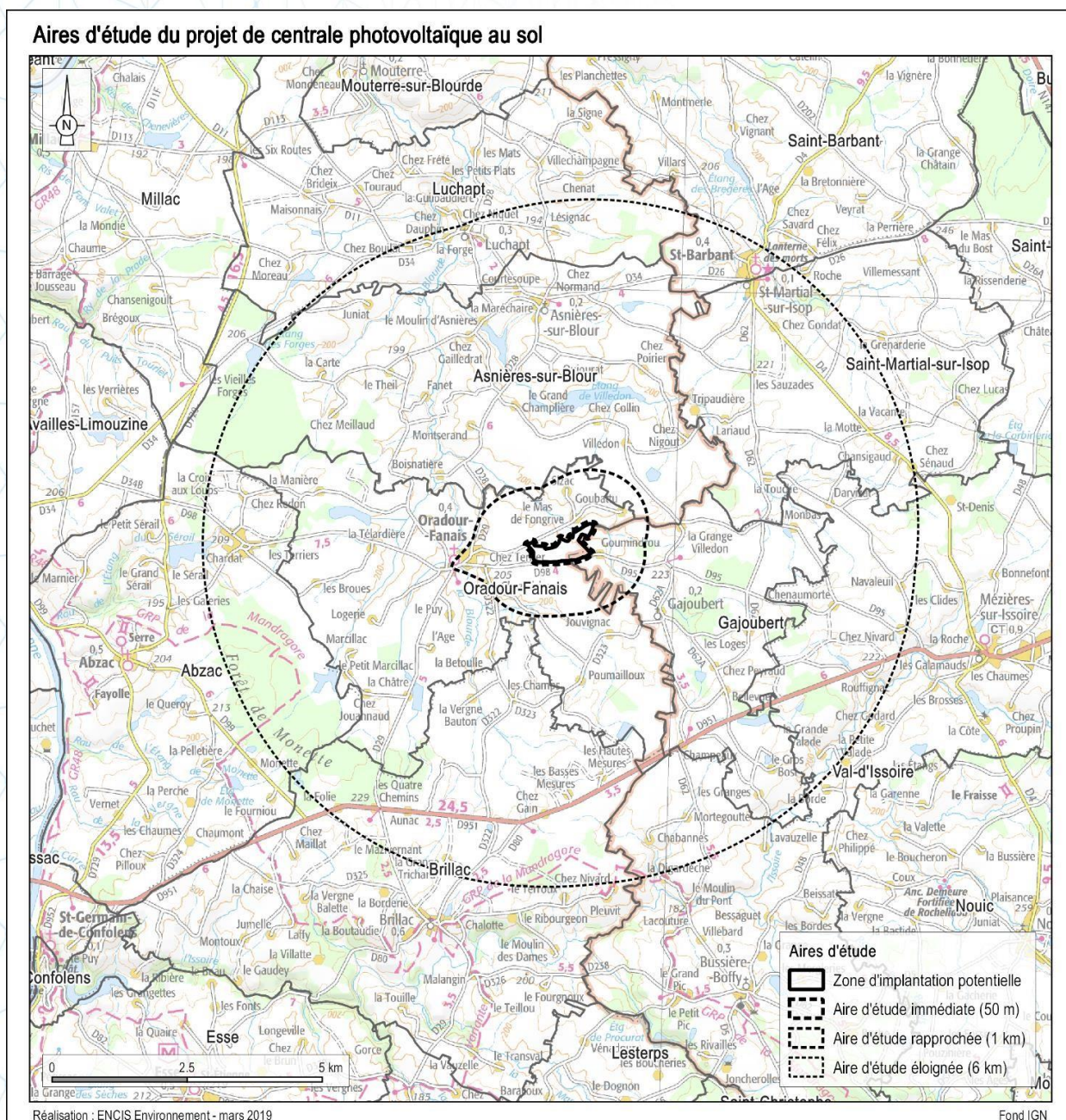
- RTE – CENTRE DEVELOPPEMENT ET INGENIERIE DE NANTES - 75 Boulevard Gabriel Lauriol 44300 Nantes
- ENEDIS - Enedis ARD OUEST Service clients grands producteurs BT (CARD-I) 35 bis rue Crossardière 53003 LAVAL CEDEX
- DDT 16 - 43 Rue du Dr Duroselle, 16000 Angoulême
- DREAL Nouvelle Aquitaine Service Energie 1- 5 rue Arthur Ranc CS 60539 – 86020 Poitiers cedex
- Impulsion - 30, place du 25 Août, 79340 VASLES
- Mairie de Oradour-Fanais 4 r Lavandières, 16500 ORADOUR FANAIS
- Communauté Commune De Charente Limousine - all Freniers, 16500 CONFOLENS

Principales caractéristiques du projet de Parc Solaire à Oradour-Fanais (16)



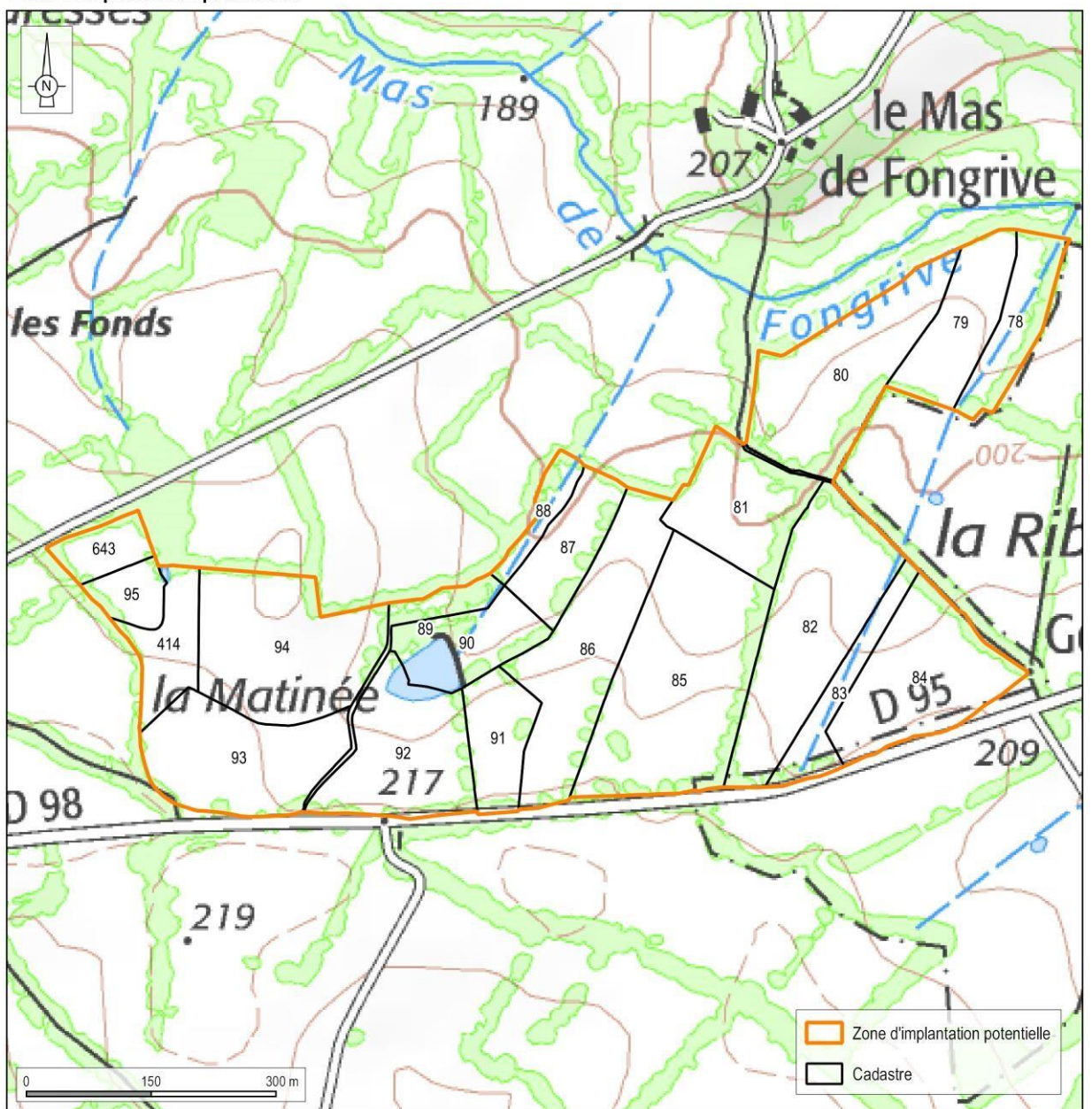
- Localisation du projet
- Zone d'implantation potentielle du projet
- Implantation du parc solaire
- Hypothèses de raccordement
- Présentation du porteur de projet
- Intervention d'European Energy en France

Localisation du projet à Oradour-Fanais

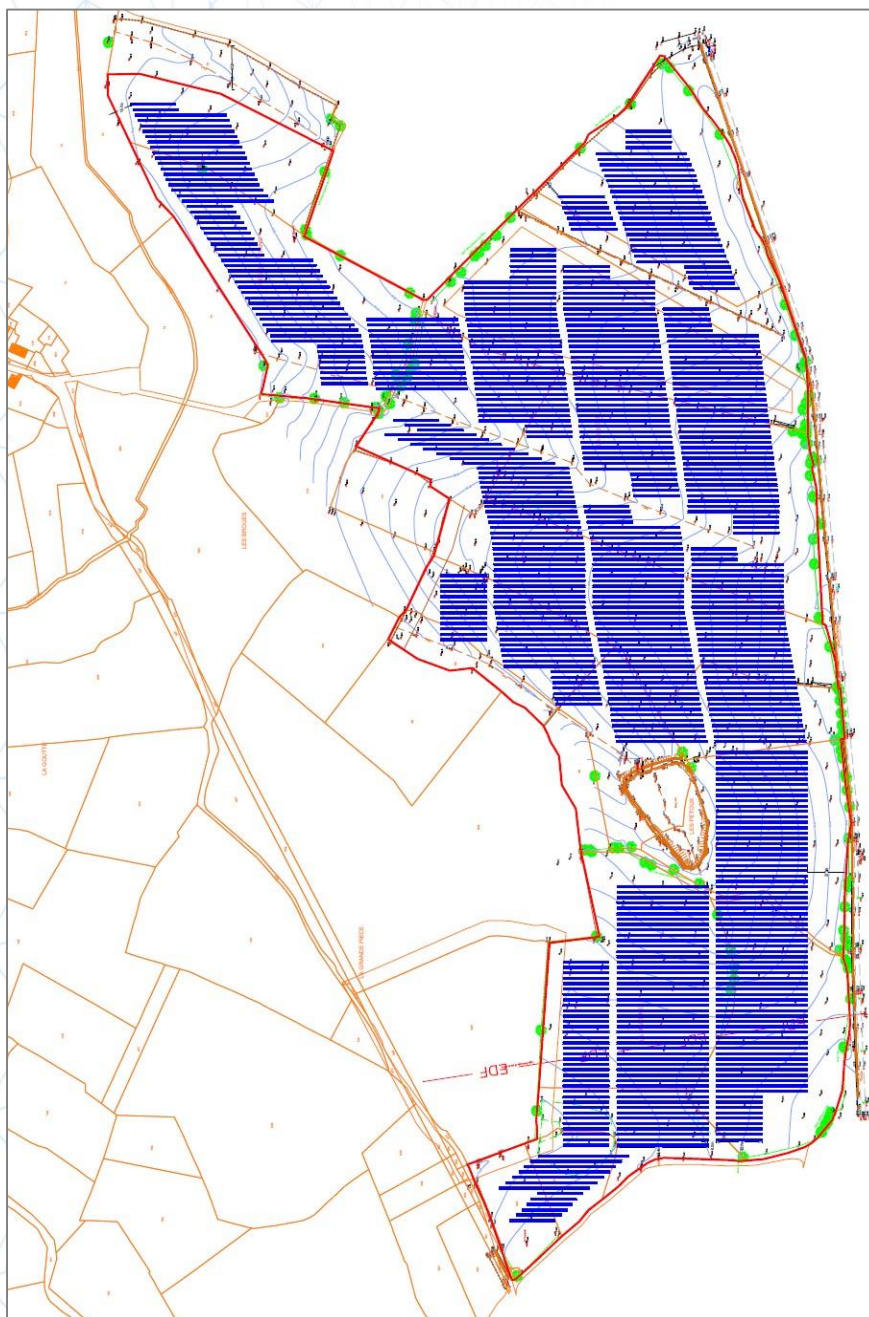


Zone d'implantation potentielle du projet

Zone d'implantation potentielle



Implantation du parc solaire



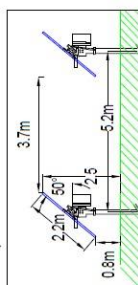
Implantation photovoltaïque :

- Puissance crête totale: 15.807 MWc
- Nombre total de modules: 47 900 modules de 330Wc (120 demi-cells)

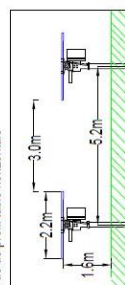
Répartition:

- 407 tables de 100 modules 330Wc, soit une puissance crête de 13.431 MWc
- 144 tables de 50 modules 330Wc, soit une puissance crête de 2.376 MWc

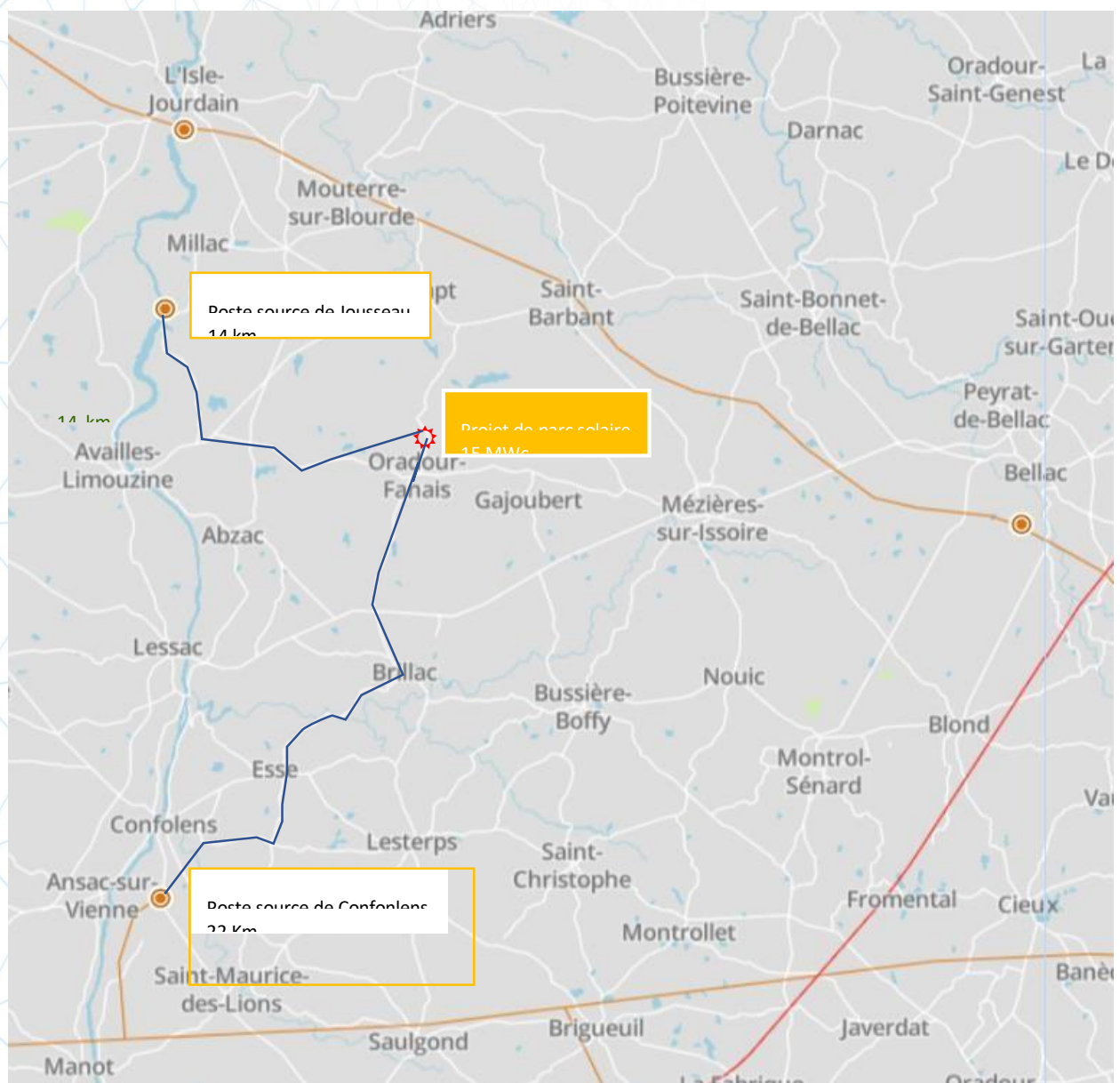
Vue de profil table inclinée



Vue de profil table horizontale



Hypothèses de raccordement



Présentation du porteur du projet

Gyngemose Parkvej 502860 Søborg - Denmark +45 8870 8216 <https://www.europeanenergy.dk>

European Energy est une société danoise indépendante créée en 2004 par Knud Erik Andersen basée à Søborg au nord de Copenhague. Son modèle d'affaire repose sur le développement, la construction, la maintenance de parc éoliens et solaires ainsi que la vente d'électricité (PPA).

Elle a développé et construit 320 MW en solaire et 800 MW en éolien dans 10 pays différents. En Scandinavie, elle est a développé et construit le plus grand parc solaire (75 MW) sur un ancien aéroport (photo).

Elle a aussi développé une solution de stockage de l'énergie provenant d'éoliennes et de panneaux solaires, et des excédents de chauffage résultant de l'incinération des déchets et des processus industriels : EE Gigastore (photo).

Les activités de European Energy se situent en Europe, Sud Afrique, Australie et au Brésil (photo). European Energy collabore avec le Fond Danois pour le Changement Climatique dans le cadre d'une joint-venture (Nordic Power Partners).

Ses engagements et sa vision en font un acteur significatif de la transition énergétique globale vers une société sans énergie fossile.

Chiffres clés :

Employés : 140 personnes

Revenu 2018: 96 M€

Puissance installée au 31 janvier 2018 depuis 2004 : 300 MW en solaire et 909 MW en éolien

Portefeuille de projets :

Puissance en construction fin 2018 : 571 MW (67% éolien et 33% solaire)

En développement dans 8 pays : 2,1 GW en pré-développement et 2,7 GW de permis de construire déposés (29% éolien et 71% solaire) Actifs en exploitation : 561 MW (87% éolien et 13% solaire).

Présentation de la société projet :

Ce projet est porté par la société projet **SAS EE Fanais**, filiale à 100% de la société European Energy.

Le dossier de permis de construire, la réponse à l'appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie, ainsi que toutes les demandes d'autorisations administratives et électriques seront déposées au nom de la SAS EE Fanais.

Intervention d'European Energy en France

Un partenariat avec des acteurs de la transition énergétique



Finance le développement du projet
Participe aux phases de développement du projet
Chargé de mission pour la France : François Réaubourg



Assistant à la maîtrise d'ouvrage
Pilote le développement du projet pour l'obtention du permis de construire
Dépose la candidature du projet à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)
Fondateur : Benoît MICHENOT



Réalise l'étude d'impact du projet photovoltaïque d'Oradour-Fanais



Réponse apportée par RTE à la contribution n°41 :

Bonjour,

Le projet de S3REnR Nouvelle-Aquitaine propose de mettre à disposition des énergies renouvelables une capacité de raccordement de 35 MW sur le poste de Confolens. Cette capacité est donc compatible avec le raccordement de votre projet, sans préjudice des procédures de raccordement d'autres projets éventuels (évolution de la file d'attente).

Le poste de Jousseau 90 kV est la propriété du producteur hydraulique qui exploite le site. RTE n'a pas compétence pour raccorder des projets sur ce poste.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Bonjour,

Dans le cadre de la concertation sur le projet de S3REnR, nous ne pourrions malheureusement pas assister aux réunions publiques pour représenter le territoire de l'Ile d'Oléron.

Néanmoins, je tiens à vous faire un état des lieux de la politique de développement des EnRs portée actuellement par les élus du territoire.

Des objectifs TEPOS (Territoire à énergie Positive) ont été pris en 2015 avec pour ambition d'équilibrer en 2050 les consommations et productions énergétiques sur le territoire. Les niveaux de consommation actuels sont de 130 GWh d'électricité/an et 520 GWh/an (toutes énergies comprises). La priorité est donnée au solaire photovoltaïque avec un objectif intermédiaire pour 2030 de 30 GWh/an d'électricité photovoltaïque produite sur le territoire.

Le développement du solaire photovoltaïque passera nécessairement par une multitude de projets allant jusqu'à 100 kWc et raccordés en BT sur l'ensemble du territoire.

Quelques projets d'envergure sont à l'étude, notamment 2 parcs au sol situés au Château d'Oléron et à La Brée Les Bains avec des puissances d'environ 1 MWc chacun, et raccordés en HTA sur les lignes 20 kV.

Notre territoire est alimenté actuellement par une ligne 90 kV avec 2 postes sources. Les travaux prévus dans le cadre du S3REnR supposent une adaptation du poste source situé le plus au Nord de l'Ile.

Nous avons déjà évoqué la problématique du réseau électrique avec les services de ENEDIS et ceux-ci n'ont jamais évoqué d'incompatibilité entre les objectifs TEPOS du territoire et le dimensionnement du réseau.

Aussi, sur la base des données chiffrées que je viens de vous transmettre, pourriez-vous svp me confirmer que le S3REnR élaboré par vos services est en accord avec la politique énergétique de notre territoire.

Bien cordialement

Pierre Lhuillier

Communauté de Communes de l'île d'Oléron

Réponse apportée par RTE à la contribution n°42 :

Bonjour,

Le projet de S3REnR est compatible avec les objectifs du territoire.

Les capacités réservées pour les projets supérieurs à 100 kVA sont compatibles avec les projets envisagés.

Les projets d'une puissance inférieure ou égale à 100kVA ne sont pas soumis à la quote-part. Pour autant, la capacité technique du réseau est suffisante pour les accueillir.

Le schéma présente des mécanismes de souplesse (transferts/adaptation) permettant d'adapter les capacités réservées au gré de la dynamique d'installation des productions.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°43

Bonjour,

Je reviens vers vous dans le cadre de la consultation actuelle sur le S3REN.

J'ai parcouru les différents documents mis à disposition, et j'aurais en fait une question plus qu'une contribution à ce sujet, afin d'essayer d'accompagner au mieux les territoires que nous suivons dans le cadre de leurs démarches PCAET.

Au vu des cartes pages 51 et 88 du rapport de projet de schéma, nous souhaiterions avoir une idée des puissances électriques raccordables pour chaque territoire PCAET (gisement total sur la Gironde – zone 5 = 2 390 MW), même si nous avons bien conscience que le maillage des réseaux avec leurs postes de transformation ne se superpose pas aux frontières administratives des EPCI. Mais l'idée serait de pouvoir fournir aux territoires des ordres de grandeur pour les mettre en face de leurs objectifs de développement des EnR. Pensez-vous que cela soit possible ?

Je vous envoie en pièce jointe la carte des territoires que nous accompagnons (SYBARVAL, Bordeaux Métropole, SYSDAU, SMERSCOT, Pôle Territorial Sud Gironde, CALI, CdC de Blaye, CdC du Grand Cubzaguais).

Je vous remercie par avance pour votre retour et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Romain HARROIS

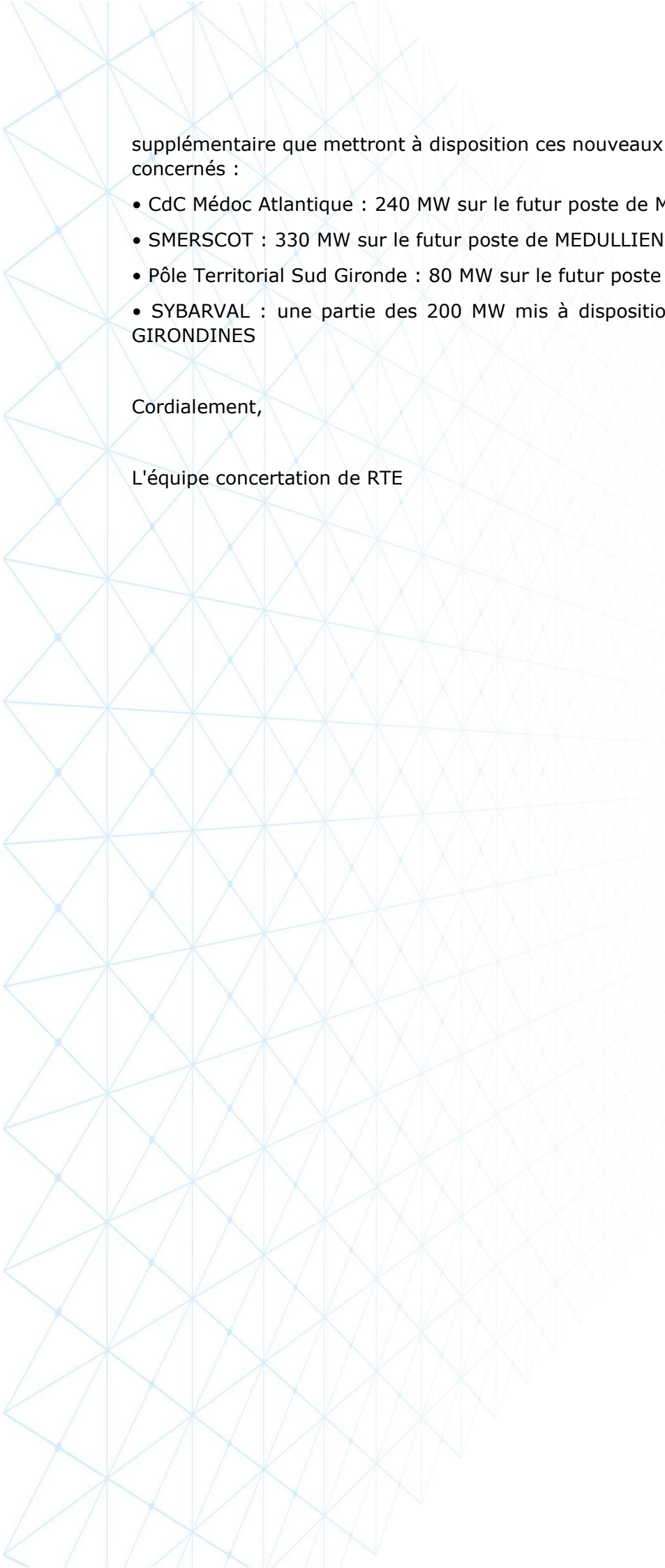
Agence Locale de l'Energie et du Climat de la métropole bordelaise et de la Gironde.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°43 :

Bonjour,

Afin que vous puissiez identifier les capacités d'accueil qui seront mises à disposition des différents territoires de Gironde par le projet de S3REnR, vous pouvez croiser la localisation des postes disponibles de façon cartographique sur le site www.capareseau.fr avec la capacité d'accueil disponible en annexe 4 du projet de S3REnR. Vous pourrez ainsi cartographier la répartition des capacités d'accueil sur les territoires que vous accompagnez.

Vous noterez que le site www.capareseau.fr n'indique que les positions des postes existants, la localisation précise des postes à créer dans le cadre du S3REnR n'étant pas connue à ce stade. Vous trouverez ci-après en complément la capacité d'accueil



supplémentaire que mettront à disposition ces nouveaux postes sur chacun des territoires concernés :

- CdC Médoc Atlantique : 240 MW sur le futur poste de MEDOC ATLANTIQUE
- SMERSCOT : 330 MW sur le futur poste de MEDULLIENNE
- Pôle Territorial Sud Gironde : 80 MW sur le futur poste de SUD GIRONDE
- SYBARVAL : une partie des 200 MW mis à disposition sur le futur poste de LANDES GIRONDINES

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE



Contribution n°44

Pièce jointe à la contribution n°44

RECU

24 DEC. 2019



Affaire suivie par : Sarah CLAMENS
Chargée de mission TEPOS
Tél. : 05.46.93.35.91
s.clamens@agglo-saintes.fr

Délégation RTE Ouest
Madame Carole PITOU-AGUDO
Zone d'activité de Gesvrine
6 rue Képler
BP 4105
44241 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX

Ref. : 2019D/1285/ DAT

Objet : Projet de schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Nouvelle Aquitaine (S3REnR)

Saintes, le 16 DEC. 2019

Madame,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 28 octobre 2019 concernant l'organisation d'une concertation sur le projet de schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Nouvelle-Aquitaine (S3REnR).

Dans ce cadre-là, je tenais à vous informer que la communauté d'agglomération de Saintes est engagée depuis 2018 dans un programme Territoire à Energie Positive (TEPOS) qui nous donne des objectifs à horizon 2030 notamment sur le développement des énergies renouvelables sur notre territoire.

En 2016, la consommation électrique sur l'agglomération était de 355 GWh. Actuellement seulement 1,4 % de ces consommations proviennent d'une source renouvelable (5 GWh/an). Notre objectif pour 2030 est de produire 78 GWh/an d'électricité provenant de panneaux photovoltaïques (en parcs au sol et en toitures).

De plus, des projets de parcs éoliens sont en réflexion sur le territoire (communes de Varzay, Corme Royal, Pisany, Colombiers et La Jard). Potentiellement une dizaine d'éoliennes pourraient voir le jour d'ici 2030.

En 2030, le territoire pourrait produire 110 MW d'énergie renouvelable raccordés sur le réseau électrique.

Il me paraît important de vous faire part de ces chiffres afin que vous puissiez les prendre en compte dans le futur schéma S3REnR.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Jean-Claude CLASSIQUE

Réponse apportée par RTE à la contribution n°44 :

Bonjour,

Actuellement, 5 MW d'énergies renouvelables sont raccordés ou en cours de raccordement sur les postes électriques de SAINTES, du PINIER et de BRIS. Le projet de S3REnR prévoit une capacité d'accueil supplémentaire de 6,4 MW sur ces postes (cf. annexe 4 – Capacités réservées au dépôt du schéma).

Le réseau électrique dispose par ailleurs de capacités techniques complémentaires de raccordement sur ces postes. Elles sont évaluées par Enedis à 142 MW (cf. données disponibles sur le site Caparéseau). RTE a vérifié que ces capacités complémentaires ne génèrent pas de contraintes sur le réseau public de transport d'électricité. Ces capacités sont donc compatibles avec l'objectif de 110 MW d'énergies renouvelables envisagé par la Communauté d'agglomération de Saintes dans le cadre de son programme « TEPOS » (Territoire à Energie Positive).

Le mécanisme de transfert de capacité prévu par le S3REnR (cf. Partie 7 – Modalités de mise en œuvre du schéma - § Evolutions du schéma) permettra le raccordement de la puissance annoncée si elle est confirmée.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°45

Bonjour,

La Communauté de Communes Périgord-Limousin s'inscrit dans une démarche volontariste de développement des énergies renouvelables. A ce titre, la Communauté de Communes soutient plusieurs projets solaires au sol en cours de développement sur les communes de :

- THIVIERS ET SAINT-ROMAIN-ET-SAINT-CLEMENT: 40 MWc,
- NEGRONDES : 8 MWc,
- SAINT-JORY DE CHALAIS : 2 MWc.

Soit un besoin total de 50 MWc à raccorder prochainement sur le poste source de THIVIERS (zone 6).

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables doit permettre l'anticipation des modifications du réseau de transport de l'énergie afin d'assurer de façon cohérente la gestion et l'acheminement de l'énergie produite sur chaque territoire.

A ce titre, nous souhaitons à travers cette contribution nous assurer de la prise en compte de notre demande dans le cadre du projet du nouveau S3REnR.

N'hésitez pas à m'appeler en cas de questions à ce sujet.

Salutations,

Alexandre Bouvier

Communauté de communes Périgord-Limousin

Madame, Monsieur, bonjour,

A la demande de mon président Monsieur Bernard Vauriac, je vous demande également de bien vouloir prendre en considération le raccordement du projet d'éoliennes de la Queue d'âne comprenant deux éoliennes sur la commune de Saint-Jory de Chalais (24 - Nord Dordogne) qui seront à raccorder sur le poste de Thiviers.

Vous en remerciant par avance, je vous remercie de bien vouloir me confirmer la prise en compte de ce futur raccordement au sein du S3RENr.

Celui-ci s'ajoute aux précédents mentionnés dans l'email déjà envoyé, rappelé ci-dessous.

Salutations.

Alexandre Bouvier

Communauté de communes Périgord-Limousin

Réponse apportée par RTE à la contribution n°45 :

Bonjour,

Le projet de S3REnR Nouvelle-Aquitaine propose de mettre à disposition des énergies renouvelables une capacité d'accueil de près de 60 MW sur le poste de Thiviers. Cette capacité est donc compatible avec les ambitions de développement des énergies renouvelables portées par le territoire, sans préjudice des procédures de raccordement d'autres projets éventuels (évolution de la file d'attente).

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

Contribution n°46

Bonjour,

Le Sybarval s'excuse de n'avoir pu être présent à la réunion de clôture du S3REN.

Cependant, nous avons quelques questions concernant la démarche de RTE :

- Si nous venions à installer 2000 GWh d'énergies renouvelables sur le territoire du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, cela aurait-il un impact sur le schéma RTE ? Et si oui, dans quelle(s) mesure(s) ?
- Quelle est la date de la prochaine mise à jour prévue par RTE ?

Vous en remerciant par avance.

Cordialement,

Olivier PARRENS

Syndicat du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

Réponse apportée par RTE à la contribution n°46 :

Bonjour,

Le projet de S3REnR Nouvelle-Aquitaine prévoit la mise à disposition d'environ 1200 MW de capacité d'accueil pour les EnR sur les postes existants situés à l'intérieur ou autour du territoire du Sybarval. En complément, le projet de schéma prévoit la création de 2 nouveaux postes, l'un au nord du territoire, dénommé Médulienne, l'autre au sud-ouest, dénommé Landes Girondines. Ils permettront également de mettre à disposition près de 500 MW de nouvelles capacités d'accueil. Ainsi, les adaptations proposées sur les réseaux électriques sont compatibles avec les ambitions affichées par le territoire de produire 2000 GWh d'énergie renouvelable électrique annuellement.

Le schéma sera finalisé en 2020 après prise en compte des retours de la phase de concertation.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE

PROJET en validation préfectorale après délibération de GrandAngoulême le 19/12/2019

POINT N° 2019.12.427 - AVIS DE GRANDANGOULEME SUR LE SCHEMA REGIONAL DE RACCORDEMENT AU RESEAU DES ENERGIES RENEUVELABLES

Le projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) Nouvelle-Aquitaine identifie les adaptations à apporter au réseau électrique pour répondre aux orientations régionales de la transition énergétique d'ici 2030. Il doit être validé d'ici fin 2020 pour une application sur la période 2021-2030. Il est soumis à concertation préalable du public du 6 novembre au 18 décembre 2019.

Conformément à la loi, ce schéma est proposé par Réseau de Transport d'Electricité (RTE) en accord avec les gestionnaires du réseau de distribution de l'électricité possédant des postes sources en Nouvelle-Aquitaine (Enedis, Gérédis dans les Deux-Sèvres et SRD dans la Vienne).

La mise en œuvre du S3REnR Nouvelle-Aquitaine, tel que soumis à concertation préalable, permettra d'accueillir sur le réseau électrique plus de 13 GW supplémentaires d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, en plus des 5 GW déjà raccordées et des 2 GW en cours de raccordement, en répartissant les possibilités de raccordement de projets en fonction des projets remontés sur les territoires. Le schéma répond à l'ambition de l'Etat traduite dans les objectifs de la future Programmation pluriannuelle de l'énergie (multiplication par 3 de l'éolien et par 5 du photovoltaïque d'ici 2028) et à celle du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) élaboré par la Région.

Le S3REnR est un outil de planification du réseau électrique. Il ne préjuge pas de la décision de réaliser ou non les projets d'installation de production d'énergie renouvelable et notamment des procédures de chaque filière (instruction des projets, enquêtes publiques, arrêté préfectoral d'autorisation,...).

Le financement des investissements pour permettre le raccordement de 13 GW supplémentaires sur le réseau électrique est réparti entre :

- les gestionnaires de réseau (274 M€). Les coûts représentent les besoins de renforcement des ouvrages du réseau public de transport d'électricité. Ils relèvent des investissements financés par le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE).
- les producteurs d'énergie renouvelable (1 078 M€). Les coûts représentent la création de certaines liaisons, de postes ou de transformateurs sur le réseau public de transport d'électricité et les ouvrages relatifs aux postes sources des gestionnaires de réseaux de distribution. Ces coûts globaux sont mutualisés au moyen d'une quote-part régionale,

payée par les producteurs qui demandent un raccordement au réseau pour une installation d'énergie renouvelable d'une puissance supérieure à 100 kVA. Cette quote-part est projetée à un coût de 79,4 k€/MW en Nouvelle Aquitaine, contre 43,88 k€/MW précédemment en ex Poitou-Charentes.

En 2015 dans le cadre de la démarche TEPos, GrandAngoulême, le Syndicat Mixte de l'Angoumois et le Pays Horte et Tardoire approuvaient un objectif de couverture des consommations énergétiques par des énergies renouvelables de 30 % en 2030, ce qui impose, dans le scénario énergétique, une diversification des énergies électriques principalement basée sur le développement du photovoltaïque et de l'éolien pour atteindre en 2030, **une production supplémentaire de 576 GWh**, correspondant à une puissance à injecter entre 288 et 480 MW en fonction des filières développées. Depuis le début de la démarche TEPos, 53,990 MW ont été raccordés ou sont en attente de raccordement, ce qui correspond à un volume de production de 64,788 GWh. D'ici 2030, pour atteindre les objectifs, il est nécessaire de pouvoir injecter 511 Gwh de production électrique supplémentaire avec les puissances disponibles dans le cadre du S3RENR 2021-2030.

Le S3RENR propose sur le territoire TEPos de réserver une capacité d'injection de 324,2 MW, selon le tableau suivant, pour raccorder des projets présents à une distance maximale de 20 km des postes de transformation.

Zone	Nom du Poste	Capacité d'accueil au titre du nouveau S3RENR (MW)	Total accueil (MW)
Postes situés sur le territoire TEPOS	LES AUBREUX (Roulet)	55,7	324,2
	CHAMPNIERS	32,5	
	RABION (Angoulême)	89,5	
	SOYAUX	35,1	
	TOUVRE	1,7	
	LA ROCHEFOUCAULD	62,8	
	MONTBRON	42,2	
	CHAVENAT	4,7	

Pour GrandAngoulême d'autres postes sont également situés à moins de 20 km des limites administratives : MANSLE, ROUILLAC, JARNAC, CHATEAUNEUF (BOIS DURAND), pour des disponibilités complémentaires respectives de 56,1 MW, 59,4 MW, 2,5 MW, 7,2 MW.

Des mécanismes de transferts de puissance pourront être mis en place dans la mise en œuvre du S3RENR, la logique d'adaptation des postes se réalisant en fonction du développement des projets, et de leurs autorisations notamment.

Sur le territoire TEPos, les projets en cours de développement connus ou en émergence font état d'une puissance à mobiliser potentielle de 212 MW pour une production de 430 GWh. Dans ce cas les 81 Gwh de production à réaliser pour atteindre les objectifs TEPos (576 Gwh de production) pourraient être pris en charge par les 107 MW qui resteraient disponibles.

Deux réserves sur le projet de S3RENR :

- GrandAngoulême n'a pas été associé à la phase d'identification du gisement de projets à raccorder et RTE ne peut nous faire redescendre les projets pris en compte et présentés notamment par des développeurs privés pour des raisons d'informations commercialement sensibles. De la même manière, ENEDIS ne peut nous indiquer les projets qui sont en file d'attente pour le raccordement au réseau.
- La quote-part proposée par le S3RENr la fait évoluer de 43,88 €/ MW (quote-part actuelle dans le cadre du S3RENER en cours sur l'ex Poitou-Charentes) à 79,3 € / MW raccordés. Cette forte évolution ne devrait pas avoir d'impact sur les projets de taille importante de plusieurs MW au vu de l'évolution du coût des filières. Cependant l'équilibre économique de projets en toiture risque de devenir plus fragile. Il est à regretter que le S3RENr ne présente pas d'éléments pédagogiques sur ce volet et ne précise pas l'impact prévisionnel sur l'équilibre des projets en fonction de leur puissance.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 10 décembre 2019,

Je vous propose :

D'EMETTRE, dans le cadre de la concertation préalable organisée, un avis favorable avec réserves sur le projet Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de Nouvelle Aquitaine,

DE FAIRE REMONTER à RTE l'ensemble des projets connus ou en émergence sur le territoire,

DE DEMANDER à Réseau de Transport d'Electricité (RTE) que le projet de Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENr) soit amendé d'éléments économiques permettant de vérifier que la nouvelle quote-part ne rendra pas plus difficile la mise en place de projets de taille moyenne (notamment pour des puissances comprises entre 100 Kw et 2 Mw),

D'INTEGRER les éléments du projet de Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENr) dans le diagnostic du Plan climat Air Energie Territorial dans le cadre du développement des énergies renouvelables sur la période 2021-2027.

Réponse apportée par RTE à la contribution n°47 :

Bonjour,

RTE prend note de l'avis favorable avec réserves de Communauté d'agglomération du Grand Angoulême.

Concernant votre remarque sur l'augmentation de la quote-part, nous vous apportons les précisions suivantes :

La quote-part du futur S3REnR Nouvelle-Aquitaine est en augmentation par rapport à celle des précédents S3REnR Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Cette augmentation s'explique par le fait que les précédents schémas ont bénéficié des capacités techniques préexistantes sur le réseau. Le développement important des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine conduit à une saturation progressive du réseau existant, ce qui nécessite la réalisation d'investissements pour répondre aux ambitions régionales. Lors de l'élaboration du S3REnR, cette évolution a été partagée avec les fédérations représentatives des porteurs de projets.

Il est à noter que la future quote-part envisagée en Nouvelle-Aquitaine est du même ordre que celles d'autres régions (Hauts de France : 83 000 euros par mégawatt, Midi-Pyrénées : 70 000 euros par mégawatt, et anciennement Picardie : 60 000 euros par mégawatt). Ce niveau de quote-part n'a pas constitué un frein au développement des énergies renouvelables dans ces régions. Ce phénomène d'augmentation des niveaux de quote-part dans les schémas en cours de révision n'est pas propre à la Nouvelle-Aquitaine. Il existe dans toutes les régions dont le dynamisme de développement perdure, alors que les capacités préexistantes ont déjà été mises à disposition pour l'accueil des EnR.

En outre, pour éviter de pénaliser les petites installations, la réglementation prévoit une exonération de quote-part pour les projets de puissance inférieure à 100 kVA et une réfaction sur la quote-part pour les projets de puissance inférieure à 3 mégawatts. Ces dispositions sont précisées dans l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité, en application de l'article L. 341-2 du code de l'énergie.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE



Contribution n°48

Pièce jointe à la contribution n°48

A Bellac, le 13 décembre 2019

Concertation S3REnR Nouvelle-Aquitaine
RTE - Service Concertation Environnement Tiers
82 chemin des Courses
BP13731
31037 Toulouse Cedex 1

Courrier réf : 2019-4489

Affaire suivie par : Joëlle Sallé – DGA Pôle valorisation du territoire

Objet : Contribution CCHLeM au S3REnR

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la concertation qui se déroule du 6 novembre au 18 décembre 2019 concernant le projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) de Nouvelle-Aquitaine, la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche souhaite apporter sa contribution.

Il s'agit pour les élus de réaffirmer leur volonté de voir se développer les énergies renouvelables sur ce territoire, tout en veillant à un déploiement équilibré des différentes sources d'énergie renouvelable (éolien, photovoltaïque, méthanisation...).

Concernant l'implantation des futurs postes sources, il semblerait plus opportun que la nouvelle installation « secondaire » prévue à proximité du Dorat soit réalisée plus au nord que ce que préconise le projet de schéma. Les projets EnR en attente et les gisements se situent davantage dans cette partie de notre territoire (nord nord est de la communauté de communes).

Au regard des dossiers déjà en cours d'instruction et de ceux qui sont en projet, il s'agit de s'assurer que le nombre et la capacité de postes source et des liaisons soient suffisants pour le développement de ces énergies renouvelables. Compte tenu du gisement de notre territoire, à savoir le potentiel de projets d'EnR pouvant y être déployé, les élus de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche émettent une réserve quant à l'appréciation réelle de ce potentiel et sa traduction dans le futur schéma. Nous demandons donc une réévaluation globale de 50% des capacités de raccordement disponibles à terme sur notre territoire.

Les élus alertent également sur les délais de mise en œuvre qui sont annoncés comme étant très longs. Or, de nombreux projets sont actuellement à l'étude et ne pourront pas être concrétisés dans le cadre du réseau existant. Comment alors répondre aux objectifs de notre PCAET et plus largement aux objectifs régionaux et nationaux en matière de réduction d'émissions de GES, à échéance 2030 ? Des solutions plus rapides doivent être trouvées (réduction des délais d'instruction des projets, optimisation des délais de construction). Si les délais restent les mêmes, en passant par les opérateurs habituels, les collectivités demanderont la mise en place d'un nouveau process de construction dans lequel elles seront associées.

Les élus rappellent que ce territoire, peu dense, est à privilégier pour ce type d'implantations, tout en appelant à un développement maîtrisé de ces énergies. Ainsi, les élus porteront une attention particulière à ce que ces projets intègrent la dimension agricole.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Vice-Président,

Gilles REYNAUD



Réponse apportée par RTE à la contribution n°48 :

Bonjour,

Le projet de S3REnR Nouvelle-Aquitaine prévoit la mise à disposition d'environ 600 MW de capacité d'accueil pour les EnR sur deux nouveaux postes à créer à l'intérieur ou autour du territoire de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche (poste de Haut Limousin et de Ouest Limousin). Ces infrastructures sont évolutives et permettront, si l'ambition portée par le territoire le nécessite, de dégager de nouvelles capacités d'accueil en adaptant le schéma au cours de sa mise en oeuvre.

Les gestionnaires de réseau s'attachent à réaliser les projets d'aménagement du réseau dans les meilleurs délais. Le S3REnR fournit à titre indicatif les durées moyennes de réalisation des projets d'aménagement du réseau électrique en fonction de leur nature, en intégrant les études, la concertation, les autorisations administratives et les travaux.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE



Contribution n°49

Pièce jointe à la contribution n°49

4B

**SUD
CHARENTE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Vivier 16360 Touvérac - Tél. 05 45 78 89 09 - Fax : 05 45 78 89 32
www.cdc4b.com

A l'attention de

M. Olivier PAUZET

RTE

RTE Site Sud - Ouest

Touvérac, le 14 janvier 2020

Référence : 20200027-BP

Objet : Formulation d'avis sur le projet de S3REnR Nouvelle-Aquitaine

Dossier suivi par : François MONTÉZIN – Directeur Général des Services -
direction@cdc4b.com

Monsieur,

En fin d'année 2019 le projet de Schéma Régional de Raccordement aux Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) a été dévoilé et une période de concertation permettant aux différents acteurs de faire remonter leurs avis sur ledit projet a eu lieu. La Communauté de Communes des 4B Sud Charente, territoire engagé dans la transition énergétique au travers d'une politique ambitieuse de développement des énergies renouvelables et d'une stratégie « TEPos » (Territoire à Énergie Positive) a délibéré en conseil communautaire du 19 décembre 2019 et émis un avis sur ce projet (délibération en pièce-jointe).

La Communauté de Communes des 4B Sud Charente s'est prononcée favorablement à l'égard de ce projet de schéma en incluant deux réserves spécifiques :

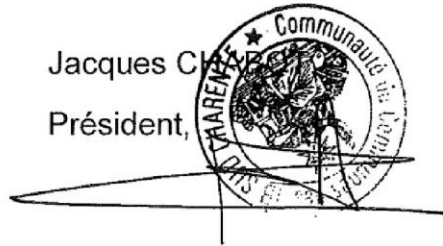
- La vérification par RTE, conjointement avec les producteurs d'électricité, de la faisabilité économique des petits projets photovoltaïques, tant sur bâtiment qu'au sol, au vu de l'augmentation significative de la quote-part de raccordement annoncée dans le projet de schéma
- L'intégration des objectifs quantitatifs de la Communauté de Communes des 4B en matière de développement des énergies renouvelables dans le projet de schéma. En effet, la politique de développement du territoire, visant la couverture de 50% des consommations électriques à l'horizon 2030, ne peut être satisfaite au regard des aménagements prévus dans le projet de schéma. Ce dernier prévoyant une augmentation de 36 MW du poste source de

Barbezieux St-Hilaire ne permettra effectivement pas l'atteinte de ces objectifs, estimés à environ 60 MW de puissance installée d'ici 2030.

La Communauté de Communes des 4B Sud Charente, qui s'était d'ores et déjà manifestée à votre rencontre dès 2018 dans ce but, souhaite de ce fait engager une réflexion avec vous pour assurer ces objectifs volontaristes et les intégrer le mieux possible dans le schéma à venir.

Dans l'attente de votre retour, je vous remercie, Monsieur, de bien vouloir prendre en compte cet avis formulé par la Communauté de Communes des 4B Sud Charente.

Jacques CHIFFRE
Président,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 décembre 2019

DATE DE CONVOCATION : 13 décembre 2019

N°2019-07-14

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 34
Conseillers votants : 38

Dont pouvoirs : 4

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019 et le 19 DÉCEMBRE à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Lachaise, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAINES : M. DELÉTOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : M. MEURAILLON André, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, M. BOBE Philippe - BÉCHERESSE : HERROUET Jean-Pierre - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE-VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDÉON : M. BOUTIN Christian - COTEAUX-DU-BLANZACAIS : Mme GRENOT Marie-Pierre - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre - LACHAISE : BONNAUD Pascal - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LAGARDE SUR LE NÉ : M. DESMORTIER Joël - MONTMERAC : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PÉRIGNAC : M. MONTENON Thierry - REIGNAC : M. DEAU Loïc - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. GERVAIS Philippe - SAINT-FÉLIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX : Mme MONNEREAU Françoise - SAINTE-SOULINE : M. FAURE Jean-Marie - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel - VAL DES VIGNES : M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux) - Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. BOBE Philippe (Barbezieux) - Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux) - M. MASSÉ Bernard (Etriac) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville).

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) - M. TESTAUD Alain (Lagarde sur le Né) - M. PETIT Bernard (Oriolles).

Etaient excusés :

Mme BOUCHER-PILARD Maryse (Baignes) - Mme SWISTEK Florence (Barbezieux), Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux), Mme GARD Patricia (Barbezieux), M. BUZARD Laurent (Barbezieux), Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) - M. CHATELLIER Dominique (Barret) - M. MAURICE Jacky (Bécheresse) - M. ARSICAUD Jean-Marie (Berneuil), Mme IMBERT Pascale (Berneuil) - M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie-sous-Barbezieux) - Mme SOULARD Annick (Brossac) - Mme FOUASSIER Véronique (Condéon) - Mme ROCHAIS PASUTTO Anne-Marie (Coteaux-du-Blanzacais) - M. MASSÉ Bernard (Etriac) - Mme BELLOT Marie-Claude (Reignac) - M. DUBROCA Allain (Saint-Palais-du Né).

N°14 - Objet : Avis de la Communauté de Communes des 4B sud Charente sur le projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3RENr)

Rapporteur : Monsieur le Président

La Région Nouvelle-Aquitaine a engagé en 2018 l'élaboration d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3RENr), qui doit permettre de planifier les modifications à apporter sur les réseaux électriques afin d'assurer la réussite des objectifs de transition énergétique au niveau régional d'ici 2030. La validation de ce schéma est prévue pour la fin d'année 2020 et il sera en application pour la période 2021/2030.

L'élaboration de ce schéma est portée par les gestionnaires de réseau (RTE, Enedis et tout autre gestionnaire propriétaire de postes sources au niveau régional) en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour faire face au manque actuel de disponibilité d'accueil sur les postes sources, le schéma prévoit un renfort des infrastructures à hauteur de 13 GW de puissance raccordable supplémentaire issue d'installations d'énergies renouvelables électriques. La mise en œuvre de ces renforts de capacité se justifie par les projets et besoins remontés par les territoires auprès de l'opérateur RTE. Le S3RENr est un outil de planification du réseau électrique, et ne préjuge pas de la décision de réaliser ou non les projets d'installation de production d'énergie renouvelable, notamment des procédures de chaque filière (instruction des projets, enquêtes publiques, arrêté préfectoral d'autorisation).

Financement des installations :

Le financement des adaptations du réseau à venir est réparti entre :

- Les gestionnaires de réseaux à hauteur de 274 M€ ; ces travaux de renforcement des ouvrages sont financés par le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE).
- Les producteurs d'énergies renouvelables à hauteur de 1078 M€ ; ces coûts englobent la création de certaines liaisons, de postes ou transformateurs et les ouvrages liés aux postes sources. Ces coûts sont mutualisés via une quote-part régionale payés par les producteurs lors des demandes de raccordement des installations au réseau (concerne toute installation > 100 kW). La quote-part prévue est de 79.4 k€/MW installé, contre 43.88 k€/MW installé dans le cadre du précédent schéma à l'échelle Poitou-Charentes.

Évolution des capacités d'accueil réservées au titre du S3RENr sur les 4B Sud Charente

La répartition des investissements envisagés dans le cadre du schéma a été réalisée via un découpage géographique sectoriel/ Le territoire des 4B se trouve dans la zone « Sud Charente ».

La CdC 4B s'est manifestée auprès de l'opérateur RTE en 2018 pour informer de sa politique de développement des énergies renouvelables, de sa stratégie TEPOS et des projets actuellement en cours de développement sur le territoire. La Région Nouvelle-Aquitaine et les opérateurs en charge de l'élaboration du schéma ont lancé une concertation préalable du 06 novembre au 18 décembre 2019 pour permettre les contributions des territoires et des professionnels de la filière renouvelable à ce schéma.

La capacité d'accueil réservée au titre du S3RENR aujourd'hui disponible est largement contrainte sur le territoire des 4B. Le seul poste source, situé à Barbezieux St-Hilaire, présente un potentiel d'accueil restant de 2.8 MW seulement pour 23.4 MW de projets actuellement en développement déclarés auprès des gestionnaires de réseau. Dans le projet de schéma tel que présenté lors de cette phase de concertation, il est prévu que la zone « Sud Charente » connaisse les évolutions suivantes sur les postes mobilisables dans le cadre de projets d'énergies renouvelables sur les 4B :

- Poste de Barbezieux : création d'un transformateur de 36 MW et d'une demi-rame HTA
- Poste de la Courtilière (Chalais) : création d'une demi-rame HTA

Dans le cadre de sa stratégie TEPOS, la CdC4B s'est engagée à couvrir à hauteur de 50% les consommations électriques de son territoire par des énergies renouvelables d'ici 2030. En termes de puissance raccordée au réseau, la réalisation de cet objectif ambitieux nécessite l'installation d'environ 60 MW. Au regard des projets en cours sur le territoire des 4B et du développement sur les territoires limitrophes d'installations solaires, la capacité d'accueil prévue sur le poste de Barbezieux St-Hilaire dans le projet de S3RENR ne permettrait pas l'atteinte complète de l'objectif de 50% de consommations électriques couvertes en 2030.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'émettre un avis favorable au projet de S3RENR Nouvelle-Aquitaine qui doit permettre la réalisation des objectifs de transition énergétique au niveau régional *avec deux principales réserves* :

- La révision à la hausse des capacités dédiées au raccordement des installations de production d'énergie renouvelable sur la zone « Sud Charente » en adéquation avec les objectifs affichés de la collectivité dans sa démarche TEPOS.
- Étant donné l'augmentation significative de la quote-part de raccordement au réseau pour les producteurs d'électricité (passant de 43.88 k€/ MW à 79.4 k€/ MW), le financement d'un certain nombre de projets de petites tailles peut être remis en question, notamment les installations en toiture. Il est donc demandé que RTE vérifie, conjointement avec les producteurs d'électricité, que l'augmentation conséquente de cette quote-part ne constitue pas un frein financier fragilisant la faisabilité de ces projets de plus petite envergure tels que les centrales photovoltaïques sur bâtiment, qui représentent par ailleurs un moyen de réduction des consommations foncières.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

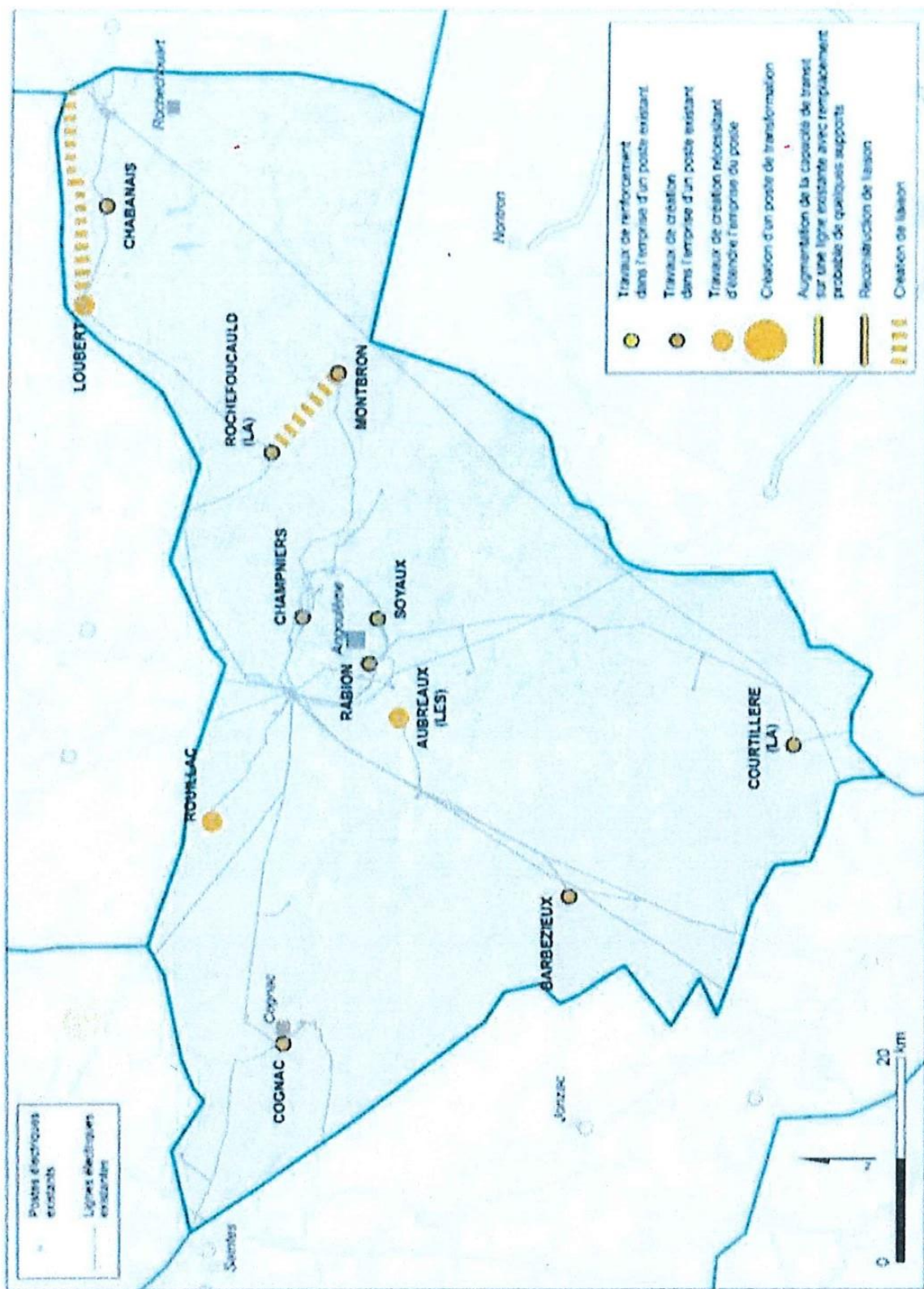
- émet un avis favorable au projet de S3RENR Nouvelle-Aquitaine intégrant les réserves citées précédemment ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : ... **2.0.DEC., 2019**
Publié ou notifié le : ... **2.0.DEC., 2019**
Touvérac, le **2.0.DEC., 2019**

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 20 décembre 2019
le Président,
Jacques CHABOT.



Annexe : carte de la zone « Sud Charente » et des investissements prévus dans le cadre du S3REN



Réponse apportée par RTE à la contribution n°49 :

Bonjour,

Concernant l'adéquation des capacités du S3REnR avec les objectifs du territoire :

La Communauté de Communes prévoit un objectif de 60 MW d'énergies renouvelables à l'horizon 2030 dans le cadre de sa stratégie « TEPoS » (Territoire à Energie Positive). Actuellement, 6 MW sont raccordés (ou en cours de raccordement) sur le poste électrique de BARBEZIEUX. Le projet de S3REnR prévoit une capacité d'accueil de 63,7 MW sur ce poste (cf. annexe 4). Par ailleurs, des capacités sont également prévues sur des postes électriques limitrophes du territoire. Ces capacités sont donc compatibles avec les ambitions du territoire.

Concernant l'évolution de la quote-part :

La quote-part du futur S3REnR Nouvelle-Aquitaine est en augmentation par rapport à celle des précédents S3REnR. Cette augmentation s'explique par le fait que les précédents schémas ont bénéficié des capacités techniques préexistantes sur le réseau. Le développement important des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine conduit à une saturation progressive du réseau existant, ce qui nécessite la réalisation d'investissements pour répondre aux ambitions régionales. Lors de l'élaboration du S3REnR, cette évolution a été partagée avec les fédérations représentatives des porteurs de projets.

Il est à noter que la future quote-part envisagée en Nouvelle-Aquitaine est du même ordre que celles d'autres régions (Hauts de France : 83 000 euros par mégawatt, ex Midi-Pyrénées : 70 000 euros par mégawatt, et anciennement Picardie : 60 000 euros par mégawatt). Ce niveau de quote-part n'a pas constitué un frein au développement des énergies renouvelables dans ces régions. Ce phénomène d'augmentation des niveaux de quote-part dans les schémas en cours de révision n'est pas propre à la Nouvelle-Aquitaine. Il existe dans toutes les régions dont le dynamisme de développement perdure, alors que les capacités préexistantes ont déjà été mises à disposition pour l'accueil des EnR.

En outre, pour éviter de pénaliser les petites installations, la réglementation prévoit une exonération de quote-part pour les projets de puissance inférieure à 100 kVA et une réfaction sur la quote-part pour les projets de puissance inférieure à 3 mégawatts. Ces dispositions sont précisées dans l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité, en application de l'article L. 341-2 du code de l'énergie.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE



Contribution n°50

Pièce jointe à la contribution n°50



Communauté de Communes
XAINTRIE
VAL'DORDOGNE

Affaire suivie par :
Cécile DEZON-AVEY – Responsable Urbanisme Habitat et
Affaires Foncières
N / Réf. : CDA/14012020/HA
Tél. : 05 55 91 75 45 – Fax : 05 55 91 21 77

Argentat-sur-Dordogne, le 14 janvier 2020

Concertation S3REnR Nouvelle-Aquitaine

RTE - Service Concertation Environnement Tiers
82 chemin des Courses
BP13731
31037 Toulouse Cedex 1

Objet : S3REnR Nouvelle-Aquitaine - Contribution

Madame, Monsieur,

Au titre de la concertation que vous avez initié autour du projet S3REnR Nouvelle-Aquitaine afin d'élaborer un schéma **concerté** pour raccorder les énergies renouvelables, la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne souhaitait porter à votre connaissance certains éléments.

Le territoire communautaire est affecté, dans le cadre du projet de schéma, par des investissements prévisionnels, notamment la création d'un poste de transformation dans le secteur de la commune d'Auriac et de travaux de renforcement dans l'emprise d'un poste existant à Argentat-sur-Dordogne. J'en ai bien pris note, mais souhaite attirer votre attention sur les démarches en cours en Xaintrie Val'Dordogne.

La Communauté de Communes a impulsé depuis 2018 deux démarches fondatrices et conjointes pour le projet de Territoire, à savoir un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). A l'occasion des travaux en cours, des débats ont été engagés et des orientations sur le développement des énergies renouvelables se dessinent.

Parmi celles-ci, le soutien à un projet de création de Station de Transfert d'Energie par Pompage (STEP) sur le village de REDENAT – Commune d'Auriac – constitue une orientation majeure. Si la création d'une telle infrastructure devait voir le jour, celle-ci aurait inmanquablement des conséquences sur la capacité d'absorption du réseau électrique. Il me semble donc indispensable de vous informer de ce projet, qui, s'il ne relève pas d'une décision exclusivement locale, mérite d'être inscrit dans le schéma.

La concertation que vous avez organisée est certes clôturée, mais il me semblait que ces informations pouvaient vous être utiles dans le cadre du déploiement de ce futur schéma.

Restant à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile de recevoir, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Hubert ARRESTIER

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL'DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Réponse apportée par RTE à la contribution n°50 :

Bonjour,

RTE prend note des démarches en cours en Xaintrie - Val Dordogne. Il est à noter que les projets de stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) ne sont pas catégorisées en tant que projets d'énergie renouvelable. Le raccordement de ce type de projet ne s'inscrit donc pas dans le cadre du S3REnR et devra faire l'objet d'une étude particulière.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE



COMPTES-RENDUS DES REUNIONS PUBLIQUES

Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture du 6 novembre 2019 à Bordeaux



S3REnR Nouvelle-Aquitaine

Réunion publique du 6 novembre 2019

BORDEAUX

Synthèse thématique



Déroulement de la réunion

Une quarantaine de personnes ont participé à la réunion publique d'ouverture de la concertation sur le S3REnR Nouvelle-Aquitaine. Cette réunion a duré environ 1 heure 15.

Après les interventions introductives des représentants de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine, RTE a présenté les enjeux et le contenu du S3REnR.

Vers 19h40, le public a été invité à poser ses questions et faire part de ses observations.

Celles-ci sont synthétisées dans l'analyse thématique ci-dessous. Par ailleurs, la réunion a été filmée dans son intégralité. Cette vidéo est disponible sur la plateforme de la concertation, dans la rubrique [« Les réunions et les ateliers »](#).

Interventions introductives

1. M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, Secrétaire général aux affaires régionales en Nouvelle-Aquitaine a tout d'abord remercié les participants de leur présence à cette réunion de lancement. Il a également remercié RTE pour l'organisation cette concertation préalable du public tout en soulignant qu'elle était facultative. Il a ensuite précisé le rôle de l'État dans l'élaboration du S3REnR. Ce schéma est en cohérence, à la fois avec les objectifs nationaux (indiqué dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) et ceux de la Région (identifiés dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)). L'objectif du S3REnR est de veiller à ce que les projets d'énergies renouvelables puissent être raccordés de la meilleure façon possible au réseau électrique, et de permettre ainsi la mise en œuvre de la transition énergétique sur les territoires.

M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE a ensuite précisé que l'élaboration du S3REnR reste sous la responsabilité de RTE. Toutefois, après les différentes étapes de consultation et à l'issue de l'enquête publique, la préfète de région validera certains éléments de ce schéma.

2. Mme Françoise COUTANT, Vice-présidente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge du climat et de la transition énergétique a expliqué en quoi le S3REnR était l'une des déclinaisons opérationnelles des ambitions fixées au niveau régional par le SRADDET. Elle a, à ce titre, remercié l'État et RTE pour leur participation permanente à la concertation sur le volet climat air énergie du SRADDET, ce qui a permis de veiller à une cohérence entre les différents schémas de planification. Après avoir présenté les ambitions régionales en matière de transition énergétique, elle a précisé le rôle de la Région dans l'élaboration du S3REnR. Elle a également souligné l'importance de travailler avec les territoires pour le développement des énergies renouvelables afin de faire avancer les projets et de répondre à l'urgence climatique. Mme Françoise COUTANT a également insisté sur le nécessaire « rééquilibrage » entre les territoires de Nouvelle-Aquitaine en matière de projets d'énergies renouvelables.

A l'issue de cette intervention, une courte vidéo pédagogique décrivant ce qu'est un S3REnR est diffusée.

Les représentants de RTE prennent ensuite la parole pour présenter le projet de schéma pour la Nouvelle-Aquitaine.

3. Erik PHARABOD, Délégué régional Sud-Ouest de RTE a tout d'abord détaillé le rôle et les missions des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité en Nouvelle-Aquitaine. Il a également rappelé que RTE s'inscrivait dans le contexte de la transition énergétique en soutenant à la fois les démarches d'efficacité et de sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables. Après avoir dressé le bilan de la production d'électricité renouvelable raccordée en Nouvelle-

Aquitaine, il a indiqué que, pour répondre aux différents objectifs fixés à l'horizon 2030, un besoin de 13,6 GW supplémentaires de capacité d'accueil pour les énergies renouvelables a été identifié. Il précise que ce volume a été validé par la préfète de Région. Au regard des ambitions nationales et régionales et compte tenu de la répartition des énergies renouvelables sur le territoire et de leur intermittence, il a expliqué que des adaptations étaient nécessaires sur le réseau électrique. L'objectif du S3REnR est donc d'anticiper ces adaptations tout en identifiant un volume global d'investissement. Enfin, il a souligné que le S3REnR ne préjuge en rien de la décision de réaliser ou non un projet d'énergie renouvelable.

4. Olivier PAUZET, responsable des études techniques du S3REnR Nouvelle-Aquitaine, a détaillé les données d'entrée et la méthodologie utilisées pour l'élaboration du S3REnR. Il a souligné que le schéma répond à deux orientations majeures : optimiser le coût des investissements à réaliser et minimiser l'empreinte environnementale du réseau électrique. Le projet de schéma en tient compte en réutilisant au mieux le réseau existant afin de limiter la création de nouveaux ouvrages. Toutefois, pour atteindre les objectifs fixés, des investissements seront nécessaires sur le réseau en différents endroits du territoire régional.

5. Après avoir rappelé les objectifs et les modalités de la concertation, **Thibaud LABALETTE, responsable de la concertation sur le projet de schéma** a présenté les prochaines étapes :
finalisation du schéma à l'issue de la concertation, instruction de l'évaluation environnementale puis approbation des modalités de financement du schéma par l'État.

Les échanges avec le public ont alors pu s'engager. Cette synthèse présente les principaux sujets évoqués lors de ces échanges.

Synthèse thématique

Sur le contenu du schéma

- **Les solutions alternatives** : Il a été demandé si l'innovation technologique et la question du stockage de l'électricité ont été prises en compte pour l'élaboration du S3REnR.
Les technologies numériques et les smartgrids font déjà partie des solutions utilisées par RTE pour limiter les besoins d'infrastructures. Ces derniers permettent d'ores et déjà d'utiliser au mieux le réseau existant. Par exemple, plutôt que de créer une infrastructure pour évacuer une production intermittente, RTE utilise des outils numériques pour réguler cette production et orienter les flux. Par ailleurs, RTE participe à d'importantes recherches sur d'autres innovations comme **le stockage de l'électricité**, mais celles-ci ne sont pas encore suffisamment matures pour être déployées à l'horizon 2030.
- **La dimension nationale et internationale** : La région Nouvelle-Aquitaine étant une région frontalière, la question de l'articulation entre le niveau régional et international au sein du S3REnR a été posée.

Le raccordement au réseau des énergies renouvelables n'est pas le seul facteur déterminant l'évolution du réseau électrique. Le schéma décennal publié par RTE met en avant les différents facteurs d'adaptation du réseau : on y retrouve le raccordement des énergies renouvelables, mais aussi le besoin de renouvellement du réseau ancien et la construction d'interconnexions avec les pays voisins. Le S3REnR s'inscrit dans cette stratégie globale.

Sur la concertation et les procédures

- **La méthodologie d'élaboration du schéma** : La question des démarches de planification et d'aménagement engagées par les territoires a été abordée, pour savoir notamment dans quelle mesure les priorités et les ambitions locales ont été prises en compte dans le projet de schéma.

Depuis 2 ans, RTE a initié un certain nombre de contacts sur les territoires, notamment avec les syndicats départementaux d'énergie. Ces échanges sont venus nourrir les données d'entrées pour alimenter le projet de schéma. RTE souligne que le S3REnR a vocation à être adaptable : ce n'est pas un document « figé » et il pourra évoluer dans les années à venir en fonction de l'avancée des projets de territoire et de l'émergence des projets d'énergie renouvelable.

Sur l'environnement et le cadre de vie

- **Les impacts paysagers et environnementaux** : La question des mesures prises par RTE afin de limiter l'impact paysager des nouveaux ouvrages a été abordée, ainsi que l'impact environnemental d'une liaison souterraine.

Si les réseaux souterrains préservent naturellement les paysages, RTE précise que la technologie souterraine génère toutefois un surcoût par rapport à une technologie aérienne. Le schéma prévoit un effort important avec la mise en souterrain de 480 km de nouveaux ouvrages. Dans le cas particulier du niveau de tension 400 000 volts, le surcoût est tel qu'il ferait augmenter de manière très significative la quote-part du S3REnR. C'est pour cela que dans le schéma, un projet de ligne 400 000 volts est proposé en aérien (65 km).

L'impact environnemental d'une liaison souterraine est essentiellement lié à la phase travaux, d'autant plus que RTE privilégie le passage par des routes et chemins existants lorsque cela est possible. RTE rappelle que sur les cartes présentées dans le schéma, les liaisons électriques à créer sont représentées en pointillés, car leur tracé n'est pas encore défini. En effet, chaque projet fera ensuite l'objet de ses propres études environnementales, et un processus de concertation adapté permettra de définir le meilleur tracé avec tous les acteurs concernés.

Autres thématiques

- **Les caractéristiques de la Région** : La spécificité de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière d'énergies renouvelables a été mise en avant. Il a également été question de sa position par rapport aux autres régions françaises.

En matière d'électricité, la Nouvelle-Aquitaine couvre plus de 20 % de sa consommation avec des énergies renouvelables, production hydraulique incluse (dont le niveau varie d'une année à l'autre). Cela correspond globalement à la moyenne nationale. A noter que la Nouvelle-Aquitaine est la première région de France pour ce qui concerne la production d'électricité solaire photovoltaïque. Si on se place toutes énergies confondues (incluant par exemple la production de chaleur à partir de biomasse), la part d'énergies renouvelable dans la production de la Nouvelle-Aquitaine est supérieure à la moyenne française.

- **La solidarité et la complémentarité entre les territoires :** Il a été demandé si le S3REnR répondait à une notion de « solidarité » ou plutôt de « complémentarité » entre les territoires, notamment avec le développement de petites productions en zones rurales.

En fait le schéma répond aux deux enjeux : à la fois à un enjeu de complémentarité en mixant tous les moyens de production, et à un enjeu de solidarité puisque le réseau sert à alimenter tous les territoires en électricité.

Les petits producteurs sont également pris en compte dans le S3REnR. C'est ce que l'on appelle « la production diffuse » : les projets inférieurs à 100 kilowatts sont bien intégrés, mais ne sont pas soumis à la quote-part, justement pour ne pas les pénaliser. En Nouvelle-Aquitaine, cette production diffuse est estimée, dans le S3REnR, à plus de 800 MW à l'horizon 2030.



Compte-rendu de l'atelier participatif du 20 novembre 2019 à Limoges



S3REnR Nouvelle-Aquitaine

Réunion du 20 novembre 2019

LIMOGES

Synthèse thématique



Déroulement de la réunion

Près de 70 personnes ont participé à ce premier atelier sur le S3REnR Nouvelle-Aquitaine. Cette réunion a duré environ 2h30.

RTE a tout d'abord présenté les enjeux et le contenu du S3REnR. Vers 19h15, le public a été invité à poser ses questions et faire part de ses observations. Vers 19h30, les participants se sont répartis en trois ateliers afin de s'exprimer sur la manière de conduire les projets dans les territoires.

L'ensemble des échanges sont synthétisés dans l'analyse thématique ci-dessous. Par ailleurs, la réunion a été filmée. Cette vidéo est disponible sur la plateforme de la concertation, dans la rubrique « [Les réunions et les ateliers](#) ».

Interventions introductives

Une courte vidéo pédagogique décrivant ce qu'est un S3REnR est diffusée. Les représentants de RTE prennent ensuite la parole pour présenter le projet de schéma pour la Nouvelle-Aquitaine.

- 1. Erik PHARABOD, Délégué régional Sud-Ouest de RTE** a tout d'abord détaillé le rôle et les missions des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité en Nouvelle-Aquitaine. Il a également rappelé que RTE s'inscrivait dans le contexte de la transition énergétique en soutenant à la fois les démarches d'efficacité et de sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables. Après avoir dressé le bilan de la production d'électricité renouvelable raccordée en Nouvelle-Aquitaine, il a indiqué que, pour répondre aux différents objectifs fixés à l'horizon 2030, un besoin de 13,6 GW supplémentaires de capacité d'accueil pour les énergies renouvelables a été identifié. Il précise que ce volume a été validé par la préfète de Région. Au regard des ambitions nationales et régionales (inscrites notamment dans la PPE – Programmation Pluriannuelle de l'Énergie -et le SRADDET - schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de Nouvelle-Aquitaine) et compte tenu de la répartition des énergies renouvelables sur le territoire et de leur intermittence, Erik PHARABOD a expliqué que des adaptations étaient nécessaires sur le réseau électrique. L'objectif du S3REnR est donc d'anticiper ces adaptations tout en identifiant un volume global d'investissement. Enfin, il a souligné que le S3REnR ne préjuge en rien de la décision de réaliser ou non un projet d'énergie renouvelable sur un territoire donné.
- 2. Olivier PAUZET, responsable des études techniques du S3REnR Nouvelle-Aquitaine,** a détaillé la méthodologie et les données d'entrée utilisées pour l'élaboration du S3REnR. Il a souligné que le schéma répond à deux orientations majeures : optimiser le coût des investissements à réaliser et minimiser l'empreinte environnementale du réseau électrique. Le projet de schéma en tient compte en réutilisant au mieux le réseau existant afin de limiter la création de nouveaux ouvrages. Toutefois, pour atteindre les objectifs fixés, des investissements seront nécessaires sur le réseau en différents endroits du territoire régional.
- 3.** Après avoir rappelé les objectifs et les modalités de la concertation, **Thibaud LABALETTE, responsable de la concertation sur le projet de schéma** a présenté les prochaines étapes :

finalisation du schéma à l'issue de la concertation, instruction de l'évaluation environnementale puis approbation des modalités de financement du schéma par l'État.

Les échanges avec le public ont alors pu s'engager. Cette synthèse présente les principaux sujets évoqués lors de ces échanges.

Synthèse thématique des échanges en réunion plénière

Sur le contenu du schéma

- **Les capacités de raccordement pour les énergies renouvelables** : Des précisions ont été demandées sur la situation en Haute-Vienne et à Limoges Métropole.

Le réseau électrique est d'ores et déjà saturé par l'arrivée des énergies renouvelables dans plusieurs secteurs de la Haute-Vienne. C'est en particulier le cas dans l'ouest et le nord-ouest du département : Bellac, La Souterraine ... Ce sont des secteurs où il y a beaucoup d'énergies renouvelables à évacuer et où le réseau électrique n'est plus dimensionné pour accueillir ces volumes de production. Sur le reste du département, il y a encore des capacités disponibles.

Au niveau de l'agglomération de Limoges, la problématique est différente : le fait qu'il y ait une forte consommation urbaine limite le besoin d'évacuation de la production d'énergie renouvelable locale, celle-ci étant consommée localement.

- **Les gisements d'énergie renouvelable** : Des explications ont été demandées sur la façon dont la localisation des gisements d'énergie renouvelable a été faite.

La carte des gisements d'énergie renouvelable a été établie notamment à partir de remontées d'information des syndicats départementaux d'énergies. Ces syndicats accompagnent les collectivités dans le cadre de leur PCAET (plans climat air énergie territoriaux). Ils ont ainsi une vision des ambitions portées par les territoires.

- **L'adaptabilité du schéma** : La méthodologie d'élaboration du S3REnR a été abordée pour savoir, notamment, comment sont dimensionnés les projets par RTE. Il a également été question de l'intégration, dans le S3REnR, de projets qui pourraient émerger sur le territoire d'ici 2030.

RTE a bien conscience qu'il est difficile de connaître, dès à présent, tous les projets d'énergie renouvelable à venir. Les objectifs du S3REnR sont fixés à l'horizon 2030, mais cela ne signifie pas que le S3REnR est un document « figé ». Le S3REnR a vocation à être adaptable et il pourra évoluer dans les années à venir en fonction de l'émergence des projets d'énergie renouvelable.

Sur le coût et les financements

- **La quote-part** : Des participants ont souhaité avoir des éléments de comparaison entre la quote-part définie pour la Nouvelle Aquitaine et celle d'autres régions.

Les précédents S3REnR ont été élaborés à la maille des anciennes régions et le sont désormais à l'échelle des nouvelles régions. Les schémas actuels étant saturés, les nouvelles capacités nécessitent des investissements et des adaptations sur le réseau électrique. Dans les nouveaux S3REnR, la quote-part est globalement plus élevée

partout en France compte tenu de la saturation des réseaux suite au développement des énergies renouvelables ; elle peut cependant varier d'une région à l'autre. Pour la Nouvelle-Aquitaine, elle est évaluée dans le projet de schéma à 79,4 k€/MW.

Il faut noter que les producteurs dont les projets sont inférieurs à 100 kilowatts ne sont pas soumis à la quote-part.

Sur l'environnement et le cadre de vie

- **Les impacts paysagers et environnementaux** : Des précisions ont été demandées sur les mesures prises par RTE lors de la création de nouveaux ouvrages et plus particulièrement sur les compensations effectuées lors de la création de lignes aériennes. Il a également été question des partenariats à envisager avec des structures locales pour mener les concertations auprès des territoires.

La dimension environnementale est prise en compte très tôt dans le cadre du S3REnR (cf note : *Aperçu des incidences du schéma sur l'environnement*). Par ailleurs, RTE privilégie la technologie souterraine pour tous les nouveaux ouvrages lorsque cela est techniquement et financièrement possible. Sur les nouveaux ouvrages prévus dans le cadre du S3REnR, 480 km seront en liaison souterraine et 65 km en liaison aérienne ; dans ce dernier cas, le niveau de tension (400 000 volts) rend plus complexe une mise en souterrain.

Une fois que le S3REnR sera approuvé, RTE travaillera plus précisément sur chacun des projets (poste ou ligne électrique). Des études spécifiques seront alors menées pour identifier le tracé de moindre impact. RTE applique la méthodologie « Eviter, Réduire, Compenser » : chercher d'abord à éviter les impacts, puis à les réduire autant que possible et compenser le cas échéant les impacts résiduels. Au titre des mesures de compensation, des projets peuvent être menés localement avec des acteurs locaux : PNR, associations environnementales, etc.

Synthèse thématique des échanges en ateliers

Les participants se sont ensuite répartis en trois ateliers. L'objet de ces ateliers est de recueillir les attentes et les recommandations du public quant à la manière de conduire, sur les territoires, les futurs projets inscrits au S3REnR. Trois thèmes sont proposés : la concertation à mettre en œuvre, la prise en compte des enjeux environnementaux et les retombées économiques locales des projets.



Atelier « La prise en compte des enjeux environnementaux »

Les participants de l'atelier ont mis en avant plusieurs éléments à prendre en compte concernant la préservation des milieux naturels et la biodiversité :

- **Définir des périodes d'intervention** pour limiter le dérangement des espèces pendant les travaux.
- **Encadrer, sensibiliser et former davantage les équipes des entreprises sous-traitantes** aux enjeux de préservation des milieux naturels.
- **Identifier les risques** liés au transport (convois exceptionnels, itinéraires des camions...) mais aussi les enjeux de sécurité, les risques incendie au sein des postes électriques...
- **Travailler en partenariat avec des acteurs du territoire** pour l'entretien le long des lignes, la création de milieux naturels... Les PNR sont particulièrement intéressés pour conventionner sur ces sujets. Ils soulignent la difficulté souvent constatée pour la mise en œuvre de ces actions, du fait de l'absence de maîtrise foncière des terrains traversés (propriétaires multiples).

Des points d'attention particuliers ont également été mentionnés :

- **L'impact paysager des lignes aériennes** par rapport à une liaison souterraine.
- **Les effets dans le temps des ouvrages sur la biodiversité** : importance du suivi des incidences des ouvrages sur la faune, du retour des espèces - et de la biodiversité en général - dérangées pendant les travaux.
- **La ressource en eau** avec la question des modalités de traversée d'une zone humide par une liaison souterraine.
- **L'artificialisation des sols**, notamment pour la construction de postes électriques.

Atelier « Les retombées économiques locales des projets »

Les participants ont tout d'abord mené une réflexion sur la nature des retombées économiques et fiscales, qui peuvent être multiples et s'étaler dans le temps :

- **Avant les travaux** : pour tout ce qui relève des études environnementales ;
- **Pendant les travaux** : pour l'hébergement et la restauration des équipes chantier, le gardiennage et la location de matériel par exemple ;

- **Après les travaux** : pour les travaux d'entretien (élagage) et de maintenance des ouvrages.

Plusieurs propositions ont été mises en avant par les participants afin de maximiser les retombées locales des projets :

- **Mobiliser les entreprises locales en amont du chantier** : nouer des relations avec les territoires et plus particulièrement à l'échelle des agglomérations et des Communautés de communes, notamment en organisant des forums pour mettre en relation les grandes entreprises avec les entreprises locales ;
- **Impliquer les établissements de formation** : par exemple le Lycée des métiers du bâtiment à Felletin, les écoles de travaux publics d'Egletons, ou encore les CFA pour des stages...
- **Mutualiser les ouvrages** : par exemple, profiter de l'ouverture d'une tranchée pour faire passer les câbles d'autres acteurs (téléphonie, internet, fibre optique...) afin d'optimiser les travaux.

D'autres mesures concrètes ont été évoquées dans le cadre des appels d'offres :

- Faire appel à des **entreprises d'insertion** en indiquant un critère spécifique dans les cahiers des charges des appels d'offres ;
- De même avec le critère « **bilan carbone** » qui favorise le recours aux entreprises locales ; - **Allotir les marchés** pour permettre aux petites entreprises de candidater.

Atelier « La concertation à mettre en œuvre »

De façon générale, les participants s'accordent sur la nécessité de **mener la concertation au plus près des territoires et le plus en amont possible des projets**. Ils ont échangé sur les enjeux à prendre en compte en matière de concertation :

Pour informer et mobiliser le public :

- Plusieurs **dispositifs de concertation et d'information** ont été présentés, tous ayant pour but d'aller au contact des habitants : les permanences publiques et expositions en mairies, les rencontres en porte-à-porte chez l'habitant, la constitution de panels citoyens, la présence dans les marchés et supermarchés (stand du projet), etc. A noter que la démarche de porte-à-porte interroge car elle implique un contact dans une sphère privée, pas toujours acceptée.
- La nécessaire **complémentarité entre les outils numériques et les temps d'échanges en présentiel** est revenue dans les échanges. Les participants constatent que les plateformes numériques permettent de toucher le plus grand nombre, mais font aussi souvent remonter les mécontentements.

Pour identifier les usages d'un territoire :

Plusieurs retours d'expériences ont été partagés par les participants :

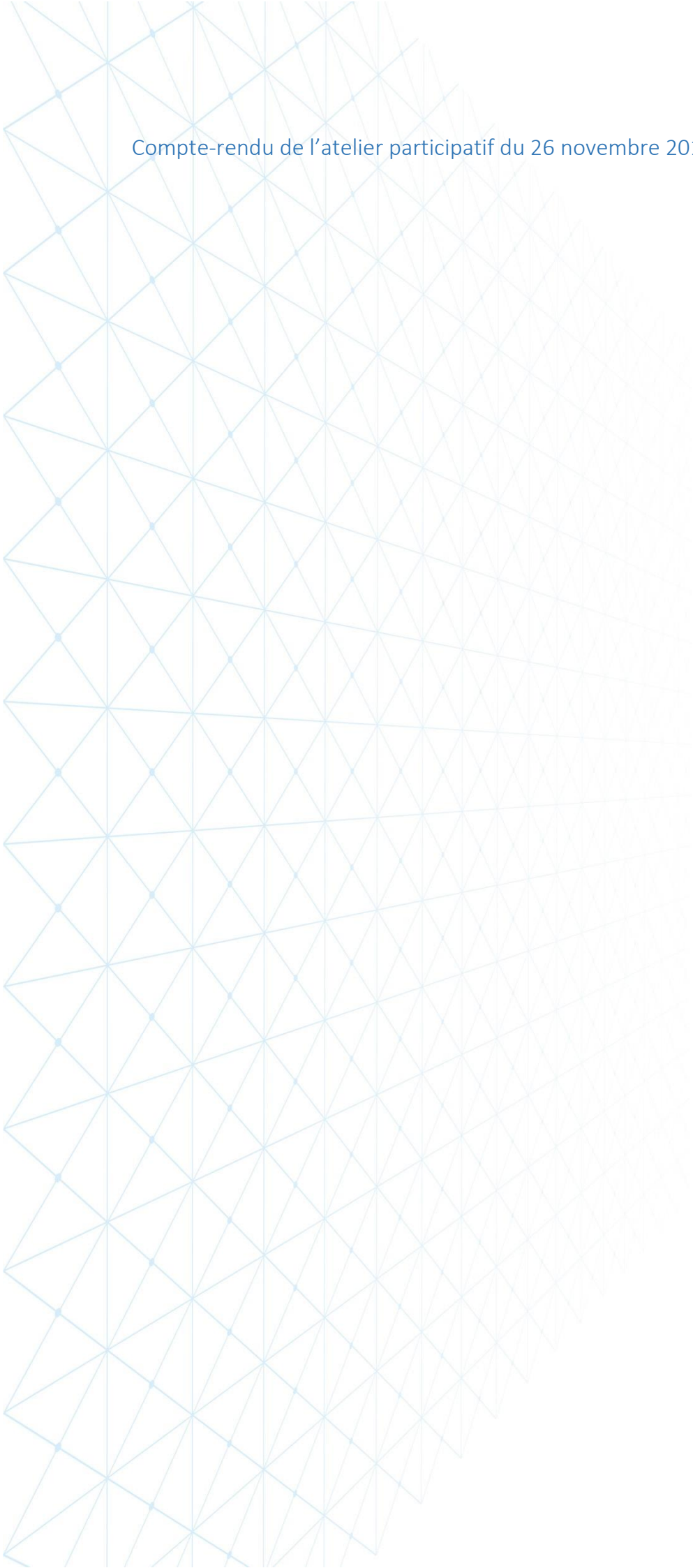
- S'appuyer sur des **citoyens volontaires** formés aux enjeux du projet qui participent ensuite aux comités de pilotage sur le projet. Ces « citoyens experts » jouent également souvent un rôle de « relais » auprès des habitants du territoire.
- Organiser des **marches citoyennes** dans le secteur du projet, afin que les habitants/riverains expliquent les usages particuliers qu'ils ont de leur territoire.
- Organiser des **marches de restitution** le long d'un tracé afin d'expliquer au public les enjeux environnementaux (ou autres) rencontrés dans le cadre du projet et préciser pourquoi ce tracé a finalement été retenu ou abandonné.

Les participants ont également rappelé le caractère très chronophage de ce type de dispositifs.

L'échelle territoriale de la concertation :

Selon les participants, l'entrée via les intercommunalités semble être pertinente pour mener des concertations puisqu'elles sont en contact direct avec les élus et les administrés, même si l'on observe une grande diversité dans la taille de ces regroupements.

Compte-rendu de l'atelier participatif du 26 novembre 2019 à Agen





S3REnR Nouvelle-Aquitaine

Réunion du 26 novembre 2019

AGEN

Synthèse thématique



Déroulement de la réunion

Près de 50 personnes ont participé à ce deuxième atelier sur le S3REnR Nouvelle-Aquitaine. Cette réunion a duré environ 2h.

RTE a tout d'abord présenté les enjeux et le contenu du S3REnR. Vers 19h15, le public a été invité à poser ses questions et faire part de ses observations. Vers 19h30, les participants se sont répartis en trois ateliers afin de s'exprimer sur la manière de conduire les projets dans les territoires.

L'ensemble des échanges sont synthétisés dans l'analyse thématique ci-dessous. Par ailleurs, la réunion a été filmée. Cette vidéo sera mise en ligne sur la plateforme de la concertation, dans la rubrique « [Les réunions et les ateliers](#) ».

Interventions introductives

Une courte vidéo pédagogique décrivant ce qu'est un S3REnR est diffusée. Les représentants de RTE prennent ensuite la parole pour présenter le projet de schéma pour la Nouvelle-Aquitaine.

1. Erik PHARABOD, Délégué régional Sud-Ouest de RTE a tout d'abord détaillé le rôle et les missions des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité en Nouvelle-Aquitaine. Il a également rappelé que RTE s'inscrivait dans le contexte de la transition énergétique en soutenant à la fois les démarches d'efficacité et de sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables. Après avoir dressé le bilan de la production d'électricité renouvelable raccordée en Nouvelle-Aquitaine, il a indiqué que, pour répondre aux différents objectifs fixés à l'horizon 2030, un besoin de 13,6 GW supplémentaires de capacité d'accueil pour les énergies renouvelables a été identifié. Il précise que ce volume a été validé par la préfète de Région. Au regard des ambitions nationales et régionales (inscrites notamment dans la PPE – Programmation Pluriannuelle de l'Energie -et le SRADDET - schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de Nouvelle-Aquitaine) et compte tenu de la répartition des énergies renouvelables sur le territoire et de leur intermittence, Erik PHARABOD a expliqué que des adaptations étaient nécessaires sur le réseau électrique. L'objectif du S3REnR est donc d'anticiper ces adaptations tout en identifiant un volume global d'investissement. Enfin, il a souligné que le S3REnR ne préjuge en rien de la décision de réaliser ou non un projet d'énergie renouvelable sur un territoire donné.

2. Olivier PAUZET, responsable des études techniques du S3REnR Nouvelle-Aquitaine, a détaillé la méthodologie et les données d'entrée utilisées pour l'élaboration du S3REnR. Il a souligné que le schéma répond à deux orientations majeures : optimiser le coût des investissements à réaliser et minimiser l'empreinte environnementale du réseau électrique. Le projet de schéma en tient compte en réutilisant au mieux le réseau existant afin de limiter la création de nouveaux ouvrages. Toutefois, pour atteindre les objectifs fixés, des investissements seront nécessaires sur le réseau en différents endroits du territoire régional.

3. Après avoir rappelé les objectifs et les modalités de la concertation, **Thibaud LABALETTE, responsable de la concertation sur le projet de schéma** a présenté les prochaines étapes :
finalisation du schéma à l'issue de la concertation, instruction de l'évaluation environnementale puis approbation des modalités de financement du schéma par l'État.

Les échanges avec le public ont alors pu s'engager. Cette synthèse présente les principaux sujets évoqués lors de ces échanges.

Synthèse thématique des échanges en réunion plénière

Sur le contenu du schéma

- **Les enjeux d'économie d'énergie intégrés au schéma** : RTE constate globalement que l'efficacité énergétique (des bâtiments, des équipements...) a tendance à stabiliser la consommation d'électricité. RTE doit toutefois répondre à l'augmentation des besoins du fait de la croissance économique et démographique de la Nouvelle-Aquitaine, mais aussi du développement des énergies renouvelables sous l'effet de la transition énergétique.
- **Les effets de l'innovation technologique (stockage...)** : RTE a intégré les effets des nouvelles technologies mises en œuvre sur le réseau existant, permettant d'optimiser son fonctionnement et de gagner en capacité. Toutefois, certains dispositifs - tels que le stockage de l'électricité à grande échelle - ne sont pas encore assez matures sur le plan industriel pour figurer sur le schéma à l'horizon 2030.
- **La possibilité de raccorder des productions venues des régions voisines** : Le réseau électrique n'a pas de frontière régionale. La possibilité de raccorder un site de production d'une région voisine est prévue dans les S3REnR, lorsque ces sites sont à la limite entre 2 régions, en fonction de la localisation du poste de raccordement le plus proche.

Sur les retombées économiques locales

- **L'intégration des projets dans le territoire** : Un participant estime que RTE est très présent localement lors du développement de ses projets, ce qui est fortement apprécié par les territoires (exemple de la création du poste électrique de Saint-Géraud-de-Corps en Dordogne). Le volume important de travaux envisagés dans le cadre du S3REnR interroge sur la capacité de RTE à maintenir ce niveau de qualité relationnelle à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

RTE confirme sa volonté de poursuivre dans la voie de la proximité, à travers notamment les concertations mises en œuvre avec les acteurs locaux et les démarches visant à optimiser les retombées locales de ses projets.

- **L'accompagnement des territoires ruraux dans leur contribution à la transition énergétique** : La contribution du milieu rural à la transition énergétique a été soulignée, par exemple avec le projet photovoltaïque des Landes de Gascogne. Le développement de ces projets représente une opportunité économique et sociale importante pour les territoires ruraux.

RTE a confirmé que son rôle est de raccorder l'ensemble des sites de production afin d'assurer la diversité du mix énergétique et l'atteinte des objectifs de limitation des énergies fossiles. Toutefois, RTE n'interfère en aucun cas avec les processus de décision d'implantation des projets d'énergie renouvelable sur les territoires.

Sur l'environnement et le cadre de vie

- **La prise en compte de l'environnement dans le projet de schéma** : À travers un exemple précis

(liaison entre Bruch et Mézin), un participant constate que RTE a réalisé des études environnementales dès la constitution du schéma pour définir la consistance de ses projets.

Pour ce projet, RTE envisage de construire une nouvelle liaison souterraine et de réutiliser une ligne aérienne existante afin de limiter les travaux et l'impact sur l'environnement. Toutefois, au stade du S3REnR, la localisation précise des nouveaux ouvrages n'est pas décidée. Chaque projet fera l'objet de sa propre concertation pour définir avec les territoires les meilleurs tracés et implantations possibles.

Synthèse thématique des échanges en ateliers

Les participants se sont ensuite répartis en trois ateliers. L'objet de ces ateliers est de recueillir les attentes et les recommandations du public quant à la manière de conduire, sur les territoires, les futurs projets inscrits au S3REnR. Trois thèmes sont proposés : la concertation à mettre en œuvre, la prise en compte des enjeux environnementaux et les retombées économiques locales des projets.



Cette synthèse présente les principaux sujets évoqués lors de ces ateliers.

Atelier « La prise en compte des enjeux environnementaux »

Les participants ont mis en avant deux grands types d'enjeux à prendre en compte lors de la réalisation des projets prévus au S3REnR :

Les risques et la sécurité :

- La sensibilité particulière du territoire au **risque incendie** a été soulignée, notamment dans la forêt des Landes où le schéma envisage la création d'une nouvelle ligne électrique. Les modalités de gestion du risque incendie d'un transformateur dans un poste électrique ont également été évoquées.
- La présence d'huile dans les transformateurs induit en outre un risque de **pollution de l'eau** autour des postes électriques, en cas d'incident.
- Les liaisons souterraines pourraient être confrontées à certains **risques naturels** (qui devraient aller en augmentant avec le changement climatique) : inondations, mouvements de terrain, coulées de boues.
- Les **effets des champs électromagnétiques** sont un sujet d'inquiétude pour certains riverains des ouvrages électriques.

Tous ces enjeux sont clairement identifiés par RTE et pris en compte dans les études d'impact réalisées pour chacun des projets.

Le paysage et le cadre de vie :

- **L'insertion paysagère** des ouvrages (postes, pylônes) est un facteur d'acceptabilité des projets. Les efforts d'aménagement paysager et/ou d'éloignement des ouvrages des zones habitées ou fréquentées sont à intégrer à chaque projet.
- **Le positionnement des ouvrages en milieux forestiers ou agricoles** est estimé préférable aux milieux urbanisés, car les incidences foncières, sur l'exploitation ou sur les milieux naturels, peuvent être maîtrisées ou compensées. La vigilance est toutefois de mise sur la compatibilité des projets de lignes aériennes avec les **zones de loisirs**.

L'environnement et la biodiversité :

- Les participants relèvent la possibilité de pallier ou compenser les effets d'un projet sur son environnement naturel, à la différence d'un impact sur le cadre de vie et le milieu humain.
- Par exemple, des mesures peuvent être prises pour minimiser les incidences sur l'avifaune :
déplacement de nids, balises sur les lignes aériennes, etc.

Atelier « Les retombées économiques locales des projets »

Les participants ont échangé sur les types de travaux pouvant faire l'objet d'une mise à contribution de l'économie locale.

Plusieurs observations et préconisations sont ressorties de cet échange :

- La nécessité de **communiquer très en amont des projets** auprès des entreprises locales concernées, puis tout au long du chantier, a été soulignée. Il s'agit d'anticiper les futurs besoins du maître d'ouvrage pour que les entreprises locales puissent se préparer aux appels d'offres.
- La possibilité d'inclure des **clauses d'insertion** dans les cahiers des charges des appels d'offres a été évoquée afin de favoriser le recours à des emplois locaux.
- Le **rôle des CCI** a été mis en avant dans l'accompagnement des grands projets, grâce à leur capacité à fédérer les entreprises locales.
- Pour identifier les entreprises et compétences locales, il a été recommandé de **travailler à l'échelle des bassins d'emplois**.
- Concrètement, le territoire développe actuellement son réseau de fibre optique. Il dispose ainsi d'un **vivier de personnes compétentes pour intervenir sur des liaisons souterraines**. RTE pourra en bénéficier.
- L'intérêt d'informer les acteurs locaux au travers de **lettres d'information** a également été évoqué dans les échanges.

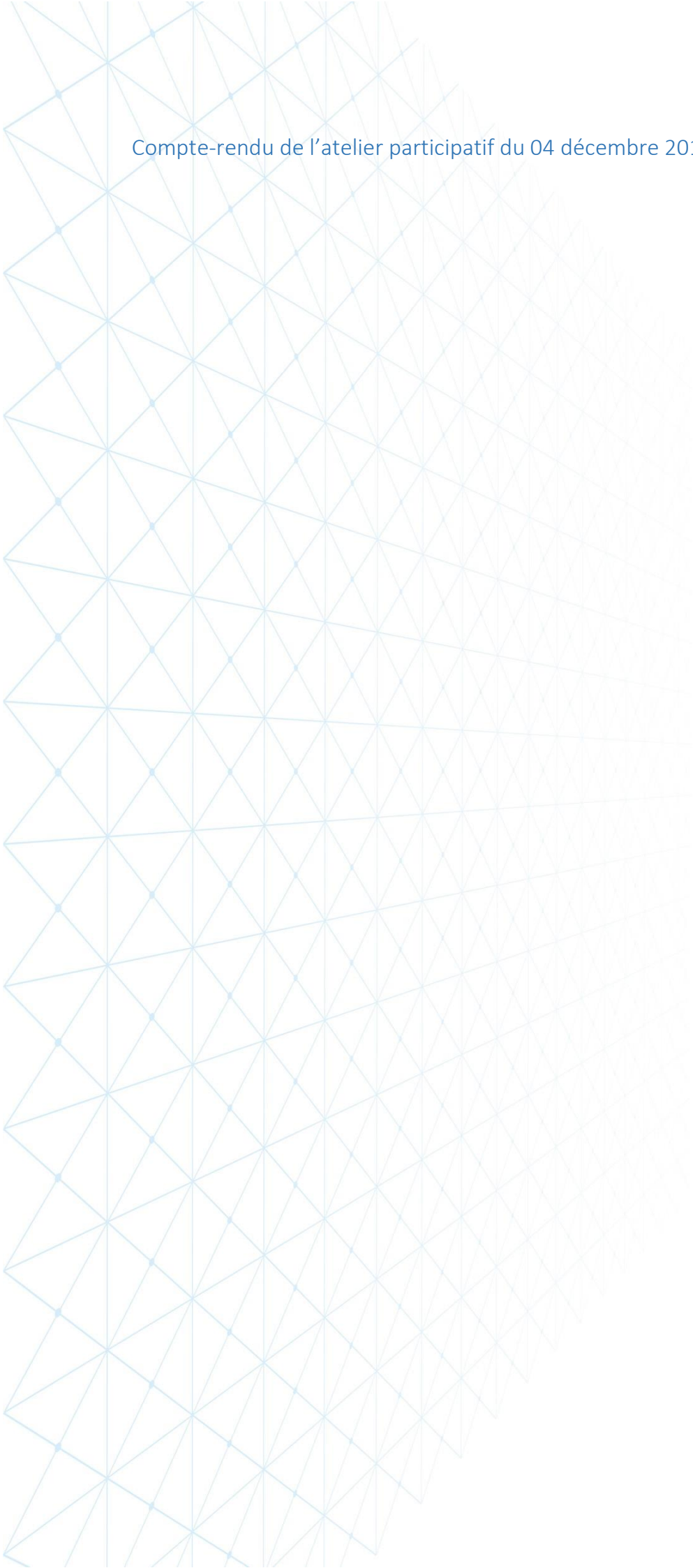
Atelier « La concertation à mettre en œuvre »

Les participants ont réfléchi aux outils participatifs susceptibles d'attirer les citoyens, au-delà du cadre institutionnel. Ils ont notamment estimé qu'il ne fallait pas tout miser sur les supports numériques, mais privilégier les rencontres physiques.

- Différentes formes de **rencontres physiques** ont été mentionnées, expérimentées par les participants sur certains projets et ayant rencontré un certain succès auprès du public :
 - Des réunions ludiques sous forme de café citoyen, ciné-débat...
 - Des balades ou visites de sites pour que le public s'approprie le projet ou un enjeu environnemental spécifique ;
 - Les rencontres des habitants chez eux (porte-à-porte jugé par certains trop intrusif) ;
 - La création d'un panel de citoyens-relais, pour aller plus loin dans la co-construction d'un projet.
- En ce qui concerne **le numérique**, de multiples opportunités se présentent :
 - Utiliser les réseaux sociaux ;
 - Avoir recours à des vidéos pédagogiques (malgré le coût) ;
 - Créer des plateformes cartographiques interactives, bien que leur trop grande complexité limite leur utilisation par le public.

D'une manière générale, les participants ont jugé important de **proposer des formes de concertation diversifiées** et à plusieurs moments du projet, afin de toucher un maximum de publics.

Compte-rendu de l'atelier participatif du 04 décembre 2019 à Poitiers





S3REnR Nouvelle-Aquitaine

Réunion du 4 décembre 2019

POITIERS

Synthèse thématique



Déroulement de la réunion

Une soixantaine de personnes ont participé à ce troisième atelier sur le S3REnR Nouvelle-Aquitaine. Cette réunion a duré environ 2h30.

RTE a tout d'abord présenté les enjeux et le contenu du S3REnR. Vers 19h15, le public a été invité à poser ses questions et faire part de ses observations. Vers 20h, les participants se sont

répartis en trois ateliers afin de s'exprimer sur la manière de conduire les projets dans les territoires.

L'ensemble des échanges sont synthétisés dans l'analyse thématique ci-dessous. Par ailleurs, la réunion a été filmée. Cette vidéo sera mise en ligne sur la plateforme de la concertation, dans la rubrique « [Les réunions et les ateliers](#) ».

Interventions introductives

Une courte vidéo pédagogique décrivant ce qu'est un S3REnR est diffusée. Les représentants de RTE prennent ensuite la parole pour présenter le projet de schéma pour la Nouvelle-Aquitaine.

1. Après avoir dressé un panorama des acteurs du système électrique en Nouvelle-Aquitaine, **Carole PITOU-AGUDO, Déléguée régionale Ouest de RTE** a précisé les missions des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Elle a également indiqué que le S3REnR tient compte des ambitions nationales et régionales de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2030 (déclinées notamment dans la PPE – Programmation Pluriannuelle de l'Énergie -et le SRADDET - schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de Nouvelle-Aquitaine). Pour répondre à ces objectifs, un besoin de 13,6 GW supplémentaires de capacité d'accueil pour les énergies renouvelables a été identifié à l'horizon 2030 en Nouvelle-Aquitaine. Compte tenu de la répartition des énergies renouvelables sur le territoire et de leur intermittence, Carole PITOU-AGUDO a expliqué que des adaptations étaient nécessaires sur le réseau électrique. L'objectif du S3REnR est donc d'anticiper ces adaptations tout en identifiant un volume global d'investissement. Enfin, la Déléguée régionale de RTE est revenue sur le périmètre du S3REnR en soulignant que ce document ne préjuge en rien de la décision de réaliser ou non un projet d'énergie renouvelable sur un territoire donné.

2. **Olivier PAUZET, responsable des études techniques du S3REnR Nouvelle-Aquitaine**, a détaillé la méthodologie et les données d'entrée utilisées pour l'élaboration du S3REnR. Il a souligné que le schéma répond à deux orientations majeures : optimiser le coût des investissements à réaliser et minimiser l'empreinte environnementale du réseau électrique. Le projet de schéma en tient compte en réutilisant au mieux le réseau existant afin de limiter la création de nouveaux ouvrages. Toutefois, pour atteindre les objectifs fixés, des investissements seront nécessaires sur le réseau en différents endroits du territoire régional.

3. Après avoir rappelé les objectifs et les modalités de la concertation, **Thibaud LABALETTE, responsable de la concertation sur le projet de schéma** a présenté les prochaines étapes : finalisation du schéma à l'issue de la concertation, instruction de l'évaluation environnementale puis approbation des modalités de financement du schéma par l'État.

Les échanges avec le public ont alors pu s'engager. Cette synthèse présente les principaux sujets évoqués lors de ces échanges.

Synthèse thématique des échanges en réunion plénière

Sur le contenu du schéma

○ **Les énergies renouvelables et la consommation électrique de Nouvelle-Aquitaine** : Selon RTE, 5 GW de production d'électricité renouvelable étaient raccordés en 2018, ce qui représente environ 20 % de la consommation électrique de Nouvelle-Aquitaine. Ce chiffre peut toutefois varier selon les années, notamment pour l'hydroélectricité qui représente aujourd'hui une part importante de la production installée, en fonction de la pluviométrie. En passant de 5 à 20 GW d'ici 2030, cela ne signifie pas que l'on va multiplier par 4 le taux de couverture de la consommation par les EnR. En effet, les différentes filières de productions d'énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien, biomasse) ne présentent pas toutes le même rendement.

○ **Les délais de réalisation des projets inscrits au schéma** : Compte tenu de la saturation actuelle du réseau sur certains secteurs, des participants s'interrogent sur le délai de mise en œuvre des projets inscrits au S3REnR « à l'horizon 2030 ».

Dans le S3REnR, RTE distingue les projets d'adaptation du réseau et les projets de création de nouveaux ouvrages. Selon le type de travaux, les délais ne sont pas les mêmes. Par exemple, installer un nouveau transformateur dans un poste électrique existant peut être réalisé assez rapidement. En revanche, la création d'un nouveau poste électrique nécessite davantage de temps : il y a tout d'abord une phase d'études, puis de concertation avec les acteurs, puis une phase administrative pour obtenir les autorisations et enfin les travaux. RTE a précisé que les délais indicatifs de réalisation sont indiqués par typologie de travaux dans le schéma. Les gestionnaires de réseau veillent à ce que ces investissements soient réalisés dans les meilleurs délais, en prenant en compte de manière prioritaire les zones où le réseau électrique est saturé.

○ **Les données d'entrée du S3REnR** : La question de la cohérence du S3REnR avec les objectifs fixés par les territoires dans le cadre de leur PCAET (plan climat air énergie territorial) a été posée.

RTE indique que les PCAET sont en cours d'élaboration. Les données d'entrée du S3REnR prennent en compte les orientations qui ont été remontés via les syndicats départementaux d'énergies, qui ont une vision d'ensemble de l'avancement des PCAET des collectivités sur leur territoire. Ces échanges se poursuivront dans la phase de mise en œuvre du schéma pour actualiser ces données au fur et à mesure de l'avancement des PCAET.

○ **Le raccordement aux réseaux de transport ou de distribution** :

Une question est posée sur les modalités de raccordement en fonction de la puissance de l'installation. RTE indique que la réglementation prévoit effectivement un lien entre la puissance de l'installation et la tension de raccordement. Par exemple, le raccordement d'un projet de plus de 50 MW doit être réalisé sur le réseau 225 000 volts. Des dérogations par rapport à ces seuils peuvent néanmoins être instruites dans certaines limites.

Un participant s'interroge également sur le fait qu'un projet peut effectuer sa demande de raccordement sur le réseau de transport à un stade d'avancement plus précoce que pour les projets se raccordant sur le réseau de distribution. RTE indique que les

procédures de raccordement prennent en compte les délais spécifiques de développement d'un projet d'ouvrage sur le réseau de transport.

- **Le stockage de l'énergie** : En tant que gestionnaire du réseau de transport de l'électricité, RTE ne produit pas d'électricité et n'est donc pas habilité à stocker de l'énergie. Toutefois, RTE mène des études et des expérimentations sur ce sujet pour évaluer l'intérêt potentiel de batteries stationnaires pour gérer certaines situations de contraintes sur le réseau.

Sur le coût et les financements

- **Les investissements à réaliser** : Compte tenu de l'incertitude de réalisation des projets de production, une interrogation porte sur le risque de surdimensionnement du réseau.

RTE rappelle que la démarche d'élaboration du S3REnR vise à optimiser les investissements à réaliser. Ainsi, les hypothèses retenues pour les études ne considèrent pas un démarrage de l'ensemble des énergies renouvelables à 100 %. Ces situations peu fréquentes seront gérées en « écrêtant » de façon temporaire la production d'énergie renouvelable (quelques heures par an moyennant indemnisation). Cela permet d'éviter de surinvestir dans les travaux à réaliser sur le réseau. Par ailleurs, les projets d'investissements envisagés dans le S3REnR sur le réseau électrique ne seront engagés qu'après confirmation des besoins de raccordement.

- **Le montant de la quote-part** : La quote-part est payée par les producteurs d'énergies renouvelables, avec un principe de mutualisation régionale. Elle permet de financer les coûts liés à la création des ouvrages nécessaires à la mise en œuvre du S3REnR. Des échanges sont en cours avec la Commission de régulation de l'énergie sur les méthodes de calcul du coût prévisionnel d'établissement des capacités d'accueil. Le document présentant le projet de schéma précise les ajustements éventuels sur le calcul de la quote-part. Le montant de la quote-part sera ensuite soumis à l'approbation de la préfète de région, courant 2020.

- **Le coût d'une liaison souterraine/liaison aérienne** : La mise en souterrain d'un réseau électrique génère un surcoût par rapport à une technologie aérienne. Les créations d'ouvrages 63 000/90 000/225 000 volts sont prévues en souterrain compte tenu de l'incidence favorable pour l'insertion des ouvrages. Dans le cas d'un ouvrage 400 000 volts, le surcoût serait important et ferait augmenter de manière significative la quote-part du S3REnR. Le projet de schéma retient ainsi l'hypothèse d'une réalisation de cet ouvrage en technologie aérienne.

Sur la concertation et les procédures

- **L'adaptabilité et le suivi du S3REnR** : RTE a bien conscience qu'il est difficile de connaître, dès à présent, tous les projets d'énergie renouvelable à venir. Si les objectifs du S3REnR sont fixés à l'horizon 2030, cela ne signifie pas que le S3REnR soit un document « figé ». Le S3REnR a vocation à être adaptable : tous les ans, RTE dressera un point d'avancement du schéma afin de s'adapter à la réalité des projets d'énergie renouvelable.

Sur les autres thématiques

○ La gestion de l'intermittence des énergies renouvelables et la sécurité du réseau électrique :

La mission de RTE est de garantir la sécurité du réseau électrique. Le parc de production français permet actuellement d'absorber le développement des énergies renouvelables en toute sécurité. L'appoint se fait par les moyens de production pilotables existants (ouvrages hydrauliques, centrales thermiques) et les interconnexions avec les autres pays.

○ La production offshore : RTE précise que les projets d'énergie marine ne s'inscrivent pas dans le projet de S3REnR. Ces derniers sont soumis à des appels d'offres spécifiques qui prévoient les conditions de leur raccordement.

○ La notion de « ré-équilibre » entre le nord et le sud de la région : Certains participants ont noté que dans le cadre du SRADDET, la Région prévoit un « ré-équilibre » Nord/Sud du développement de l'éolien. RTE rappelle que dans le cadre du S3REnR, les capacités d'accueil sont mises à disposition de tous les producteurs, sans distinction du type d'énergie renouvelable.

Synthèse thématique des échanges en ateliers

Les participants se sont ensuite répartis en trois ateliers. L'objet de ces ateliers est de recueillir les attentes et les recommandations du public quant à la manière de conduire, sur les territoires, les futurs projets inscrits au S3REnR. Trois thèmes sont proposés : la concertation à mettre en œuvre, la prise en compte des enjeux environnementaux et les retombées économiques locales des projets.



Atelier « La prise en compte des enjeux environnementaux »

Les participants de l'atelier ont mis en avant plusieurs éléments à prendre en compte concernant les enjeux environnementaux des projets de réseaux :

- des **enjeux d'insertion paysagère** :
 - co-visibilité avec des éléments remarquables du patrimoine ;
 - co-visibilité depuis les habitations ;
 - zones à forts enjeux paysagers ;
 - proposer des aménagements

paysagers (éviter les postes clôturés par un simple grillage).

- des **enjeux de biodiversité (faune et flore)** :
 - les lignes aériennes et les oiseaux ; ○ les chauves-souris ;
 - les boisements de qualité et espaces boisés classés à préserver ; ○ les effets des champs électromagnétiques sur les animaux d'élevage.

Par ailleurs, les échanges ont porté sur la **pondération entre les différents enjeux environnementaux** pour effectuer des choix techniques ou de localisation :

- ➔ Faut-il privilégier la localisation d'un poste plutôt en milieu boisé où il sera davantage masqué par la végétation et éloigné des habitations, alors que ce type de site peut comprendre des zones écologiques sensibles ? Ou faut-il choisir des secteurs déjà artificialisés, mais souvent à proximité de zones fréquentées par les populations ?
- ➔ Faut-il construire des liaisons en souterrain pour éviter l'impact sur le paysage et le cadre de vie, avec le risque d'impacter davantage les milieux naturels traversés par la tranchée ou plutôt construire des liaisons aériennes pour « enjamber » les zones sensibles, mais avec une incidence paysagère et/ou sur l'avifaune ?

Les études de terrain et la concertation avec les acteurs du territoire permettent de partager les enjeux à prendre en compte et rechercher les emplacements de moindre impact pour permettre une bonne insertion du projet dans son environnement.

Atelier « Les retombées économiques locales des projets »

RTE est soumis aux règles de la commande publique. Des marchés-cadre nationaux sont mis en œuvre pour répondre aux besoins industriels liés aux travaux sur le réseau électrique. RTE souhaite par ailleurs maximiser les retombées locales de ses projets. Plusieurs opportunités sont apparues lors des échanges pour chercher à concilier ces deux paramètres.

Tout d'abord, les territoires disposent d'entreprises locales compétentes et capables de mener à bien les chantiers du S3REnR. C'est le cas dans la Vienne :

- SRD Energies réalise des chantiers de postes ou de liaisons électriques et tient à disposition de RTE un carnet d'adresses d'entreprises locales compétentes et expérimentées ;
- Des réalisations de grandes ampleurs ont été menées dans le département, à l'image de l'ARENA ou du Center parc.

Toutefois, l'ampleur et la technicité des chantiers peuvent limiter de facto l'intervention d'entreprises de taille modeste :

- Le **groupement d'entreprises** est une solution efficace et qui a fait ses preuves. Dans ce cas précis, l'anticipation du besoin est cependant indispensable pour permettre aux entreprises de s'organiser très en amont des appels d'offres ;
- Le **lotissement des marchés** ou le **recours à la sous-traitance** offrent d'autres possibilités.

Par ailleurs, les participants ont souligné des initiatives prises avec les filières de **formations en région** (Rectorat, CFA, lycées...) pour former au plus tôt des profils techniques sur des métiers dont les compétences ont déserté les territoires.

Enfin, une demande a été faite à RTE pour intégrer dans sa politique d'achat la dimension « **consommer local** » : ainsi les travailleurs présents sur les chantiers contribuent à alimenter l'économie locale : logement, restauration, services, etc....

Atelier « La concertation à mettre en œuvre »

Les participants ont échangé sur la concertation à mettre en œuvre sur les projets et singulièrement sur la difficulté à mobiliser le grand public. Plusieurs observations et préconisations sont ressorties de ces échanges :

- Certains **principes généraux** ont été évoqués pour « réussir » une concertation :
 - o faire de la pédagogie en expliquant les enjeux du système électrique et les enjeux du projet ;
 - o identifier à quelle phase concerter
 - o expliquer sur quoi porte la concertation.
- Des exemples de **supports de concertation** ont été cités :
 - o des outils « classiques » de types bulletins municipaux, flyers ou invitations nominatives dans les boîtes aux lettres des habitants ;
 - o des outils numériques de type cartographies collaboratives/interactives permettant à chacun :
- d'indiquer, par exemple, où se situent les principaux enjeux au sein d'une aire d'étude ou le long d'un tracé
- de voter sur des enjeux déjà identifiés et ainsi faire ressortir les enjeux prioritaires.
- Des exemples de **démarches d'écoute du terrain et de remontée d'informations** ont été présentés :
 - o des rencontres personnalisées en « porte-à-porte » pour informer le public ;
 - o des visites de terrain pour partager les usages du territoire
 - o des visites d'installations existantes pour bien appréhender les enjeux d'un projet.



S3REnR Nouvelle-Aquitaine

Réunion publique du 18 décembre 2019

BORDEAUX

Synthèse thématique



Déroulement de la réunion

Une soixantaine de personnes ont participé à la réunion publique de clôture de la concertation sur le projet de Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Nouvelle-Aquitaine. Cette réunion a duré plus de 2 heures.

RTE a tout d'abord rappelé les grandes orientations du projet de S3R et le dispositif de concertation qui a été mise en place. Un premier bilan de la concertation a été présenté avec les principales thématiques abordées dans les échanges avec le public. Les représentants d'Enedis, de SRD et de RTE ont indiqué les premiers enseignements qu'ils tirent de la concertation. Le public a été invité à faire part de ses observations sur ces premiers éléments de bilan.

En seconde partie de réunion, une table-ronde a permis de mettre en perspective le rôle du S3REnR pour accompagner les projets portés par les territoires. Des représentants de l'Agence régionale d'évaluation environnement et climat (AREC) en Nouvelle-Aquitaine, du Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde, du territoire d'Albret Communauté (Lot-et-Garonne) et de la Chaire Réseaux électriques et société(s) en transition(s) de l'Université Bordeaux Montaigne ont participé à cette table-ronde. Le public a également été invité à faire part de ses observations.

La réunion a été clôturée par le représentant de l'Etat.

Les interventions et les échanges sont synthétisés ci-dessous. La vidéo de la réunion est disponible sur la plateforme de la concertation, dans la rubrique [« Les réunions et les ateliers »](#).

Présentation introductive

1. Olivier PAUZET, responsable des études techniques du S3REnR Nouvelle-Aquitaine, a rappelé les ambitions régionales de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2030 ainsi que la méthodologie et les données d'entrée utilisées pour l'élaboration du S3REnR. L'optimisation du réseau existant et la création de nouveaux ouvrages permettent de raccorder 13,6 GW d'énergies renouvelables supplémentaires. Les investissements à réaliser sont financés pour partie par les gestionnaires du réseau électrique et pour partie par les producteurs d'énergies renouvelables. Dans le projet de schéma, la quote-part régionale à la charge des producteurs d'énergies renouvelables qui viendront se raccorder en Nouvelle-Aquitaine est estimée à 79 400 €/MW.

2. Thibaud LABALETTE, responsable de la concertation du S3REnR Nouvelle-Aquitaine, a rappelé que la concertation sur le projet de schéma a été organisée à l'initiative de RTE, en accord avec Enedis, Gérédis et SRD. Les objectifs de la concertation sont de partager les enjeux liés à l'adaptation du réseau électrique pour accompagner la transition énergétique, de présenter les projets d'aménagement envisagés sur le réseau électrique et de recueillir les attentes pour la mise en œuvre de ces projets.

L'information du public sur la concertation a notamment été réalisée au travers de la mise en ligne d'une plaquette d'information sur le site de RTE en septembre, 34 annonces dans la presse quotidienne régionale, 14 articles de presse et un relais de l'information sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter). RTE a également pris contact avec plus de 250 acteurs territoriaux pour leur proposer de relayer l'information. Le projet de schéma a été mis en ligne sur la plateforme de concertation numérique www.concertation-s3renr-na.fr. Plus de 3000 visites ont été enregistrées sur la plateforme et une quarantaine de contributions écrites ont été déposées. En complément, des réunions publiques ont été organisées à Bordeaux, Limoges, Agen et Poitiers, avec plus de 200 participants au total.

Les contributions sur la plateforme de concertation et lors des réunions publiques peuvent être regroupées autour de 6 thématiques principales. Concernant la transition énergétique, les questions ont notamment porté sur les spécificités régionales, les économies d'énergie et la production locale. Des interrogations ont été formulées sur la pertinence de développer des énergies intermittentes et des inquiétudes ont été exprimées face au développement de certains projets d'énergie renouvelable. Plusieurs territoires ont affiché des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables. Concernant le projet de schéma, des questions ont été posées en particulier sur la prise en compte des objectifs remontés par les territoires, l'emplacement des nouveaux postes électriques et son périmètre (interfaces avec les autres régions, prise en compte de l'éolien offshore ?). La question de l'adaptabilité du schéma a été posée en lien avec l'élaboration en cours des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET), les incertitudes sur certains projets d'énergie renouvelable et l'innovation. Les enjeux liés aux coûts et délais ont également été abordés : augmentation de la quote-part régionale, délais de mise en œuvre des projets... La concertation mise en place de façon volontaire par RTE sur le projet de S3REnR a été saluée à plusieurs reprises et a fait l'objet d'un certain nombre de questionnements concernant les futurs projets sur le réseau électrique. Les participants ont également souligné l'importance de la prise en compte de l'environnement et du cadre de vie le plus en amont possible des projets. Enfin, le S3REnR représentant des investissements importants pour les territoires, les participants ont cherché à identifier des solutions afin de favoriser les retombées économiques locales des futurs chantiers.

Dans un délai de trois mois après la fin de la concertation, RTE publiera le bilan de la concertation et les mesures retenues pour tenir compte des enseignements de la concertation. Le projet de S3REnR sera finalisé sur cette base. Le rapport d'évaluation environnementale fera ensuite l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale et d'une procédure de participation du public. Les modalités de financement du schéma seront ensuite arrêtées par l'Etat.

Réactions suite à la présentation de ce premier bilan

À l'issue de cette présentation, les représentants d'Enedis, SRD et RTE ont indiqué les premiers enseignements qu'ils tirent de la concertation :

- **Daniel GUIGOU, Directeur des Relations Institutionnelles Nouvelle-Aquitaine Enedis**, a salué la démarche de concertation qui a été menée. Il a souligné l'importance de capitaliser l'expérience des schémas précédents et de proposer un S3REnR adaptable afin de prendre en compte les préoccupations des territoires : intégration des ouvrages dans l'environnement, favoriser les retombées économiques locales, etc.
- **Benjamin BENCHEIKH, Responsable des Raccordements Producteurs SRD** (Vienne) constate que les réunions à Limoges, Poitiers et Agen ont permis de mobiliser les acteurs des territoires. La concertation a permis à un public varié (professionnels, collectivités, associations...) de s'exprimer et a montré qu'il y a une forte attente des acteurs sur les territoires.
- **Erik PHARABOD, Délégué régional Sud-Ouest RTE** a souligné que la concertation sur le S3REnR est une première étape de dialogue, avant de mener

ensuite une concertation spécifique sur chaque projet en lien avec les acteurs du territoire.

Le public a ensuite été invité à s'exprimer. Un participant s'est interrogé sur la pérennité des retombées locales, au-delà de la durée du chantier. Dans le cadre de ses chantiers, RTE s'efforce de recourir à l'emploi local et de s'appuyer, lorsque cela est possible, sur des entreprises d'insertion professionnelle. RTE s'appuie également sur les CCI pour maintenir un réseau avec les entreprises locales. Enfin, les gestionnaires de réseau travaillent également avec le monde de l'enseignement pour offrir des débouchés aux étudiants.

Table ronde - Le S3REnR : un outil pour accompagner les projets des territoires

La concertation a mis en évidence les relations importantes entre les gestionnaires de réseau et les acteurs du territoire pour la phase de mise en œuvre du S3REnR. La table ronde vise à approfondir ces interactions multi-acteurs.

Présentation des intervenants :

- **Amandine LOËB, Directrice de l'Agence régionale d'évaluation environnement et climat (AREC) en Nouvelle-Aquitaine.** L'AREC participe notamment à l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre et a lancé un diagnostic sur l'avancée des Plan climat air énergie territoriaux (PCAET) en Nouvelle-Aquitaine.
- **Stéphane OULIE, Directeur général des services du Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde.** Le syndicat est au cœur du déploiement des énergies renouvelables en Gironde en tant que propriétaire du réseau basse et moyenne tension et pilote de la SEM Gironde Energies dont la vocation est de développer des projets de production d'énergie renouvelable.
- **Nicolas THIERRY, chargé de mission « Territoire à énergie positive » de Albret Communauté.** Cette Communauté de communes du Lot-et-Garonne met en place une démarche « TEPOS », qui combine des objectifs de production locale et d'économies d'énergie.
- **Professeur Christophe BOUNEAU, Titulaire scientifique de la Chaire Réseaux électriques et société(s) en transition(s) à l'Université Bordeaux Montaigne.** La Chaire RESET vise à repenser le rôle des réseaux dans la transition énergétique au service de la société et des citoyens.

Synthèse des échanges :

Différents sujets ont été évoqués lors de cette table ronde, en particulier les éléments suivants :

- **Le rôle des données :** Les données sont essentielles afin de piloter le réseau électrique en temps réel, en améliorer les performances et maintenir en permanence l'alimentation des territoires, à n'importe quel moment de la journée, et quelles que soient les conditions météorologiques. La notion de transparence des données a également été évoquée, en rappelant que la loi de la transition énergétique avait permis l'ouverture des données énergétiques. Toutefois, face au foisonnement

d'informations, il est nécessaire de faire preuve de pédagogie pour expliquer la donnée et mieux indiquer comment elle est utilisée.

- **Les enjeux de l'innovation** : Pour atteindre les ambitions de la transition énergétique, les gestionnaires de réseaux doivent également s'appuyer sur l'innovation technologique : outils numériques, smartgrids, stockage... Les territoires se montrent très attentifs à ce sujet qui mobilise tous les acteurs : producteurs, gestionnaires de réseau et collectivités.
- **La notion de solidarité et de complémentarité entre les territoires ruraux et urbains** : Les intervenants à la table ronde ont rappelé que la transition énergétique pouvait apparaître comme une opportunité pour porter un projet de cohésion sociétale, territoriale et énergétique. La complémentarité énergétique entre les territoires ruraux et les agglomérations a été soulignée, avec un enjeu de rééquilibrage du développement territorial. Le réseau électrique permet d'assurer à tout instant cet équilibre entre la production locale et la consommation locale en utilisant cette complémentarité entre les territoires.
- **La question de l'autonomie énergétique** : Tendre vers un « territoire à énergie positive » ne signifie pas se couper du réseau électrique ou rechercher une « autarcie énergétique ». Cela signifie au contraire que l'on va produire localement de l'énergie qui sera consommée sur place et que l'on utilisera le réseau électrique pour transporter l'énergie supplémentaire et gérer l'intermittence des énergies renouvelables. Finalement, une transition énergétique aboutie est une transition qui profite à tous et qui implique la présence d'un réseau de distribution et de transport d'électricité performant.
- **L'implication des territoires dans la concertation** : Les participants s'accordent sur l'importance de s'appuyer sur les territoires pour la mise en œuvre des projets inscrits au S3REnR. Les intercommunalités et les syndicats d'énergie sont des relais essentiels pour informer les habitants, mais également pour faire remonter des informations locales. Les gestionnaires de réseau souhaitent être à l'écoute des territoires et s'inscrire dans une démarche de dialogue et de co-construction des projets.

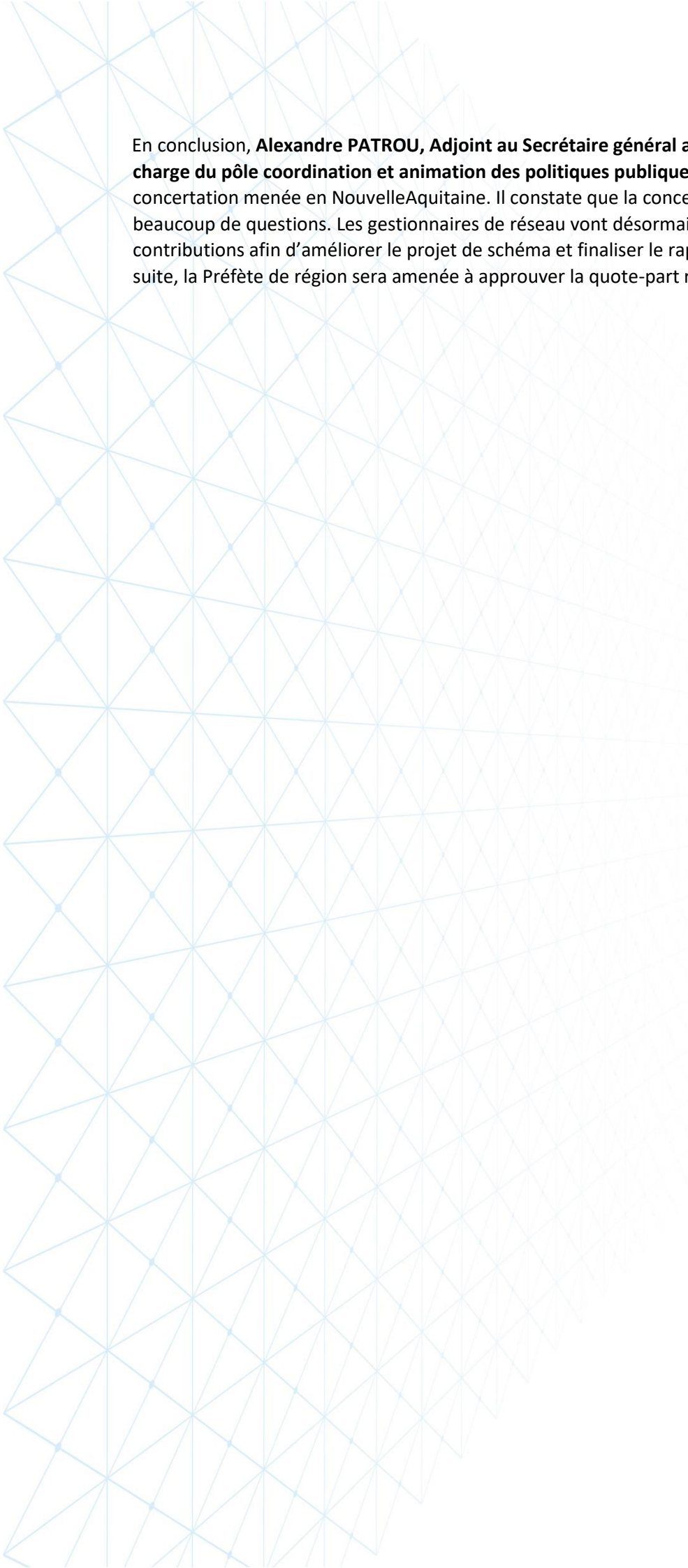
Synthèse des échanges avec le public

Un participant s'est interrogé sur la prise en compte des émissions de CO₂ dans le cadre du S3REnR.

Le S3REnR contribue au SRADDET qui fixe des objectifs en matière de réduction des gaz à effets de serre. La mise en œuvre des ambitions régionales de développement des énergies renouvelables permet d'envisager une réduction des émissions de CO₂ du système électrique de l'ordre de 1,2 million de tonnes par an.

D'autres sujets ont également été évoqués :

- Le développement de projets solaires sur les routes ou de projets solaires flottants sur des sites dégradés (anciennes carrières...) ;
- La possibilité de mettre en place une sorte de « fiscalité verte » ou péréquation inversée afin que les territoires vertueux soient récompensés.



En conclusion, **Alexandre PATROU, Adjoint au Secrétaire général aux affaires régionales en charge du pôle coordination et animation des politiques publiques**, s'est félicité de cette concertation menée en NouvelleAquitaine. Il constate que la concertation a fait émerger beaucoup de questions. Les gestionnaires de réseau vont désormais analyser l'ensemble des contributions afin d'améliorer le projet de schéma et finaliser le rapport environnemental. Par la suite, la Préfète de région sera amenée à approuver la quote-part régionale du S3REnR.